An aerial photograph of a group of about seven people sitting on a lush green grassy slope. They are scattered across the lower half of the frame, some wearing bright red jackets. In the background, a stream flows through a wooded area with dense green foliage and trees. The overall scene is natural and serene.

RAPPORT DE
RESPONSABILITÉ
SOCIALE
D'ENTREPRISE

2024

Afin de faciliter la lecture et sans intention discriminatoire, l'emploi du genre masculin a parfois été choisi dans ce rapport, conformément à la règle de grammaire qui permet de l'utiliser comme valeur neutre pour désigner un ensemble de personnes comprenant à la fois des femmes et des hommes.

Table des matières

- 3 Message du Conseil d'administration et de la Direction**
- 4 Points forts de l'année**
- 7 Principes généraux d'information**
Périmètre, contenu et objectifs du rapport RSE
Contexte de la RSE et rôle des banques
La BCJ et sa mission de banque cantonale
- 12 Stratégie RSE**
Démarche responsable
Charte d'engagements RSE
Gouvernance et organisation de la RSE
- 17 Partenariats et adhésions**
- 20 Nos parties prenantes**
Identification des parties prenantes
Attentes des parties prenantes
- 22 Enjeux pertinents**
Identification des enjeux pertinents
Matrice de matérialité
- 28 Axes d'engagements**
- 30 Axe 1 | Gouvernance**
Enjeu pertinent: Ethique et gouvernance
Enjeu pertinent: Dialogue, implication et transparence avec les parties prenantes
Enjeu pertinent: Protection des données et sécurité IT
- 40 Axe 2 | Employeur responsable**
Enjeu pertinent: Formation et développement des compétences
Enjeu matériel: Diversité et égalité des chances
Enjeu matériel: Santé, sécurité et qualité de vie au travail
- 52 Axe 3 | Clientes et clients**
Enjeu pertinent: Conseil responsable
Enjeu pertinent: Satisfaction client
Enjeu pertinent: Produits et services responsables
Enjeu pertinent: Finance responsable
- 62 Axe 4 | Environnement**
Enjeu pertinent: Climat et biodiversité
- 73 Axe 5 | Engagement régional et sociétal**
Enjeu pertinent: Performance économique
Enjeu pertinent: Création de valeur régionale
- 78 Index GRI**
- 82 Annexes**
Certificat CO₂ Optimised
Certificat Fair-ON-Pay Advanced

Thème du rapport RSE

Le rapport RSE 2024 est illustré avec des photographies tirées de notre action citoyenne 2024 menée en partenariat avec l'Office de l'environnement et la Ferme du Bonheur. Au total, 1'500 arbres et arbustes ont été plantés. Ils constitueront une haie entre les deux massifs forestiers qui entourent la Ferme du Bonheur et formeront une berge boisée le long du cours d'eau de l'Allaine.

Message du Conseil d'administration et de la Direction

Chère lectrice, Cher lecteur,

Nous sommes heureux de partager avec vous notre deuxième rapport de responsabilité sociale d'entreprise. Il constitue une nouvelle étape vers notre objectif de devenir une entreprise engagée vers toujours plus de transparence et de poursuivre nos efforts pour progresser sur les dimensions sociales, environnementales et de gouvernance.

En 2024, notre engagement en matière de durabilité s'est poursuivi à travers plusieurs initiatives. Nous avons étoffé notre gamme de produits et services en lançant l'hypothèque JuraEco PME et le programme Boost PME qui propose des outils et un soutien financier pour accompagner les entreprises dans leur transition écologique.

Sur l'axe environnemental, la BCJ a maintenu ses efforts pour réduire l'empreinte carbone de ses propres opérations. La prochaine étape est le renforcement de la stratégie climatique qui devra prendre en compte les émissions financées. Elles ont été mesurées pour la première fois selon les exigences du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) sur la partie crédits et investissements. Dans le cadre de la divulgation de ces données, la BCJ souhaite agir avant tout avec transparence. Toutefois, il est important de préciser que les résultats présentés dans ce rapport reposent sur des sources de données pouvant être limitées et des méthodologies en constante évolution. La BCJ est consciente de ces limites et s'engage dans un processus d'amélioration continue afin de renforcer la qualité des données.

Sur le volet sociétal, la BCJ continuera de s'impliquer fortement pour sa région à travers le soutien à des associations et manifestations sportives et culturelles et à des projets à impact social et environnemental.

Enfin, la BCJ place la sensibilisation et la formation de ses collaboratrices et collaborateurs aux enjeux de durabilité au cœur de sa démarche. Nous sommes fiers d'être la première banque en Suisse à avoir déployé l'atelier 2 tonnes, qui est présenté en page 4, pour l'ensemble de nos collaborateurs. Cet atelier, qui fait suite à la Fresque du Climat organisée en 2022, est un pas supplémentaire vers une prise de conscience et l'importance de faire comprendre que nous avons tous un rôle à jouer, que ce soit au niveau individuel, collectif, mais également au niveau de notre entreprise.

Aujourd'hui, les enjeux liés à la durabilité sont immenses et les réglementations nous poussent tous à avancer rapidement. Le dépassement des limites planétaires doit nous mobiliser plus que jamais à faire évoluer en profondeur nos modèles économiques. Nous pouvons œuvrer à notre échelle dans cette transition qui est devenue nécessaire, avec les moyens et outils à disposition dans notre domaine d'activité.

Il s'agit d'un virage à prendre, qui nécessite de nombreuses actions et l'implication de la BCJ et de toutes ses parties prenantes. Certes les défis à relever sont importants, mais notre enthousiasme demeure intact.

Avançons ensemble!



Christina Pamberg
Présidente du Conseil
d'administration



Bertrand Valley
Directeur général



Points forts 2024

Sensibilisation et formation

Des actions de sensibilisation et de formation en lien avec la durabilité ont été menées en 2024 afin de permettre une prise de conscience et une montée en compétences.

Atelier 2 tonnes

La BCJ a déployé l'atelier 2 tonnes en partenariat avec Wiser Impact. Au total, ce sont 175 collaborateurs qui y ont participé. Nous avons également eu le plaisir d'accueillir la présidente du Conseil d'administration.

Mais que signifie 2 tonnes? Cela fait référence aux 2 tonnes d'émissions de CO₂ par an et par personne que chacun doit atteindre d'ici 2050 pour respecter les engagements de l'Accord de Paris: maintenir l'augmentation de la température mondiale à un niveau inférieur à 1,5°C. En 3 heures et en équipe, les participants ont pu se projeter jusqu'en 2050 pour découvrir les leviers individuels et collectifs de la transition écologique. Avant l'atelier, chaque participant a pu calculer son empreinte carbone personnelle via une plateforme. C'est sur cette base que les ateliers se sont déroulés et que chacun a pu voir ses émissions diminuer au fil des tours et des décisions prises collectivement et individuellement. L'atelier 2 tonnes a également été une excellente porte d'entrée pour parler des projets menés par la BCJ de manière plus concrète et de l'importance d'accompagner et de sensibiliser notre clientèle sur ces enjeux de transition.

Formation «Immobilier et durabilité»

Le développement des compétences de nos conseillers sur les questions de durabilité est essentielle. Une formation sur mesure de 1.5 jour sur le thème «Immobilier et durabilité» a été organisée pour l'ensemble des conseillers crédits avec quatre intervenants externes. Cette formation a permis aux participants de prendre connaissance du contexte réglementaire, de l'impact du secteur du bâtiment et des meilleures pratiques en terme de construction durable et de rénovation énergétique afin de pouvoir orienter au mieux les clients.

Sensibilisation du Conseil d'administration

Une conférence sur le thème « Les limites planétaires: un changement de paradigme! » a été organisée lors du Conseil d'administration hors les murs. Nous avons eu le plaisir d'accueillir Jean-Pierre Danthine, directeur honoraire du Centre Entreprise for Society (E4S).

Les messages clés à retenir sont que nous devons passer à un modèle économique plus résilient et inclusif respectant les limites planétaires, que la préservation de notre capital naturel exige un Etat plus fort mettant le bien commun au centre et des entreprises ainsi que des consommateurs responsables.

Programme Boost PME

La BCJ a lancé le programme «Boost PME» pour accélérer la transition durable des PME en partenariat avec i-moutier, centre de compétences et plateforme d'échange dédié à la durabilité. L'objectif est d'accompagner les entreprises dans l'évaluation de leur situation et le passage à l'action concrète. Différents programmes sont mis à disposition de la clientèle et s'appuient sur l'expertise des membres du réseau de i-moutier. Que ce soit pour réaliser un diagnostic de responsabilité sociale de son entreprise et engager une démarche, identifier et mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique, accélérer la décarbonation de son entreprise, réduire l'utilisation de ressources ou monter en compétences sur le thème de la durabilité, la BCJ donne l'élan via un soutien financier et des outils concrets.

Calcul des émissions financées

La BCJ mesure annuellement l'empreinte carbone de ses propres opérations selon le Greenhouse Gas Protocol. Pour l'heure, la BCJ a pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre opérationnelles scopes 1, 2 et 3 (3.15 exclu) de -40% d'ici 2030 par rapport à 2019. Elle a intensifié ses efforts pour se concentrer davantage sur ses activités de crédits et d'investissements qui représentent la majeure partie des émissions de CO₂. En 2024, les émissions de CO₂ liées aux financements (scope 3.15) ont ainsi été calculées pour la première fois en partenariat avec Swiss Climate. Le périmètre défini pour le calcul s'est limité aux hypothèques, prêts aux entreprises, fonds de placement et mandats de gestion.





Principes
général
d'information

Périmètre, contenu et objectifs du rapport RSE

La BCJ publie pour la deuxième année son rapport de responsabilité sociale d'entreprise (RSE). Ce rapport a pour objectif de décrire l'engagement de la BCJ sur les piliers sociaux, environnementaux, économiques et la gouvernance.

Il a été préparé en s'appuyant sur les normes de la Global Reporting Initiative (GRI) pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Ce rapport couvre l'ensemble des activités de la BCJ et concerne tous les sites de la banque. Il présente les informations qualitatives et quantitatives nécessaires à la compréhension des enjeux matériels de développement durable pour l'année 2024, à l'exception des données relatives au bilan carbone qui se rapportent à l'année 2023 et sont indiquées comme telles dans le rapport. Les références aux indicateurs GRI se trouvent dans l'index en page 78.

Vérification des données

Le rapport RSE 2024 a été examiné et approuvé par la Direction générale, puis par le Conseil d'administration. Les données ont été compilées avec le plus grand soin mais n'ont pas fait l'objet d'un audit externe, hormis le bilan CO₂ et la certification Fair-ON-Pay.

Le Rapport de gestion 2024 de la BCJ, consultable à l'adresse www.bcj.ch, apporte également des informations supplémentaires.

Personne de contact

Caroline Christe
Responsable RSE
Courriel: caroline.christe@bcj.ch
Téléphone: 032 465 13 30

Contexte de la RSE et rôle des banques

Contexte de la RSE

Au niveau international, en tant qu'Etat membre de l'ONU, la Suisse a adopté les objectifs de développement durable (ODD) et ratifié l'Accord de Paris sur le climat. Ces conventions internationales visent à préserver les conditions de vie des générations futures en permettant une transition vers une économie et une société durable.

Concernant l'Accord de Paris, le seuil de 1,5°C a été officiellement dépassé en 2024, l'année la plus chaude jamais enregistrée selon Copernicus, l'observatoire européen du climat. La température mondiale a été de 1,52°C supérieure à la période 1850-1900 entre février 2023 et janvier 2024, pour la première fois. La hausse des températures doit cependant être mesurée sur une période plus longue pour être pertinente.

Concernant les objectifs de développement durable, le «Rapport sur le développement durable 2024: les ODD et le Sommet de l'Avenir» dresse un tableau préoccupant des progrès mondiaux vers l'atteinte des ODD. Ce rapport met l'accent sur les défis persistants à six ans de l'échéance fixée pour atteindre les ODD, soulignant l'urgence d'une action renforcée à l'échelle mondiale.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Rôle des banques

Le développement durable concerne les banques dans l'ensemble de leurs domaines d'activité (placements et investissements, crédits et financements, marché des capitaux et émissions de titres), mais aussi dans leurs interactions avec les clientes et les clients, dans leur rôle d'employeurs et dans la perception qu'en a le public.

Le système financier joue un rôle important dans la réalisation des objectifs climatiques. Actuellement, les banques financent encore trop d'activités qui accélèrent la perte de biodiversité et la crise climatique. En font notamment partie les investissements dans l'exploitation des agents énergétiques fossiles, à l'image des forages pétroliers et des mines de charbon, ou les investissements dans des activités qui entraînent la déforestation de la forêt tropicale. Il est donc grand temps que le secteur financier réoriente les flux financiers mondiaux vers des domaines plus durables.

Objectifs climatiques

La Suisse et son secteur financier se sont donnés pour objectif de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour atteindre le « net zéro » d'ici 2050. Cette réduction doit permettre de respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, à savoir maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en deçà de 2°C et poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5°C. Les flux financiers doivent aussi contribuer à réaliser cet objectif. Pour permettre au secteur financier de se conformer à cette exigence, il est nécessaire que tous les nouveaux flux financiers tiennent compte de cet impératif à partir de 2030 déjà.

En dirigeant les flux financiers vers des activités durables (finance durable), le secteur financier peut contribuer de manière décisive à transformer les marchés et à façonner les systèmes économiques de demain. Il en résulte des besoins en investissement qui sont substantiels, mais dont le financement est possible grâce au système financier en place. En effet, selon l'étude réalisée par l'Association suisse des banquiers (ASB) en collaboration avec le Boston Consulting Group (BCG), cela nécessitera d'investir au total CHF 387.2 milliards sur les trente prochaines années, soit en moyenne CHF 12.9 milliards par an (2% du produit intérieur brut), dont 83% pourraient être financés par les banques.

En tant que Banque Cantonale au service de sa région, la BCJ a pleinement conscience de sa responsabilité et de son rôle pour soutenir la transition énergétique et écologique de son territoire et accompagner sa clientèle. Les enjeux sont immenses et cela impliquera un travail constant de la part de la BCJ.

Réglementation

Le secteur financier suisse entre dans une ère nouvelle. Trois réglementations, dont une est déjà entrée en vigueur, entendent ancrer solidement la durabilité dans le monde financier. Les autorégulations révisées de l'Association suisse des banquiers (ASB) et de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) s'appliquent depuis le 1^{er} septembre 2024. La circulaire de la FINMA sur la gestion des risques financiers liés à la nature publiée en 2024 s'appliquera aux banques et aux assurances et entrera en vigueur progressivement à partir du 1^{er} janvier 2026. La consultation sur la modification de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques devrait entrer en vigueur au premier janvier 2026. Cette modification concernera principalement les plans de transition des établissements financiers.

La nouvelle vague réglementaire concernant la finance durable en Suisse marque un moment décisif pour le secteur financier. Les différentes réglementations concernées ne posent pas seulement des exigences de conformité. Elles offrent aussi aux établissements financiers suisses l'opportunité de jouer un rôle pionnier dans la transition mondiale vers la durabilité.

La BCJ et sa mission de banque cantonale

La BCJ est une société anonyme de droit public créée en 1979 pour accompagner la population et l'économie jurassienne. Elle contribue activement au développement durable de sa région sur le plan économique, mais aussi social et environnemental.

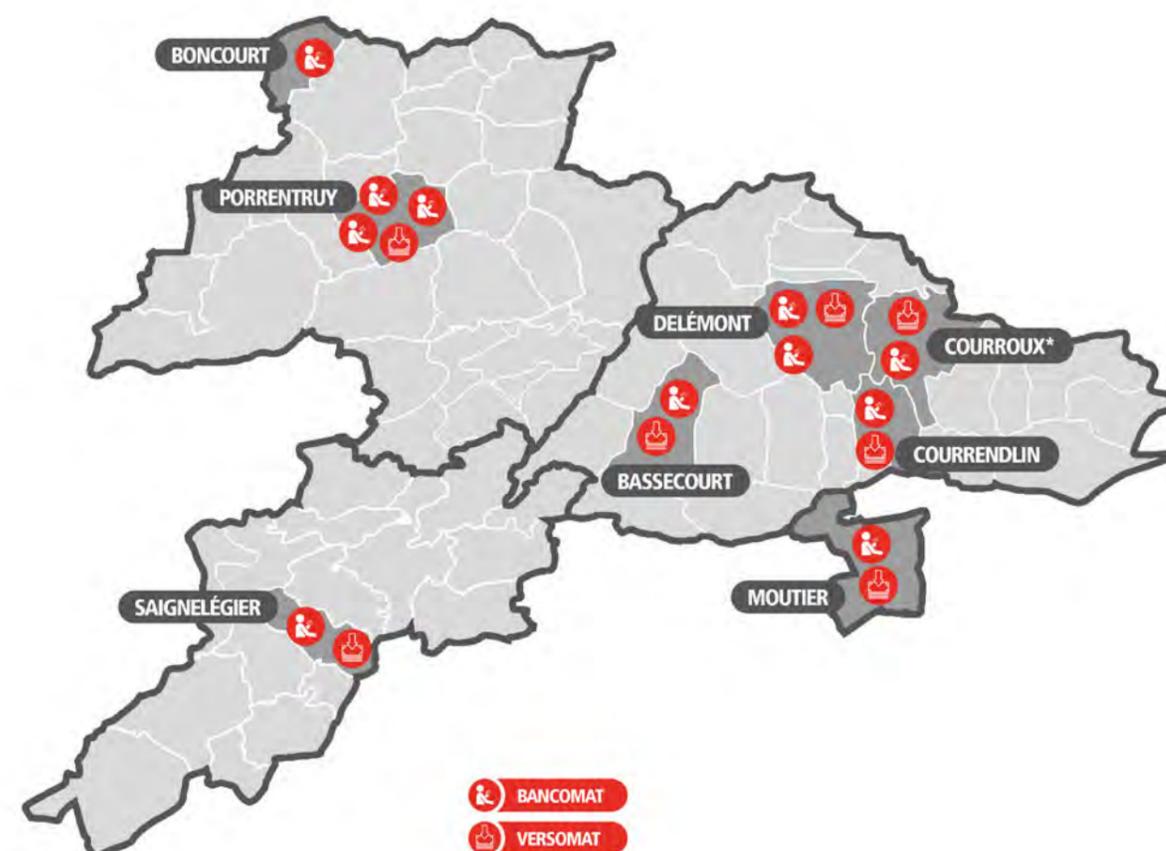
Son but, figurant dans ses statuts et révisé lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2024, précise :

Article 2 | But

Dans le respect d'une saine gestion, la Banque a pour but de contribuer au développement économique, social et durable du canton. Elle offre les services d'une banque universelle, conformément aux intérêts généraux du canton.

L'actionnaire majoritaire de la BCJ est le canton du Jura qui détient 56% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton du Jura.

Son siège social est situé à Porrentruy. Le réseau de la BCJ compte 2 agences et 4 succursales, 11 bancomats et 7 versomats répartis dans tout le canton. Elle est organisée autour de quatre divisions tournées vers la clientèle : Crédits, Marchés, Réseau et Services. La BCJ est une banque universelle qui offre une palette complète de produits bancaires dans le secteur des paiements, de la gestion courante, des crédits, des placements et de la prévoyance.



An aerial photograph of a golf course green. The green is a vibrant, well-maintained grass. In the center, there is a small, irregularly shaped pond surrounded by a dense cluster of trees, some of which have autumn-colored foliage. A small red tractor is visible on the left side of the green. The overall scene is peaceful and scenic.

Stratégie RSE

Démarche responsable

La durabilité fait partie intégrante de la stratégie 2023-2025 de la BCJ. Dans le cadre nos activités, nous souhaitons contribuer, à notre échelle et en toute humilité, aux Objectifs de développement durable (ODD) de la manière suivante:

- Assurer la pérennité de la BCJ par le biais d'une gouvernance solide, à l'écoute de nos parties prenantes et d'une conduite des affaires responsable et transparente.
- Etre un employeur responsable et attractif.
- Etre un acteur engagé dans la transition énergétique et écologique de notre canton et proposer une gamme de produits et prestations responsables.
- Réduire notre empreinte environnementale et nous engager en faveur de projets de développement durable.
- Continuer de nous impliquer dans notre région à travers le soutien au sport, à la culture et au monde associatif.

Les défis liés au développement durable sont multiples et complexes et demandent l'engagement de chacune et chacun. Ainsi, nous souhaitons faire notre part et nous engager à continuellement améliorer notre modèle d'affaires. Nos principaux leviers s'appuient sur le développement de notre offre de produits et services, la sensibilisation et l'accompagnement de nos clients, la formation de nos collaborateurs et la réduction de notre empreinte carbone. Nos efforts en la matière sont considérables, ce projet étant un projet d'entreprise qui implique et impliquera l'ensemble de nos parties prenantes.

Charte d'engagements RSE

Soucieux d'avoir un impact concret et réel, nous avons entamé une réflexion sur nos axes d'engagement futurs qui figurent dans notre Charte d'engagements RSE, disponible sur notre site internet bcj.ch.

La stratégie RSE repose sur 5 axes d'engagements prioritaires et interdépendants. Chaque engagement constitue une promesse et traduit une vision que la BCJ entend adopter afin de devenir une banque responsable, à l'écoute de ses parties prenantes et consciente de ses impacts.

Treize enjeux pertinents sont associés à chaque axe d'engagement. Pour chacun d'entre eux, la BCJ a formulé une ambition qui sert de boussole d'ici 2030. Des informations détaillées sur les enjeux pertinents et les objectifs se trouvent dans les différents chapitres de ce rapport.

Axes d'engagements

AXE 1 | GOUVERNANCE

Nous assurons la pérennité de la banque par le biais d'une gouvernance solide, à l'écoute de nos parties prenantes. Nous communiquons de manière transparente et digne de confiance et nous garantissons l'éthique dans la conduite de nos affaires.

Enjeux pertinents

- Ethique et gouvernance
- Dialogue, implication et transparence avec les parties prenantes
- Protection des données et sécurité IT

Ambition 2030

Nous intégrons les aspects de durabilité dans toutes nos décisions. Nous prenons en compte les risques et opportunités ESG au sein de chaque métier. Nous faisons de la communication transparente, de la composition diversifiée de nos organes de décision et de la gouvernance participative des vecteurs essentiels de notre pérennité.

Notre contribution aux ODD



AXE 2 | EMPLOYEUR RESPONSABLE

Nous sommes un employeur responsable et nous encourageons le développement de nos collaboratrices et collaborateurs. Nous sommes attentifs à l'équilibre vie privée-vie professionnelle et au bien-être au travail. Nous nous engageons pour le respect de l'égalité salariale et en faveur de la non-discrimination, de la diversité et de la promotion de l'égalité des chances.

Enjeux pertinents

- Formation, maintien des compétences et opportunités de développement
- Diversité et égalité des chances
- Santé, sécurité et qualité de vie au travail

Ambition 2030

Nous voulons continuer à offrir à nos collaborateurs un environnement de travail moderne et attractif et nous développons continuellement leur expertise et les opportunités de développement professionnel. Nos collaborateurs nous recommandent en tant qu'employeur. La part des femmes aux postes à responsabilité est plus élevée. Nos collaborateurs s'engagent activement sur les questions de durabilité et participent à l'engagement de la banque dans le domaine du développement durable.

Notre contribution aux ODD



AXE 3 | CLIENTES ET CLIENTS

Nous sommes la banque des jurassiennes et des jurassiens. Nous offrons une gamme complète de produits et de prestations pour les particuliers, les entreprises, les collectivités. Nous conseillons notre clientèle à travers une approche transparente et responsable de leurs projets et investissements et les accompagnons tout au long de leur vie. Nous élargissons notre gamme de produits et prestations responsables.

Enjeux pertinents

- Conseil responsable
- Satisfaction des clients
- Produits et services responsables
- Finance responsable

Ambition 2030

Nous sommes un acteur engagé dans la transition énergétique et écologique de notre canton. Nous augmentons sensiblement le volume des hypothèques durables et des solutions de placements participant à la transition énergétique ou ayant un impact social et/ou environnemental. Nous sensibilisons notre clientèle en matière de durabilité et le développement durable est une composante essentielle du dialogue.

Notre contribution aux ODD



AXE 4 | ENVIRONNEMENT

Nous mesurons nos émissions carbone selon le Greenhouse Gas Protocol. Nous sensibilisons nos collaborateurs aux enjeux climatiques. Nous contribuons à des projets de développement durable sur notre propre territoire.

Enjeu pertinent

- Climat et biodiversité

Ambition 2030

Notre stratégie climatique est alignée à l'Accord de Paris et aux initiatives nationales en la matière. Nous définissons une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre basée sur la science. Nous renforçons notre soutien aux projets de développement durable sur notre propre territoire.

Notre contribution aux ODD



AXE 5 | ENGAGEMENT RÉGIONAL ET SOCIÉTAL

Nous nous engageons en faveur de l'économie et de la société jurassienne. Nous soutenons le sport, la culture et le monde associatif. Nous travaillons avec des fournisseurs locaux dans un esprit de partenariat.

Enjeux pertinents

- Performance économique
- Création de valeur régionale

Ambition 2030

Nous restons fidèles à notre modèle d'entreprise responsable. Nous contribuons au développement économique et au développement durable de notre canton. Nous appliquons des critères de durabilité pour nos achats, les événements organisés par la banque et les partenariats de sponsoring. Nous continuons d'être une banque engagée et organisons chaque année une action citoyenne.

Notre contribution aux ODD



Gouvernance et organisation de la RSE

La durabilité est inscrite dans les buts statutaires de la banque et a été définie comme un axe stratégique de la BCJ. Le Conseil d'administration, composé de 7 membres, est responsable de la surveillance de la stratégie de la banque pour atteindre ses objectifs, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale d'entreprise.

Afin de permettre une meilleure compréhension et une bonne gouvernance, la responsable RSE s'assure que les membres de la Direction bénéficient de formations (exemples: cadre réglementaire, enjeux liés au climat, etc.). Concernant le Conseil d'administration, une conférence sur le thème « Les limites planétaires: un changement de paradigme » a été organisée avec un intervenant externe dans le cadre du CA hors les murs en septembre 2024.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration approuve la stratégie de responsabilité sociale d'entreprise. Il surveille la mise en œuvre de la stratégie et approuve le rapport RSE. Le Conseil d'administration est régulièrement informé dans le cadre du contrôle de la stratégie de l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie RSE. D'autres thèmes en rapport avec le développement durable sont inscrits à l'ordre du jour en fonction des besoins et de l'actualité.

Direction

La Direction générale est l'organe exécutif qui gère les affaires de la banque. Elle valide la stratégie de durabilité définie par le service RSE et assume la responsabilité de la réalisation des objectifs qui en découlent. Elle approuve la Politique de risques conformément à l'appétence au risque et à la stratégie définie par le CA.

Service RSE

La mission de la responsable RSE est de mettre en œuvre la stratégie RSE et de coordonner les actions de la banque. Le service RSE est rattaché à l'Etat-Major et sous la responsabilité directe du Directeur général. La responsable RSE travaille en étroite collaboration avec tous les départements et services de la banque concernés par la durabilité. Elle fait également partie de la Commission Risques et de la Commission santé et sécurité au travail.

Comité RSE

Le Comité RSE est composé de 7 membres et placé sous la conduite de la responsable RSE. Il est composé d'un membre de la Direction, de la responsable des ressources humaines, de la responsable marketing & communication, du responsable immobilier et de représentants des services informatique, réseau et gestion de fortune. Le Comité RSE émet des propositions et assiste la mise en œuvre de certains projets.

Partenariats et adhésions



La BCJ est partenaire d'EDJ, centre de compétences pour l'énergie dans le Jura, pour accompagner les propriétaires et entreprises jurassiennes dans leur démarche de transition énergétique et écologique.



La BCJ est partenaire d'i-moutier, centre de compétences et plateforme d'échange dédiés à la durabilité, la responsabilité sociale des entreprises, l'économie circulaire et l'innovation durable dans l'industrie.



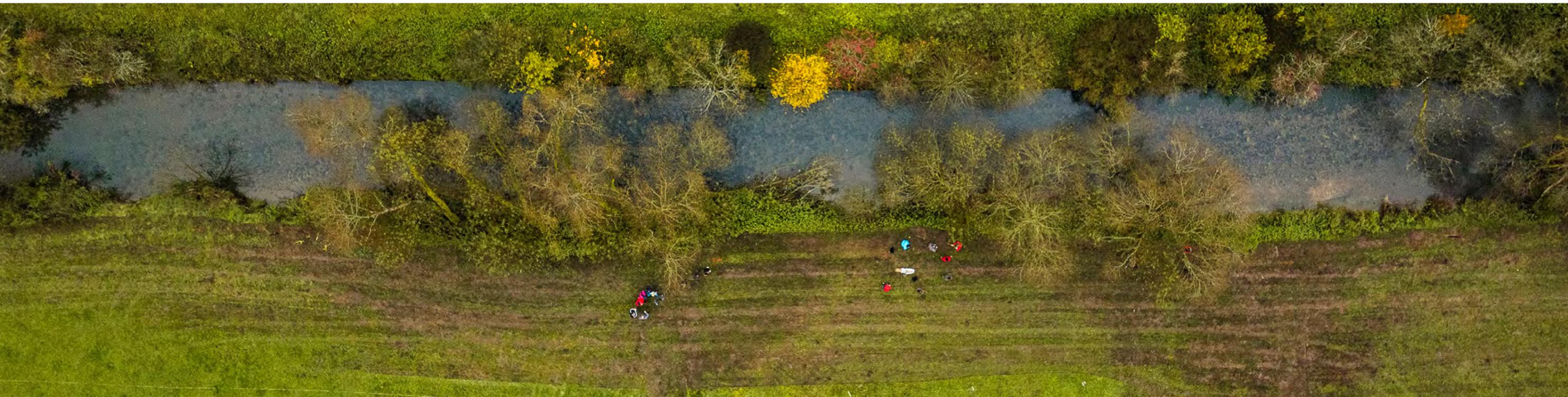
La BCJ est membre de l'association swisscleantech qui agit en faveur du développement d'une économie « climat compatible » et mobilise le monde politique, les entreprises et la société.



La BCJ est membre de Swiss Sustainable Finance (SSF), organisation qui soutient le positionnement de la Suisse en tant que centre mondial de la finance durable, à la fois par des mesures d'information ainsi que de renforcement de compétences et de moyens d'action.



La BCJ est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI), soutenus par les Nations Unies, qui encouragent le développement d'un système financier durable.





Identification des parties prenantes

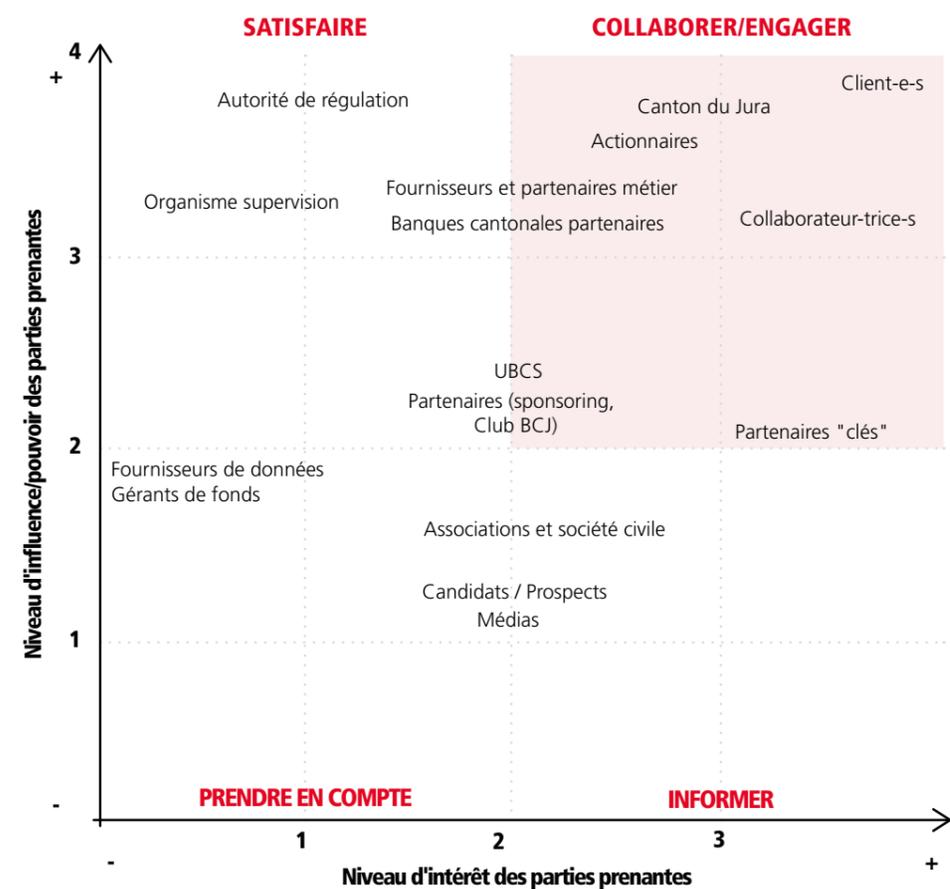
Les parties prenantes de la BCJ font partie intégrante de la stratégie RSE de la BCJ. La BCJ définit ses parties prenantes comme tout individu ou groupe d'individus ayant un impact direct ou indirect sur les activités de l'entreprise ou qui, par leurs actions, peuvent influencer la capacité de l'organisation à réaliser ses objectifs.

Cartographie et cotation des parties prenantes

La BCJ a identifié plusieurs groupes de parties prenantes, représentés dans la matrice ci-dessous.

La sélection et la cotation des parties prenantes ont été réalisées par le Comité RSE et validées par la Direction selon la matrice pouvoir-intérêt. Les parties prenantes ont été catégorisées en fonction de:

- **La notion d'intérêt:** quel est le niveau d'attention portée à une décision ou un projet mis en œuvre par la BCJ pour la partie prenante?
- **Le niveau de pouvoir/influence:** quel est le niveau d'influence qu'une partie prenante est susceptible d'exercer?



COLLABORER/ENGAGER

Pouvoir/influence et intérêt élevés, les engager étroitement, axer le plus d'efforts sur ce groupe, les impliquer dans la gouvernance et la prise de décision, maintenir une communication constante.

SATISFAIRE

Pouvoir/influence élevés et faibles intérêts, répondre à leurs besoins, les engager et les consulter dans leurs domaines d'intérêt, viser à accroître leur intérêt, peuvent apporter un soutien positif au projet.

PRENDRE EN COMPTE

Pouvoir/influence et intérêt faibles, moins importants, les informer au besoin, tenter d'accroître leur intérêt.

INFORMER

Intérêt élevé, pouvoir/influence faible, les tenir informés et les consulter dans leurs domaines d'intérêt, peuvent être des opposants au projet.

Dialogue avec les parties prenantes

La BCJ entretient une relation active avec les parties prenantes qui lui sont proches, qui sont concernées par ses activités ou qui peuvent les influencer. La forme du dialogue diffère selon le groupe de parties prenantes et différents canaux de communication sont utilisés. Plus d'information sur les modes de dialogue en page 37 de ce rapport.

Engagements envers les parties prenantes

Les engagements pris par la banque à l'égard des parties prenantes constituent le cœur de son approche RSE. Chacun d'entre eux est lié à l'un des cinq axes d'engagements définis par la banque (gouvernance, employeur responsable, clients et clients, environnement, engagement régional et sociétal) et correspond à un enjeu pertinent traité dans ce rapport.

Parties prenantes clés	Engagements de la BCJ envers ses parties prenantes
Collaboratrices et collaborateurs	<ul style="list-style-type: none">• Offrir un cadre de travail et des conditions attractives• Développer le niveau des compétences, notamment en terme de durabilité• Offrir des opportunités de développement professionnel• Assurer l'égalité des chances sans distinction d'origine, de genre, de religion et de nationalité• Assurer le bien-être et la sécurité au travail• Veiller au respect de l'intégrité et au respect des diversités• Assurer l'égalité salariale
Clients	<ul style="list-style-type: none">• Offrir des produits et prestations qui répondent à leurs besoins• Garantir une tarification transparente• Offrir un conseil responsable et transparent• Considérer les clients sur un pied d'égalité• Assurer la protection des données• Sensibiliser les clients aux aspects de durabilité• Offrir des produits intégrant des critères ESG• Offrir des produits favorisant la transition énergétique et écologique• Atteindre un haut niveau de satisfaction de la clientèle
Canton du Jura (en tant qu'actionnaire)	<ul style="list-style-type: none">• Conduire une gouvernance d'entreprise solide et une éthique rigoureuse• Contribuer à créer de la valeur pour le canton du Jura• Soutenir des projets dans le domaine du développement durable
Autres actionnaires	<ul style="list-style-type: none">• Offrir des produits et prestations qui répondent à leurs besoins• Garantir une tarification transparente• Offrir un conseil responsable et transparent• Assurer la protection des données
Fournisseurs et partenaires métier	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir des relations de confiance• Offrir des conditions commerciales justes



Identification des enjeux pertinents

Dans le cadre du reporting de développement durable, la matérialité est le principe qui détermine quels enjeux pertinents sont suffisamment importants pour qu'il soit nécessaire de les couvrir dans le rapport. Tous les enjeux pertinents n'ont pas la même importance, et il est attendu que l'accent mis dans le rapport reflète leur priorité relative.

Treize enjeux pertinents ont été définis sur la base des cinq axes d'engagements définis par la BCJ.

Les thèmes ont été discutés en Comité RSE et validés en séance de Direction. La BCJ accorde une attention particulière aux treize thèmes ci-dessous pour lesquels elle estime avoir un impact positif ou négatif, que cela soit de manière directe ou indirecte, sur ses parties prenantes internes et externes, la société et l'environnement.

Thème pertinent	Enjeux liés
Produits et services responsables	<ul style="list-style-type: none">• Promotion de la durabilité par le financement• Soutien à la transition énergétique et écologique sur son territoire• Offre de produits financiers dédiés à l'impact environnemental ou social• Transparence et compréhension des produits• Décarbonation de nos portefeuilles de crédits et d'investissements
Conseil responsable	<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre des directives ASB• Sensibilisation des clients à la durabilité et accompagnement de nos clients PME sur les enjeux ESG• Communication responsable (éviter toute forme d'écoblanchiment)
Ethique et gouvernance	<ul style="list-style-type: none">• Formation/sensibilisation des organes dirigeants aux enjeux ESG• Prise en compte des risques et opportunités ESG• Critères ESG dans la rémunération• Conformité aux exigences réglementaires• Principes éthiques dans l'activité commerciale• Rapport de responsabilité sociale• Reporting extra-financier (mise en place KPI)
Dialogue, implication et transparence avec les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none">• Echange avec les parties prenantes sur les enjeux ESG• Formation et sensibilisation des clients (ex. mise en place de conférences, ateliers pour les PME, etc.).• Mise en place de partenariats (développement de projets)• Démarche participative avec les collaborateurs• Sincérité et transparence dans la communication
Performance économique	<ul style="list-style-type: none">• Valeur économique directe générée et distribuée (impôts canton, communes, paroisses, charges du personnel)• Impacts économiques indirectes significatifs (volume de crédits aux particuliers et aux entreprises jurassiennes)
Création de valeur régionale	<ul style="list-style-type: none">• Sponsoring• Contribution à des projets locaux• Actions citoyennes• Choix de fournisseurs locaux• Evaluation des pratiques ESG chez les fournisseurs et pratiques d'achat responsable

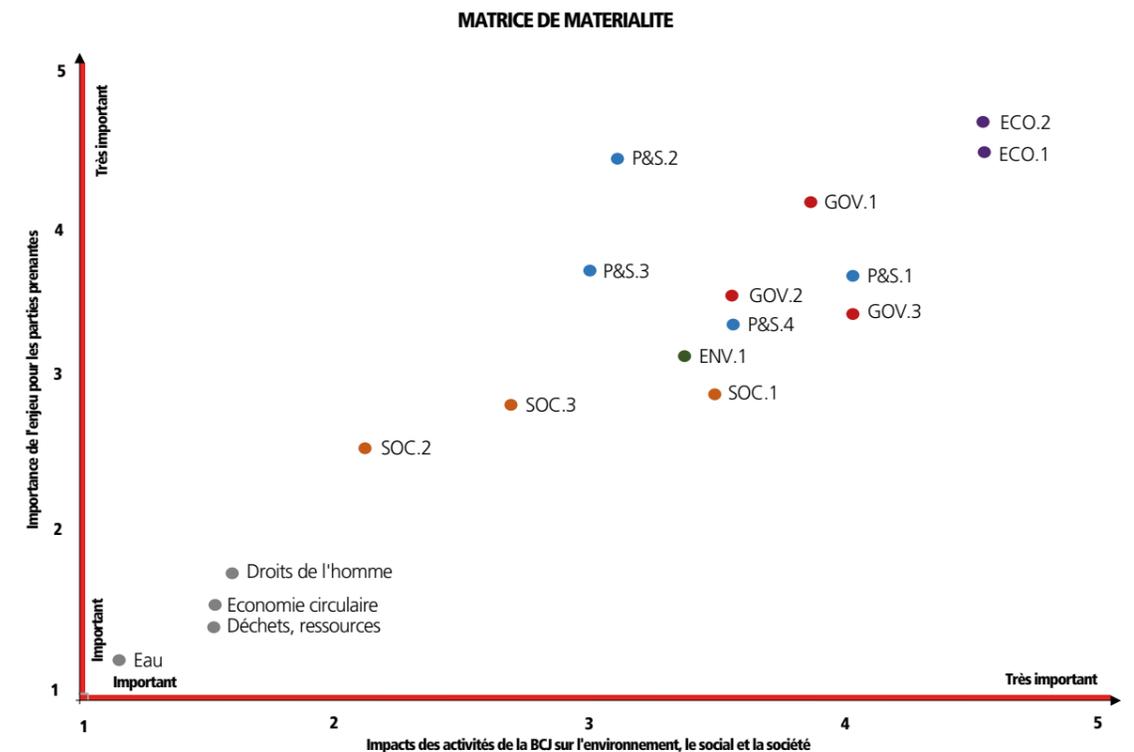
Thème pertinent	Enjeux liés
Finance responsable	<ul style="list-style-type: none"> Cadre réglementaire Politique de crédits et d'investissement responsable Redirection des flux financiers vers des activités durables Risque réputationnel (greenwashing)
Protection des données et sécurité IT	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité des données Protection du système informatique Confidentialité dans le traitement des données sensibles Intelligence artificielle
Satisfaction des clients	<ul style="list-style-type: none"> Compréhension des produits Mesure de la satisfaction des clients Gestion des plaintes Présence physique et digitale Offre produits
Climat et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Risques et opportunités liés au climat Émissions directes et indirectes Financement de projets (biodiversité) Transparence sur les émissions financées
Diversité et égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> Non discrimination Egalité de traitement Egalité salariale
Santé, sécurité et qualité de vie au travail	<ul style="list-style-type: none"> Bien-être au travail Conditions de travail Mesures de promotion liées à la santé
Formation, maintien des compétences et opportunités de développement	<ul style="list-style-type: none"> Offre de formation Maintien des compétences (certification) Opportunités de développement professionnel Formation aux enjeux ESG et de durabilité

Matrice de matérialité

L'engagement durable de la BCJ se concentre sur treize enjeux pertinents. Il s'agit des sujets qui sont particulièrement importants pour les groupes de parties prenantes (axe vertical) et pour lesquels les activités de la banque ont le plus d'impact sur l'environnement, l'économie et la société (axe horizontal).

Chaque enjeu pertinent est attribué à un axe d'engagement et classé par couleur dans la matrice de matérialité. D'autres thèmes sont importants pour BCJ en plus des thèmes matériels. Toutefois, ils ne feront pas l'objet de mesures particulières au cours de la période stratégique actuelle, c'est pourquoi ils sont représentés en gris dans la matrice de matérialité.

Chacun des enjeux pertinents est développé dans ce rapport selon l'approche induite par les standards GRI.



Axe « Gouvernance »
GOV.1 Ethique et gouvernance
GOV.2 Dialogue, implication et transparence avec les parties prenantes
GOV.3 Protection des données et sécurité IT

Axe « Clients et clients »
P&S.1 Produits et services responsables
P&S.2 Conseil responsable
P&S.3 Satisfaction client
P&S.4 Finance responsable

Axe « Employeur responsable »
SOC.1 Formation, maintien des compétences et opportunités de développement
SOC.2 Diversité et égalité des chances
SOC.3 Santé, sécurité et qualité de vie au travail

Axe « Environnement »
ENV.1 Climat et biodiversité

Axe « Engagement régional et sociétal »
ECO.1 Performance économique
ECO.2 Création de valeur régionale

Axe horizontal:
L'impact des activités de la BCJ sur l'environnement, le social et la société. Les impacts peuvent provenir des activités de gestion (internes), des produits et services, des actions avec les communautés locales et son territoire.

Axe vertical:
L'importance accordée à ces impacts par les parties prenantes, considérant l'importance qu'ils accordent à ces enjeux et leur perception du niveau de maîtrise de la BCJ.

Alignement double matérialité

Les enjeux pertinents de la BCJ sont aujourd'hui basés sur une matérialité simple et la banque souhaite évoluer vers une matrice de double matérialité.

L'analyse de double matérialité consolide deux types de matérialité :

- **La matérialité financière** : identifier les risques et opportunités ESG susceptibles d'avoir un impact matériel sur la performance de la BCJ à court, moyen ou long terme.
- **La matérialité d'impact** : évaluer l'impact des activités de la BCJ sur l'environnement, la société et les parties prenantes, indépendamment de leur effet sur les résultats financiers.

Pour ce faire, la BCJ a fait appel à un cabinet de conseil. Des workshops seront mis en place avec la Direction et le Conseil d'administration, ainsi que des consultations auprès des parties prenantes internes et externes clés. Pour chacun des enjeux identifiés, une évaluation des impacts positifs et négatifs, actuels ou potentiels, sera conduite selon les dimensions ESG sur toute la chaîne de valeur. L'ampleur de chaque impact sera évalué en considérant sa portée et sa sévérité, son caractère remédiable, sa probabilité de réalisation ainsi que son caractère direct ou indirect. L'approche de double matérialité requiert de prendre en compte l'impact financier potentiel ou réel des facteurs de risque ESG sur la BCJ. Il est question d'évaluer les risques et opportunités induits par l'impact des changements sociétaux et environnementaux sur le modèle d'affaires.





Axe d'engagement

Axe 1 | Gouvernance

La réputation de la BCJ est fondée sur une bonne gouvernance et une culture forte de la conformité. Ainsi, nous veillons au respect strict de la réglementation en vigueur grâce à la mise en place d'une organisation efficace et des processus et des contrôles rigoureux. Nous communiquons de manière transparente et digne de confiance et garantissons l'éthique dans la conduite des affaires.

Enjeu pertinent : Ethique et gouvernance

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

Pour une banque, la pérennité de son activité est dépendante de sa réputation, elle-même fondée sur une conduite éthique des affaires et une culture de la conformité. Cependant, une bonne gouvernance va bien au-delà du respect des règles de lutte contre le blanchiment, de prévention de la corruption ou encore d'atténuation des conflits d'intérêt. La communication transparente, la composition diversifiée de nos organes de décision et la gouvernance responsable sont pour nous des vecteurs essentiels de notre pérennité.

Approche managériale et ses composantes

La BCJ attache une grande importance à une gouvernance d'entreprise responsable. Elle applique les standards et les bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, notamment en définissant clairement les responsabilités des différents organes et comités. En outre, les responsabilités entre les divisions de la banque sont précisément établies, les missions et compétences des différents comités sont formalisées. Le principe de séparation des fonctions est également scrupuleusement appliqué. Les dispositions légales, réglementaires et internes font l'objet de directives et de procédures. Un Code de conduite disponible en ligne est remis à chaque collaborateur lors de son entrée en fonction. Il permet une compréhension commune des comportements attendus par la banque, de ses organes et de chaque membre du personnel et constitue un document de référence.

Valeurs de la BCJ

La BCJ exprime ses engagements au travers des valeurs et des principes d'actions qui représentent la vision collective de l'ensemble de ses collaborateurs. Ses valeurs ont été définies dans le cadre d'un groupe de travail et d'un processus participatif auquel tous les employés ont été invités à se prononcer.

Les valeurs et l'ensemble des règles s'appliquant aux collaborateurs sont repris dans la Charte éthique, disponible sur le site internet bcj.ch.

Nos valeurs

Proximité

La proximité est au cœur de notre ADN. Nous tissons des liens durables avec nos clientes et clients. Nous sommes à leur écoute, ouverts et leur parlons d'égal à égal. Nous nous engageons à la réussite de leurs projets, en faisant preuve d'empathie afin de bien comprendre leurs attentes et leurs besoins. Nous sommes disponibles avec une présence forte et des conseiller-ère-s dans les trois districts du canton du Jura et à Moutier. Nos centres de décision sont situés dans le canton du Jura et nous assurons des décisions rapides.

Compétence

Les compétences de nos collaborateur-trice-s font le succès et la pérennité de notre entreprise. Nous nous appuyons sur des collaborateur-trice-s engagé-e-s, compétent-e-s, motivé-e-s et efficaces. Nous encourageons la formation professionnelle continue afin de développer leurs compétences en permanence. Nous nous engageons à offrir à notre clientèle un service de qualité irréprochable et la conseillons avec clarté et professionnalisme.

Responsabilité

La responsabilité est le fondement de toutes nos actions et décisions. Nous attendons de chacun-e de nos collaborateur-trice-s qu'il-elle agisse de manière éthique à tout moment, dans des relations avec des tiers externes ou internes. Nous répondons aux besoins de notre clientèle de manière transparente et responsable en respectant les standards les plus élevés en matière de conformité et d'éthique. Nous sommes respectueux-euses des réglementations, prudent-e-s dans nos conseils et soucieux-euses de notre réputation et de celle de notre clientèle. Nous prenons en compte les conséquences de nos activités sur l'environnement.

Gouvernance d'entreprise

Elle suit les évolutions en matière de gouvernance d'entreprise et prend les mesures nécessaires pour garantir en permanence la conformité réglementaire et le respect de la législation applicable.

La BCJ ne verse aucune contribution politique. Elle a comme principe de ne soutenir, en son nom, aucun parti ou organisation politique, sous quelque forme que ce soit. En revanche, elle facilite l'implication de ses collaborateurs dans la société civile, notamment dans des associations de nature politique, permettant aux collaborateurs qui ont un mandat politique de l'exercer dans les meilleures conditions. Par principe, la BCJ ne prend pas position sur les sujets politiques. Une exception est faite pour les sujets qui concernent l'activité bancaire ou qui peuvent influencer significativement son environnement direct. Elle est membre de l'Association suisse des banquiers (ASB) et de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS) qui sont amenées à défendre les intérêts du secteur bancaire suisse, respectivement des Banques Cantonales.

Composition diversifiée des organes de décisions

La diversité des instances de gouvernance d'une entreprise est primordiale pour garantir la représentativité des membres du personnel, de la clientèle et de la société dans laquelle elle évolue. L'un des grands défis de la banque est de faire exister de façon durable un esprit de diversité au sein de ses organes de décision, tant en terme de sexe, d'âge et de compétences. Notre but consiste en premier lieu à un meilleur équilibre des genres au sein des instances décisionnelles de la banque.

Structure et composition de la gouvernance

Le Conseil d'administration

Les compétences et obligations du Conseil d'administration sont fixées dans les statuts et dans le règlement général d'organisation. Le Conseil d'administration de la BCJ est composé de 7 membres. Aucun des membres du Conseil d'administration n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la BCJ ou au sein de l'une des sociétés détenues par la banque. De plus, ils répondent tous aux critères d'indépendance fixés par les directives de la FINMA.

Quatre membres sont nommés par le Gouvernement de la République et Canton du Jura, selon art. 13 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura. Trois membres sont nommés par l'Assemblée générale.

Plus d'informations sur la structure du Conseil d'administration et ses compétences et obligations en pages 25-29 et en page 42 du rapport de gestion.

Commission des crédits

Le Conseil d'administration désigne en son sein une Commission des crédits. La durée du mandat correspond à celle applicable au Conseil d'administration. Le Directeur général et le responsable du secteur crédits assistent aux séances avec voix consultatives.

Commission d'audit & des risques

La Commission d'audit et des risques se compose de trois membres du Conseil d'administration. Le Directeur général et le responsable de la révision interne participent aux séances avec voix consultatives. Les membres de Direction répondent

devant la Commission sur les rapports établis par la révision interne et qui concernent leur secteur respectif. La Commission a pour fonction d'appuyer le Conseil d'administration dans l'exécution des obligations de surveillance que la loi, les statuts et les règlements internes lui attribuent, en particulier dans les domaines de l'établissement et de la présentation des comptes, de la gestion et du contrôle des risques, du système de contrôle interne, de la conformité et des activités d'audits interne et externe. La Commission dispose d'un accès direct aux réviseurs externes, à la révision interne, à la Direction générale et au personnel de la BCJ. Elle dispose des conseils et de l'assistance de consultants indépendants sans demander l'approbation préalable au Conseil d'administration. L'Organe de révision externe rend compte de ses travaux d'audit à la Commission. Celle-ci traite tout désaccord survenant entre la révision interne et la Direction générale.

Commission de politique des ressources humaines et de rémunération

La Commission de politique RH et de rémunération se compose au minimum de trois membres du Conseil d'administration. Le Directeur général assiste aux séances avec voix consultative, tandis que les membres de Direction et le responsable des ressources humaines participent en fonction des sujets traités.

Plus d'informations sur les tâches et attributions des différentes commissions disponibles en pages 42-44 du rapport de gestion.

Le comité de Direction

La gestion quotidienne des affaires de la banque sont déléguées par le Conseil d'administration au Comité de Direction qui, sous l'autorité du Conseil d'administration et dans le cadre de son mandat, dirige les affaires de la BCJ.

Politiques de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

La BCJ n'a pas instauré de plan d'intéressement ou de participation en faveur des dirigeants et cadres et il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. Elle ne fait pas appel à des conseillers externes pour la fixation des rémunérations.

A ce jour, les politiques de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale n'intègrent pas de critères basés sur les objectifs et les performances en matière de gestion des impacts de la banque sur l'environnement et la société.

Plus d'informations sur la description des principes de rémunération en page 45 du rapport de gestion.

Ethique et conformité

Les choix stratégiques de la BCJ, la mise en place du cadre de fonctionnement interne et l'exercice quotidien des activités sont constamment examinés. Cette démarche vise à assurer leur conformité avec les lois, les règlements externes et internes en vigueur ainsi qu'avec les normes et standards déontologiques précisés dans le Code de conduite. Ce dernier formule les principes régissant la relation de la banque vis-à-vis des autorités et de la collectivité, et la relation entre la banque et les collaborateurs et collaboratrices.

Il souligne notamment :

- L'importance d'être en conformité avec les lois et les règlements externes et internes ainsi que la marche à suivre par le personnel en cas de doute.
- Les principes en matière de gestion des conflits d'intérêts et les moyens de les identifier et de les gérer.
- Les principes en matière de confidentialité des données de la clientèle ainsi que des collaborateurs et collaboratrices.
- L'encouragement à annoncer des comportements, des événements ou des incidents qui violent une loi, un règlement ou le Code de conduite (whistleblowing – lanceur d'alerte). Il précise qu'un dispositif est en place pour assurer la confidentialité des annonces et protéger les personnes qui auraient fait de telles annonces en toute bonne foi.

Pour assurer le suivi des tendances et des évolutions juridiques et réglementaires, la BCJ a un dispositif de veille formalisé. La détection des évolutions repose à la fois sur l'expertise du service Compliance et sur les métiers et fonctions de support qui ont la responsabilité d'identifier et d'analyser les évolutions réglementaires sur leurs périmètres d'activité. Enfin, les collaboratrices et les collaborateurs sont tenus de suivre régulièrement des formations portant sur la législation et les réglementations applicables.

Compliance et déontologie

La compliance fait partie intégrante de la culture d'entreprise de la banque. Il s'agit d'un concept en mouvement que les évolutions réglementaires, géopolitiques et sociétales placent de plus en plus au carrefour de la stratégie et de l'action quotidienne de la banque et de ses clients. L'une des missions essentielles de la compliance est de contribuer à faire que la banque reste une entreprise digne de confiance, non seulement grâce au respect des textes, mais aussi grâce au respect de l'esprit de ces textes. La banque, ainsi que ses métiers, sont ainsi « protégés » en réduisant considérablement les risques d'image et de mauvaise réputation, d'amendes voire de retrait de licence. Les membres du personnel doivent avoir en tout temps un comportement irréprochable et prendre en compte la dimension compliance dans toutes leurs activités. Le respect des dispositions légales, réglementaires, des circulaires internes ou encore du Code de conduite doit être le socle de toute activité.

Obligation de signalement (Whistleblowing)

Tout membre du personnel qui soupçonne raisonnablement une activité illégale, une situation de risque, une faute grave ou une violation des règles, des politiques ou des lignes directrices de la banque ou du Code de conduite, doit, sans délai, porter les faits en question à l'attention de son responsable de secteur. Tout membre du personnel qui acquiert la connaissance d'éléments de fait laissant présumer l'existence d'un éventuel cas de fraude, de corruption ou de toute autre activité illégale, en informe sans délai son responsable de secteur ainsi que le responsable du service compliance.

Les membres du personnel doivent également signaler à leur responsable de secteur toute activité ou conduite illégale d'un quelconque partenaire d'affaires de la banque, en particulier les apporteurs d'affaires et des tiers gérants.

Par ailleurs, tout membre du personnel est en droit de s'adresser à la révision interne dans le cas où il estime ne pas pouvoir s'adresser à son responsable de secteur ou au responsable du service compliance. Les réclamations sont centralisées au service juridique qui contrôle qu'elles soient traitées et qui conservent les réclamations et les réponses apportées. Cette centralisation permet d'avoir une vue d'ensemble des doléances de notre clientèle et de prendre les mesures nécessaires pour remédier aux éventuelles violations détectées.

Conformité fiscale

La déclaration fiscale et le paiement des impôts font parties des obligations des clients, ainsi que le respect des dispositions légales qui s'y appliquent. La BCJ vise la conformité fiscale. Une clarification du statut fiscal peut être exigée au risque de suspendre les relations d'affaires. Les collaborateurs ne doivent prêter aucune assistance active aux transferts de capitaux hors des pays dont la législation prévoit des restrictions en matière de placement de fonds à l'étranger. Toute assistance active à la soustraction fiscale par des clients suisses et étrangers est également interdite.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

La BCJ n'accepte pas de valeurs patrimoniales ou de fonds d'origine douteuse et ne veut pas que son infrastructure soit utilisée pour financer l'exécution d'actes criminels. Les collaborateurs identifient chaque cocontractant et ayant droit économique conformément aux prescriptions de la Convention relative à l'obligation de diligence des Banques en vigueur et aux directives internes en la matière. Selon la notion Know Your Customer (connais ton client) et du Know Your Transaction, ils clarifient l'arrière-plan économique, l'origine et la provenance des valeurs patrimoniales acceptées et établissent un profil client adapté aux circonstances.

Lutte contre la corruption

La BCJ applique une tolérance zéro en matière de corruption active (corrompre) ou passive (se laisser corrompre) dans le contexte professionnel. Les collaborateurs n'offrent, ne promettent ni n'octroient aucun avantage sous quelque forme que ce soit qui les conduirait à un comportement contraire à la loi et/ou à leurs obligations. De plus, aucun collaborateur ne peut solliciter, se faire promettre ou accepter, en sa faveur ou en faveur d'un tiers, d'une source extérieure ou intérieure à la BCJ, un avantage quelconque, direct ou indirect, qui ait un rapport, de quelque façon que ce soit avec sa fonction dans la BCJ.

En 2024, la totalité des collaborateurs ont suivi une formation sur la lutte contre la corruption. Les membres de la Direction générale sont également formés à ces enjeux. Les personnes engagées doivent également prendre connaissance du Code de conduite qui intègre une partie sur la lutte contre la corruption ainsi que l'ensemble des valeurs et des principes que l'entreprise doit respecter.

Il n'existe actuellement pas de procédure d'évaluation des risques de corruption mais des contrôles ponctuels sont effectués par la révision interne lors de ses contrôles ordinaires.

Comme en 2023, aucun incident confirmé de corruption au sein de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs ainsi que des organes n'a été signalé en 2024.

Gestion des conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts portent atteinte à la faculté des collaborateurs à faire face à leurs engagements envers la BCJ et/ou la clientèle. Les situations pouvant conduire à un conflit d'intérêts avec la BCJ et/ou un client sont évitées à chaque occasion. Même lors de l'exercice des activités accessoires (mandats politiques, mandats privés, etc.), les collaborateurs cherchent à éviter tout conflit d'intérêts. En dehors de leur activité professionnelle, le devoir de loyauté des collaborateurs envers la BCJ demeure. Les conflits d'intérêts ressortent de toute situation où les intérêts privés des collaborateurs risqueraient d'influencer ou de paraître influencer l'exercice.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, les mandats officiels ainsi que les mandats privés dans des sociétés et associations sont soumis à autorisation préalable de la Direction, respectivement du Conseil d'administration pour les membres de Direction. En outre, si un membre du personnel participe aux travaux relatifs à une opération de la banque, a une relation personnelle directe ou indirecte, ou une relation d'intérêt avec un bénéficiaire éventuel de cette opération, il est tenu d'en faire la déclaration immédiate au responsable de secteur.

Tout membre du personnel se trouvant dans une situation dont il pourrait résulter un conflit, ou la perception d'un conflit, entre ses intérêts et ceux de la banque, est tenu d'en faire la déclaration immédiate au responsable de secteur.

En pratiquant une politique salariale mesurée, la BCJ veille à ne pas créer de fausses incitations pour les conseillers et, ainsi, évite les conflits d'intérêts dans le conseil.

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale se sont engagés explicitement, dans les principes de gouvernance d'entreprise, à agir dans l'intérêt de la banque et de ses parties prenantes ainsi qu'à éviter tout conflit d'intérêts personnel. Ils sont tenus d'annoncer immédiatement et de manière transparente toute affaire qui touche à leurs propres intérêts ou à ceux de personnes ou d'organismes qui leur sont proches et de se récuser. Il n'y a pas de mandat croisé entre membres de Conseils d'administration. Le canton du Jura, qui détient la majorité absolue du capital et des voix, s'engage en faveur d'une banque indépendante dans sa stratégie actionnariale. En renonçant à la présence d'un de ses représentants au sein du Conseil d'administration, le canton sépare de manière claire ses rôles de propriétaire et de directeur de la banque.

Par ailleurs, les membres du CA doivent annoncer les personnes et entités liées lors de leur entrée en fonction. Cette liste est ensuite revue une fois par année et les liens d'intérêt du Conseil d'administration sont publiés pour toutes les parties prenantes dans le rapport de gestion. Les nouveaux membres du CA remplissent les formulaires suivants, qui sont soumis à la FINMA :

- Déclaration concernant les procédures en cours et terminées.
- Déclaration concernant les participations qualifiées.
- Déclaration concernant d'autres mandats.

Les liens d'intérêts de la Direction générale sont également publiés dans le rapport de gestion.

Lorsque les délibérations du Conseil d'administration ou de la Direction portent sur des sujets concernant personnellement un de leurs membres ou une autre personne assistant à la séance

ou lorsque les délibérations concernent des affaires ou une entreprise dont il est associé, employé ou membre du Conseil d'administration, l'intéressé ne peut participer aux délibérations qu'avec l'accord des autres membres présents et ne peut pas participer aux décisions.

Droits de l'homme

La BCJ considère le respect des droits de l'homme comme fondamental et est en ligne avec les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. La Suisse est soumise aux dispositions internationales contraignantes en matière de droits de l'homme (y compris les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)) que la BCJ s'engage à respecter. En tant que Banque Cantonale, la BCJ mise sur des achats régionaux. Dans le même temps, cela réduit au minimum le risque de violations des droits de l'homme.

Le Code de conduite de la BCJ régit la protection de l'intégrité des membres du personnel: ces derniers ne doivent faire l'objet d'une discrimination fondée sur le sexe, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou autres, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, la nationalité ainsi que, d'une manière générale, la façon dont les membres du personnel choisissent de mener leur vie privée, dès lors que celle-ci demeure compatible avec les valeurs de la banque. Les plaintes concernant les violations potentielles des droits de l'homme, telles que violations de conformité ou d'intégrité, sont à signaler.

Concernant sa politique d'investissement responsable, la BCJ a mis en place en 2023 des critères d'exclusion au niveau de ses fonds de placements, conseil en placement et mandats de gestion. Elle vise à éliminer les sociétés dont les modèles d'affaires sont contraires aux réglementations ou aux pratiques qu'elle considère incompatibles avec sa démarche d'investisseur responsable. Applicable aux entreprises et aux émetteurs souverains et quasi-souverains, elle porte sur des activités controversées jugées néfastes pour la société et/ou l'environnement ainsi que sur les violations graves d'une norme internationale relative aux droits de l'homme, aux normes du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. En savoir plus dans le chapitre « Finance responsable » en page 59.

La BCJ estime que son exposition directe aux risques est faible, car elle opère principalement dans le canton du Jura, c'est pourquoi cet enjeu tombe en dessous de la limite de matérialité selon GRI.

Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants

Sont considérées ici les entreprises dont le siège, l'administration centrale ou l'établissement principal se trouve en Suisse et qui :

- Mettent en libre circulation en Suisse ou traitent en Suisse des minerais ou des métaux contenant de l'étain, du tantale, du tungstène ou de l'or, provenant de zones de conflits ou de zones à haut risque.
- Offrent des biens ou des services pour lesquels il existe un soupçon fondé de recours au travail des enfants.

Ces entreprises doivent, conformément à l'art. 964j CO, respecter des devoirs de diligence dans la chaîne d'approvisionnement et en rendre compte dans un rapport.

Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit

La notion de « mise en circulation en Suisse » vise l'importation de métaux ou de minerais tandis que la notion de « traitement » vise un processus de transformation ou de manipulation physique. Les activités conduites par la BCJ n'impliquent ni importation, ni transformation ou manipulation physique de métaux ou de minerais.

Pour la BCJ, seules les transactions portant sur l'or sont pertinentes au regard des exigences de l'art. 964j CO. La BCJ achète toutefois presque exclusivement de l'or sur le marché interbancaire suisse; le solde est acheté (ou racheté) à ses clients étant précisé que, dans ces cas, l'or qui fait l'objet de la transaction doit impérativement bénéficier de la certification LBMA (London Bullion Market Association). La BCJ ne met donc pas en libre circulation et ne traite pas en Suisse des minerais ou des métaux contenant de l'or. En conséquence, elle n'est pas soumise aux devoirs de diligence et de reporting prévus par l'art. 964j CO. Au demeurant, l'or acheté par la BCJ sur le marché interbancaire suisse, ou à ses clients, bénéficie sans exception de la certification LBMA qui est considérée comme suffisante dès lors que cette certification répond aux standards minimaux de l'OCDE.

Gestion des risques

La gestion des risques est un processus bien établi au sein de la banque. Elle trouve son fondement dans la politique générale en matière de risques, approuvée annuellement par le Conseil d'administration.

Dans la pratique, les risques sont subdivisés en 3 catégories distinctes, à savoir les risques de crédit, de marché et les risques opérationnels.

Risques de crédit

Les risques de crédit comprennent essentiellement les risques de défaillances de nos clients ou contreparties bancaires, les risques pays et les risques de concentration. Ils sont étroitement liés à une dégradation de la situation économique et à une évolution négative des prix de l'immobilier.

Risques de marché

Cette catégorie regroupe les risques touchant les activités en relation avec le marché des capitaux. Elle comprend notamment le risque de taux, de liquidité, de refinancement, de change ou encore le risque d'exécution sur titres et matières premières.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels peuvent être définis comme le potentiel de pertes financières résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus ou de systèmes internes, d'actions inappropriées de personnes, d'erreurs ou encore d'événements externes. La banque ne s'expose pas à d'autres risques opérationnels que ceux inhérents à ses activités. Sont notamment inclus dans cette catégorie les risques juridiques, les risques TIC, les cyberrisques ou encore les risques des données critiques.

Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques de la BCJ sont définies selon les mêmes principes pour l'ensemble des catégories de risques. Les principales responsabilités sont arrêtées de la manière suivante :

- Le Conseil d'administration décide de la politique en matière de risque et surveille son adéquation avec le profil risque de la banque.
- Selon le cadre défini par le Conseil d'administration, une partie des tâches de surveillance est déléguée à la Commission d'audit et des risques.
- La Direction est responsable de la mise en place, du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle de l'adéquation de ces derniers avec la stratégie adoptée. Elle identifie, évalue et gère les différents risques auxquels est exposée la banque.

Système de contrôle interne

Il est utile de préciser que la banque dispose d'un module de gestion des risques robuste lui permettant de monitorer et surveiller les contrôles liés aux risques inventoriés. Adopté par le personnel BCJ formé à cet effet, le système de contrôle interne permet d'identifier rapidement de possibles failles, déficiences ou insuffisances et d'y remédier via la mise en œuvre de mesures pour mitiger le risque y afférent.

Risques ESG

A l'heure actuelle, les facteurs de risques ESG sont intégrés dans les catégories de risques dites traditionnelles. Toutefois, l'exercice de double matérialité qui sera mené en 2025 permettra d'évaluer les impacts de la banque sur la société et l'environnement et les risques et opportunités associés pour chaque enjeu pertinent.

Consciente de l'importance toujours croissante du volet environnemental et de son impact direct sur les risques existants (cf. risques susmentionnés), et sa chaîne d'approvisionnement, la BCJ œuvre également à intégrer les risques climatiques dans sa gestion des risques.

La prise en compte du risque climatique se justifie comme suit :

- Les événements climatiques extrêmes peuvent potentiellement générer des pertes chez la clientèle, affectant ainsi la stabilité financière des emprunteurs et leur capacité de remboursement.
- Les actifs de la banque tels que les prêts hypothécaires sont directement exposés aux risques climatiques. La valeur de biens, financés par la banque et situés en zone à risques, peut diminuer au gré de la récurrence des sinistres et entraîner des pertes financières pour la banque.
- Notre établissement prend en considération la sensibilité croissante de la population face aux enjeux climatiques via une communication transparente et la mise en œuvre de pratiques responsables.

- La banque se conforme à l'évolution des bonnes pratiques en matière d'intégration du risque climatique dans le processus de gestion des risques et de reporting.
- La banque souhaite poursuivre ses efforts visant à réduire son impact sur l'environnement en formalisant les risques y relatifs dans sa politique générale des risques.

La notion de risque climatique est vaste. Dans sa pratique, la FINMA s'appuie, en tant qu'autorité compétente, sur les définitions et recommandations des organismes internationaux de normalisation tels que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS), l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) ou encore celles du Réseau pour le verdissement du système financier (Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System (NGFS)).

Risques liés au climat

Les risques liés au climat proviennent des deux principaux facteurs suivants :

Les risques de transition : ils reflètent les impacts financiers incertains à la fois positifs et négatifs qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Les risques de transition sont caractérisés par une incertitude radicale sur la nature de la trajectoire bas-carbone qui est en passe de restructurer l'ensemble de l'économie telle qu'on la connaît aujourd'hui. Une autre incertitude réside dans les modalités de mise en œuvre de la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre, que ce soit en termes économiques mais aussi sociaux. Il s'agit en particulier des risques liés aux changements du cadre législatif et réglementaire, à l'essor de nouvelles technologies au détriment de celles existantes, à l'évolution des taxes CO₂ ou encore à la mise en œuvre par la banque de sa propre transition énergétique.

Les risques physiques : ils peuvent être définis, quant à eux, comme les impacts financiers potentiels qui résultent des effets du changement climatique sur les acteurs économiques et sur les portefeuilles d'actifs. Une distinction supplémentaire est faite entre risques aigus et risques chroniques. Sont considérés comme risques aigus les incidents liés à des événements majeurs mais ponctuels tels que la survenance de tempêtes, d'inondations, d'incendies ou de vagues de chaleur. Les risques chroniques correspondent, eux, aux effets à long terme de changements climatiques comme la récurrence des sécheresses, la hausse du niveau des mers, l'irrégularité des précipitations ou la récurrence de glissements de terrain.

Intégration des risques climatiques au sein de la BCJ

La BCJ est consciente de l'accroissement des risques de transition et des risques physiques. Force est de constater que ces derniers exacerbent indirectement ceux, plus traditionnels, liés à l'activité primaire de la banque (risques de crédit, de marché et opérationnels). Notre établissement est ainsi convaincu que la réalisation de son ambition commerciale ne peut se faire sans une prise en compte des risques environnementaux. C'est dans ce contexte que la BCJ assure une veille réglementaire afin de suivre continuellement les récentes évolutions et d'y répondre, le cas échéant, de manière rapide, efficace et coordonnée.

L'activité de la BCJ étant principalement orientée vers les activités de prêts et de crédits hypothécaires, la catégorie de risques de crédit est ainsi principalement sujette aux changements climatiques. Les exigences légales et réglementaires toujours plus restrictives pourraient affecter par exemple la valeur de marché des biens immobiliers plus anciens. Dans un autre registre, les normes d'efficacité énergétique sont susceptibles d'entraîner une hausse inéluctable des charges des entreprises, augmentant ainsi la probabilité de défaillance de la clientèle commerciale.

Enjeu pertinent: Dialogue, implication et transparence avec les parties prenantes

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

Les engagements pris à l'égard de nos parties prenantes constituent le cœur de notre approche de responsabilité sociale d'entreprise. Les choix stratégiques et les décisions tiennent compte de leurs besoins et font l'objet d'une communication transparente à leur égard. Bien que non soumis à l'obligation légale de reporting extra-financier, nous avons fait le choix de la transparence en la

Au vu de ce qui précède, la BCJ a décidé de formaliser la prise en compte des risques climatiques dans sa politique générale des risques. C'est dans cette optique qu'une collaboration avec un prestataire externe a été établie et des ateliers intersectoriels organisés afin d'identifier et apprécier au mieux les risques climatiques spécifiques auxquels l'établissement est confronté. Les enseignements qui en résulteront permettront en outre à la banque d'établir une cartographie des risques climatiques, représentant son degré d'exposition pour chaque risque identifié, au regard de variables que sont la probabilité de survenance, l'impact financier et l'horizon temps.

En intégrant les changements climatiques dans ses pratiques, la banque pourra non seulement se conformer aux recommandations de la TCFD, mais aussi renforcer sa stratégie climatique et saisir les opportunités qui en découlent. L'objectif étant de profiler notre établissement régional comme une banque respectueuse du climat. Ces efforts doivent se traduire par une offre toujours plus étoffée de prestations et de produits qui prennent en compte les considérations environnementales. Des produits sont d'ailleurs déjà commercialisés et d'autres suivront encore.

matière avec la publication de notre rapport de responsabilité sociale d'entreprise.

Approche managériale et ses composantes

L'identification de nos parties prenantes a été effectuée par le Comité RSE et validé par la Direction. Une cartographie est disponible en page 19 de ce rapport.

La BCJ entretient des échanges réguliers avec ses parties prenantes internes et externes. L'échange est particulièrement important avec les acteurs proches de la banque qui sont affectés par les activités commerciales ou peuvent les influencer. Grâce à un dialogue constant, la BCJ est en mesure d'identifier les exigences et les besoins auxquels elle doit répondre, d'identifier les problèmes et les potentiels d'amélioration. Nous nous engageons à faire preuve de transparence et d'ouverture dans le dialogue avec nos parties prenantes. La BCJ organise également des événements qui constituent un format important pour interagir avec ses groupes de parties prenantes, pour entrer en contact et entretenir les échanges. La BCJ s'implique également en tant que membre d'associations. Pour exemple, elle fait partie de l'Union des Banques Cantonales Suisses. Chaque année, différentes réunions et webinaires sont organisés avec les responsables RSE des Banques Cantonales et permettent des échanges fructueux. Dans le cadre de son implication avec les parties prenantes, la BCJ souhaite également continuer de développer des partenariats pour le développement

de projets. Sur les aspects du développement durable, la BCJ permet à ses parties prenantes d'obtenir des informations via différents canaux. En outre, les personnes intéressées peuvent s'adresser directement à la responsable RSE.

Modes de dialogue

La BCJ souhaite comprendre les points de vue de ses parties prenantes afin d'y répondre efficacement. C'est pourquoi un dialogue constant avec les différents groupes est important. La banque utilise différents canaux de communication et formats.

Nos parties prenantes clés	Moyens de communication/dialogue (exemples)	Importance du dialogue et sujets abordés
Collaboratrices et collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête QVT (qualité de vie au travail) • Entretien individuel (2 fois par an) • Séances de secteurs • Plénum du personnel • Plénum des cadres • Organisation d'événements • Formations • Comités internes (comité santé et sécurité au travail, Comité RSE, commission négociation salariale, etc.) • Sondages (ex. mobilité d'entreprise) 	<p>La BCJ accorde une grande importance au dialogue avec ses collaborateurs, tous niveaux hiérarchiques confondus. Elle souhaite qu'ils puissent amener des idées et participer à des projets.</p> <p>Elle veille à maintenir une communication interne régulière sur tous les sujets liés à la banque. Différentes rencontres et séances de secteur sont organisées pour tenir les collaborateurs informés de la stratégie et des objectifs. La BCJ mesure le bien-être et la qualité de vie au travail via une enquête QVT (qualité de vie au travail). Elle sensibilise ses collaborateurs aux enjeux de la durabilité et met en place des ateliers de sensibilisation et de formation.</p>
Clientèles et clients	<ul style="list-style-type: none"> • Rendez-vous • Courriels • Sondages • Réseaux sociaux • Canaux digitaux • Organisation d'événements / conférences • Newsletters 	<p>La relation entre le client et son conseiller attitré, à la fois personne de confiance et interlocuteur direct, est essentielle dans le dialogue avec la clientèle. L'intensité du suivi et la fréquence des contacts sont adaptés aux besoins de la clientèle et à la relation avec elle. La BCJ entretient le dialogue avec ses clients à travers différents canaux. La première priorité est le contact personnel qui se manifeste lors des rendez-vous.</p> <p>Les événements organisés par la banque représentent également un lieu d'échange privilégié. La BCJ assure une présence à travers ses points de vente et une offre de canaux digitaux. Elle est active sur les réseaux sociaux. Les préoccupations les plus importantes de ses clients incluent la transparence, des produits compréhensibles, des conseils professionnels, la protection des données et la gamme de produits et de services.</p>
Canton du Jura (en tant qu'actionnaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Séances d'informations • Assemblée générale • Rapport de gestion • Rapport de responsabilité sociale d'entreprise • Présentation des résultats 	<p>Le canton du Jura est l'actionnaire majoritaire de la BCJ. Le Gouvernement et le Parlement se soucient de la stabilité financière et de la gestion des risques de la BCJ. La banque, notamment son Conseil d'administration, a l'obligation d'informer le Gouvernement, selon l'article 17a de La Loi sur la Banque Cantonale du Jura, de tout élément nécessaire ou utile à l'Etat pour lui permettre d'exercer ses droits ou d'évaluer les conséquences d'une éventuelle obligation. Le Conseil d'administration remet chaque année au Gouvernement un rapport de l'organe de révision. Des séances d'informations ont lieu avec le Gouvernement et représentent des opportunités importantes de dialogue.</p>
Autres actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée générale • Rapport de gestion • Rapport de responsabilité sociale d'entreprise • Site internet BCJ • Présentation des résultats 	<p>La BCJ informe ses actionnaires sur les activités de la banque à travers son rapport de gestion, son rapport de responsabilité sociale d'entreprise et son site internet. Elle les rencontre lors de l'Assemblée générale organisée par la banque.</p>
Partenaires et fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres • Evénements • Courriels 	<p>La BCJ est en contact personnel avec ses partenaires commerciaux et fournisseurs. Elle vise des relations basées sur la confiance et dans la durée. Les relations de partenariats et le paiement dans les délais sont des préoccupations importantes.</p>

Communication des préoccupations majeures

La réputation de la BCJ dépend de nombreux facteurs. L'un des plus importants d'entre eux est le traitement des réclamations et contestations de la clientèle. Celui-ci doit être fait de manière efficace. Le personnel BCJ transmet la réclamation écrite (reçue par courrier ou par mail) sans délai au responsable de secteur. Une copie est remise au service juridique. En cas de réclamation orale, un rapport est établi à l'intention du responsable de secteur et une copie est adressée au service juridique. Dans les deux cas, celui-ci porte la réclamation à la connaissance du Directeur général.

Le traitement et la liquidation des réclamations sont du ressort du responsable de secteur concerné avec préavis du service juridique. Ce dernier tient à disposition de la révision interne et externe une copie de la réclamation et de la réponse apportée.

Enjeu pertinent : Protection des données et sécurité IT

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

La protection de la vie privée et de la confidentialité des informations transmises par nos clients et nos collaborateurs sont importantes. De même, les enjeux liés à la cybercriminalité sont de taille pour la BCJ et représentent un risque majeur pour les banques.

Un éventuel dysfonctionnement pourrait avoir des impacts de nature tant économique que réputationnelle, que ce soit pour notre clientèle ou pour la BCJ elle-même.

Approche managériale et ses composantes

La Loi sur la protection des données (LPD) constitue le socle législatif de la politique de la banque en matière de protection des données. De même, le Code de conduite formalise les principes et les règles à suivre par les collaborateurs en matière de confidentialité. En 2024, aucune plainte juridique relative à l'atteinte à la confidentialité des données des clientes et clients ou aux pertes de données de la clientèle n'a été formulée.

Au niveau de la surveillance des cyberrisques, la BCJ a mis en place une organisation et a pris des mesures adaptées qui lui permettent d'assurer une défense optimale en cas de tentatives d'attaque ou d'intrusion.

Protection des données

La Loi sur la protection des données (LPD) vise trois objectifs principaux :

- L'obligation de gestion de la donnée en garantissant la protection, la sécurité et le traitement licite.
- Le droit pour toute personne physique d'accéder aux données la concernant, d'être informée des traitements effectués sur ses données et, le cas échéant, de s'y opposer.
- La limitation de traiter les données selon les motifs justificatifs de la LPD.

Le Code de conduite, adopté par l'ensemble des collaborateurs, formalise les principes de la BCJ et les règles à suivre par le personnel en matière de confidentialité et de protection des données. En outre, lorsque la loi ou les circonstances requièrent que soient collectées des données personnelles concernant la clientèle ou le personnel de la BCJ, le traitement de ces données se fait en stricte conformité avec les exigences de la LPD. De plus,

Toutes les réclamations de la clientèle font l'objet d'un rapport annuel du service juridique, au même titre que les litiges, ainsi que les affaires qui sont dévolues à l'Ombudsman des banques.

La vue d'ensemble, par secteur, des doléances de notre clientèle doit nous permettre d'éviter que des erreurs répétitives ne soient commises.

Concernant les collaborateurs de la BCJ, le Code de conduite de la BCJ régit la protection de l'intégrité des membres du personnel. En savoir plus sous le point « Obligation de signalement (Whistleblowing) » en page 33.

La transmission de données à des tiers autorisés intervient dans le strict respect des dispositions légales applicables et des conditions générales de la banque.

Par ailleurs, le personnel BCJ a suivi en 2023 une formation en ligne relative à la protection des données afin de le sensibiliser à ses différentes obligations légales et chaque nouveau collaborateur participe à un e-learning sur la protection des données.

Toutes les informations en matière de protection des données sont consultables sur le site internet de la BCJ [bcj.ch](https://www.bcj.ch).

La déléguée à la protection des données est le premier point de contact pour les questions liées à la protection des données. En outre, il existe la possibilité de demander une audience de conciliation auprès du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence ou de signaler une éventuelle violation des règles de protection des données auprès du préposé fédéral à la protection des données et à la transparence. En cas de doutes sur la pratique commerciale de la BCJ ou sur le comportement de certains collaborateurs et collaboratrices de la banque, ou en cas de soupçons correspondants, toutes les parties prenantes de la banque peuvent s'adresser à la FINMA ou à l'Ombudsman des banques suisses en tant qu'instance de médiation.

Pour la communication générale avec la BCJ, toutes les parties prenantes, y compris les clients et les clientes, disposent des canaux publics.

Surveillance des cyberrisques

La cybercriminalité continue de se développer et représente un risque majeur pour les entreprises. Face aux menaces, la BCJ a mis en place une organisation et a pris des mesures adaptées qui lui permettent d'assurer une défense optimale en cas de tentatives d'attaque ou d'intrusion.

La sécurité du système d'information, des données et des opérations repose sur un dispositif d'analyse des menaces, notamment celles relatives à la cybercriminalité. La surveillance de ce dispositif est assurée 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Les techniques utilisées par les cybercriminels évoluant très rapidement, le dispositif est continuellement réévalué, renforcé et sa résistance aux cyberattaques régulièrement éprouvée, notamment par le biais de tests d'intrusion et des audits réguliers.

La banque ne travaille pas seule sur ce thème. Elle s'appuie sur des partenaires suisses spécialisés et collabore étroitement avec les autres Banques Cantonales et certaines entités de la Confédération.

Afin d'améliorer les procédures opérationnelles, des tests de continuité et de reprise d'activités ainsi que des scénarii de gestion de crises simulés sont réalisés pour entraîner les équipes à cet exercice.

Des actions de sensibilisation et de formation sur des sujets d'actualité liés aux cyberrisques sont menés pour aider les collaboratrices et les collaborateurs à reconnaître les dangers. De plus, de l'information diffusée sous forme de capsule vidéo sur les réseaux sociaux ainsi que des informations régulières sur notre site Internet ont pour objectif de sensibiliser également nos clients qui font face à une recrudescence de piratage.

Nos avancées 2024

- Publication d'un rapport de responsabilité sociale d'entreprise basé sur la GRI (Global Reporting Initiative)
- Sensibilisation des collaborateurs sur la sécurité de l'information et les cybermenaces

Nos objectifs 2025

- Alignement matrice matérialité à la double matérialité
- Intégration des risques et opportunités ESG dans la gouvernance
- Etude sur la mise en place d'une politique d'achats responsables
- Mise en place d'un workshop sur les risques climatiques avec la Direction

Axe 2 | Employeur responsable

Le succès de la BCJ repose sur ses collaboratrices et collaborateurs. Notre objectif est de construire des relations basées sur la confiance et le respect, à tous les niveaux. Nous offrons des conditions de travail modernes et attractives et accompagnons nos collaborateurs pour développer leurs compétences et entretenir leur employabilité. Nous souhaitons que nos collaborateurs s'engagent activement sur les questions de durabilité. Nous les sensibilisons et les formons à cet effet.

Average local

Le succès de la BCJ repose sur ses collaboratrices et collaborateurs. Notre objectif est de construire des relations basées sur la confiance et le respect, pour toutes et tous, à tous les niveaux. Nous offrons des conditions de travail modernes et attractives et accompagnons l'ensemble de nos collaborateurs afin de développer leurs compétences et d'entretenir leur employabilité.

Avec plus de 180 collaboratrices et collaborateurs au 31 décembre 2024, la BCJ s'inscrit dans le paysage jurassien comme l'un des employeurs incontournables du canton du Jura. Banque universelle proche de ses clients, il nous tient à cœur de développer et de conserver cette proximité qui nous est chère.

De la même manière, la BCJ est proche de ses collaborateurs et déploie tous les efforts possibles afin que ces derniers se sentent pleinement engagés et à l'aise dans leur environnement professionnel. Le monde du travail, le secteur bancaire et la société étant en constante évolution, il est attendu de nos collaborateurs qu'ils s'adaptent perpétuellement à de nouvelles exigences et qu'ils progressent afin d'être toujours prêts à affronter les nouveaux défis qui rythment la vie de notre établissement.

GRI	La BCJ en qualité d'employeur	Unité	2024	2023	2022	2021
2-7	Nombre de collaborateur-trice-s (apprentis et auxiliaires compris)	Nombre	183	168	158	149
	Quote-part de femmes	%	54.64	52.98	55.06	56.38
	Quote-part d'hommes	%	45.36	47.02	44.94	43.62
	Équivalent plein temps	Postes	150.5	139.45	130.5	122.55
	Total d'employé-e-s (contrat de durée indéterminée)	Nombre	171	155	145	132
	Quote-part de femmes	%	55.56	54.19	55.86	54.55
	Quote-part d'hommes	%	44.44	45.81	44.14	45.45
	Total d'employé-e-s (contrat de durée déterminée)	Nombre	12	13	13	17
	Quote-part de femmes	%	41.67	38.46	46.15	70.59
	Quote-part d'hommes	%	58.33	61.54	53.85	29.41
	Nombre d'employé-e-s à plein temps	Nombre	92	87	86	81
	Quote-part de femmes	%	27.17	24.14	29.07	29.63
	Quote-part d'hommes	%	72.83	75.86	70.93	70.37
	Nombre d'employé-e-s à temps partiel	Nombre	91	81	72	68
	Quote-part de femmes	%	82.42	83.95	86.11	86.76
	Quote-part d'hommes	%	17.58	16.05	13.89	13.24

La répartition des collaborateurs par région n'est pas proposée comme élément pertinent car l'ensemble des collaborateurs travaille dans le canton du Jura ou Moutier. De même, aucun chiffre concernant les employés à horaires non garantis n'est fourni car la BCJ n'utilise pas ce type de contrat de travail.

En 2024, 17,6 % des personnes à temps partiel sont des hommes, y compris dans les fonctions à fortes responsabilités.

A noter que le nombre de temps partiels présents au sein de la BCJ démontre clairement la politique en place visant l'équilibre vie privée-vie professionnelle. De plus amples informations sont développées dans le chapitre Santé, sécurité et qualité de vie au travail.

Processus de sélection

Considérant l'engagement de nouveaux collaborateurs comme une mission d'une extrême importance et un gage de notre pérennité, la qualité des ressources humaines au sein de la BCJ est dès lors assurée par un engagement professionnel et sélectif.

Le développement de notre capital humain étant une priorité stratégique, nous appliquons un processus de sélection éclairé,

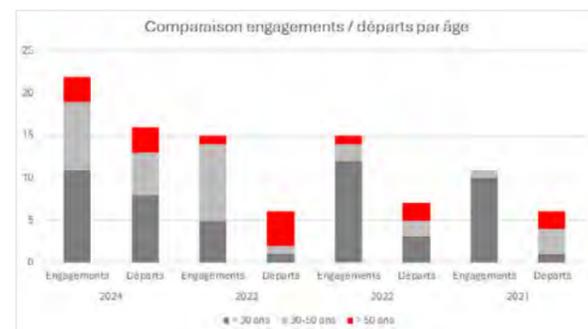
dénué de préjugés, permettant, d'une part, d'attirer des collaborateurs de valeur et de présenter la banque aux candidats sous un angle favorable et cohérent durant les entretiens et, d'autre part, de créer une relation de qualité avec les candidats et de sélectionner de façon objective, précise et efficace les meilleures candidatures.

GRI	Nombre de nouveaux employé-e-s	Unité	2024	2023	2022	2021
401-1 a	Total	Nombre	22	15	15	11
	Quote-part de femmes	Nombre	11	5	7	6
	Quote-part d'hommes	Nombre	11	10	8	5
	< 30 ans	Nombre	11	5	12	10
	30-50 ans	Nombre	8	9	2	1
> 50 ans	Nombre	3	1	1	0	
Taux de recrutement						
	Quote-part de femmes	%	50.00	33.33	46.67	54.55
	Quote-part d'hommes	%	50.00	66.67	53.33	45.45
	< 30 ans	%	50.00	33.33	80.00	90.91
	30-50 ans	%	36.36	60.00	13.33	9.09
	> 50 ans	%	13.64	6.67	6.67	0.00

Le taux de recrutement est calculé selon le nombre d'entrées de la catégorie concernée sur l'ensemble des entrées de l'année de référence. Les apprentis et stagiaires en formation ne sont pas pris en compte dans ces calculs.

La variation du taux de recrutement par sexe ou par âge est fonction des types de postes recrutés et du profil d'exigences en découlant.

Bien qu'une majorité des profils recrutés aient moins de 30 ans, et quoique ce taux tende à baisser largement depuis 2021, nous constatons que la BCJ valorise et recrute activement des personnes considérées comme seniors sur le marché du travail et embauche régulièrement des personnes de plus de 50 ans.

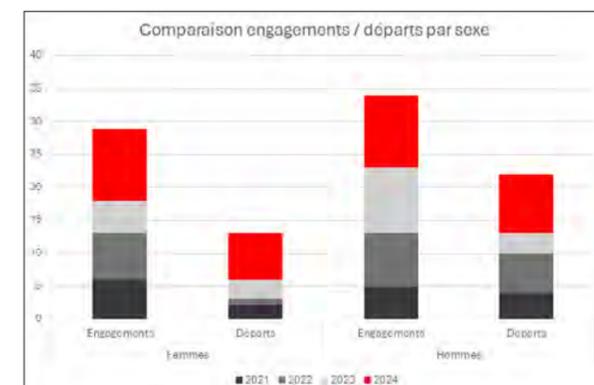


GRI	Nombre de départs (démission, licenciement, retraite, décès)	Unité	2024	2023	2022	2021
401-1 b	Total	Nombre	16	6	7	6
	Quote-part de femmes	Nombre	7	3	1	2
	Quote-part d'hommes	Nombre	9	3	6	4
	< 30 ans	Nombre	8	1	3	1
	30-50 ans	Nombre	5	1	2	3
> 50 ans	Nombre	3	4	2	2	

GRI	Taux de rotation du personnel	Unité	2024	2023	2022	2021
401-1 b	Quote-part de femmes	%	43.75	50.00	14.29	33.33
	Quote-part d'hommes	%	56.25	50.00	85.71	66.67
	< 30 ans	%	50.00	16.67	42.86	16.67
	30-50 ans	%	31.25	16.67	28.57	50.00
	> 50 ans	%	18.75	66.67	28.57	33.33

Le taux de rotation est calculé selon le nombre de sorties de la catégorie concernée sur l'ensemble des sorties de l'année de référence. Les apprentis et stagiaires en formation ne sont pas pris en compte dans ces calculs.

Au cours de la période de référence, notre entreprise a observé un nombre élevé de démissions, principalement parmi les jeunes employés. Ces départs sont principalement dus à des aspirations professionnelles et personnelles qui ne correspondaient pas aux opportunités offertes par notre entreprise.



Enjeu pertinent : Formation, maintien des compétences et opportunités de développement

La BCJ reconnaît l'importance de la formation continue pour le développement de ses employés et la compétitivité de l'entreprise. Des programmes ont été mis en place pour accompagner les nouveaux employés et favoriser le partage de connaissances au sein de l'organisation.

Ils bénéficient d'une formation duale de trois ans, axée sur la pratique et le conseil à la clientèle et sont soutenus à leur place de travail par des formateurs expérimentés. Ils bénéficient ainsi d'un encadrement adapté et personnalisé.

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

Le succès de la BCJ, en notre qualité d'entreprise du secteur tertiaire, dépend essentiellement des compétences professionnelles et humaines de l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs, tout métier confondu. C'est pourquoi nous attachons un intérêt primordial à la sélection, au développement, à l'encadrement et à la formation continue de toutes celles et ceux qui décident de faire carrière chez nous.

Le recrutement, l'engagement et le suivi des apprentis sont du ressort du Groupe apprentis. Les connaissances théoriques sont, quant à elles, transmises par le CYP Lausanne et les connaissances commerciales sont développées par les écoles professionnelles régionales.

En 2024 :
6 – nombre d'apprentis employés de commerce à la BCJ
3 – nombre de stagiaires de l'École professionnelle commerciale

Approche managériale et ses composantes

Nous accompagnons l'ensemble de nos collaborateurs afin de développer leurs compétences et entretenir leur employabilité. La mobilité interne est encouragée et la variété de nos métiers, leur transformation constante et l'émergence de nouvelles fonctions constituent autant d'opportunités d'évolution.

La banque tire également profit des acquis théoriques d'étudiants de l'École de Commerce et engage régulièrement, pour une durée d'un an, des stagiaires visant l'obtention de leur maturité professionnelle commerciale (MPC). Les responsables de service émettent leurs besoins en recrutement et garantissent leur formation.

Entreprise formatrice

Consciente que les compétences se développent dans le monde professionnel dès les premières expériences, la BCJ se positionne en qualité d'entreprise formatrice et engage, chaque année, des apprentis employés de commerce CFC de première année.

Enfin, des diplômés en économie ou en finance sont régulièrement engagés dans le domaine des crédits ou des marchés, pour une durée de deux ans, au sortir de leurs études. Opportunité d'un premier emploi, ces femmes et ces hommes représentent la relève des cadres de demain.

Connaissances bancaires

Par leur parcours au sein des différents services de la banque, les apprentis acquièrent les connaissances nécessaires relatives aux prestations de base, aux opérations du trafic des paiements, aux finances, aux opérations commerciales et aux activités de crédits.

En 2024, la BCJ a développé un partenariat interne avec le CYP Lausanne afin de dispenser la formation Banking & Finance Essentials (BFE) aux collaborateurs ayant été engagés dernièrement au sein de la banque et qui ne bénéficiaient pas des connaissances bancaires de base. Le cursus de certification permet de combler ces lacunes.

Les connaissances acquises renforcent la confiance en soi et donnent plus d'assurance face à la clientèle en permettant ainsi de conseiller celle-ci de manière compétente. Les formateurs, spécialistes reconnus, assistent nos collaborateurs dans le transfert de connaissances sur le terrain et les encadrent personnellement.

Douze collaboratrices et collaborateurs ont bénéficié de la formation des modules Basic, et sept d'entre eux ont décidé de poursuivre le cursus jusqu'à la certification, en effectuant également les modules Advanced.



Développement et maintien des compétences

La BCJ attache une grande importance à la formation continue, au développement de son personnel ainsi qu'au maintien de leur employabilité. Elle veille à ce que ses collaborateurs perfectionnent leurs connaissances et développent leurs compétences en suivant notamment des formations spécifiques leur permettant de faire face aux évolutions du métier et de répondre aux nouvelles exigences de conseil et de qualité. A cet effet, un partenariat est actif avec l'ensemble des Banques Cantonales latines et notamment la BCV qui dispose de son propre centre de formation.

La BCJ s'implique également dans l'évolution de son personnel en lui offrant des opportunités permettant un développement de la polyvalence et des connaissances, tout en contribuant à la réalisation des objectifs de la banque.

Certification SAQ

Le professionnalisme s'exerce à travers une formation efficace et performante. Les formations proposées aux collaboratrices et collaborateurs BCJ sont dispensées par des formateurs internes et externes ainsi que par des programmes d'auto-apprentissage (e-learning).

Nos conseillers de vente doivent suivre le cursus de certification SAQ, reconnu par la Confédération; celui-ci est un gage de qualité qui atteste que le titulaire de la certification dispose des compétences nécessaires et connaît les règles de conduite définies par la fonction de conseiller à la clientèle.

La certification étant valable 3 ans, les conseillers certifiés doivent se re-certifier pour pouvoir continuer à exercer leur métier et porter le titre officiel. Cette re-certification est obligatoire, à la BCJ, jusqu'au terme de l'activité professionnelle. Elle permet d'assurer que les collaborateurs maîtrisent l'évolution de leurs connaissances métier au travers du temps et restent à la pointe des connaissances disponibles.



Swiss Association for Quality

Au sein de la BCJ, plusieurs profils métiers sont représentés et portent les titres suivants:

- Conseiller clientèle privé certifié.
- Conseiller clientèle individuelle certifié.
- Conseiller clientèle affluent certifié.
- Certified Wealth Management Advisor CWMA.
- Conseiller clientèle PME certifié.
- Certified Corporate Banker CCoB.

La certification SAQ étant imposée par la banque, cette dernière prend en charge la totalité des frais en découlant.

Formations internalisées

Bien que la structure de la BCJ soit relativement restreinte, plusieurs formations sont dispensées en interne aux collaborateurs, selon la cible, et organisées par des collaborateurs spécialisés dans le domaine.

Découlant d'obligations légales, notamment l'art. 6 de la Loi sur les services financiers (LSFin), des formations sur la Convention de diligence des banques (CDB) ou l'Ordonnance sur la lutte contre le blanchiment d'argent (OBA), par exemple, sont dispensées annuellement par le Service Compliance à l'ensemble des collaborateurs de front-office ainsi qu'aux collaborateurs du service administratif chargé du contrôle des dossiers.

En 2024, le Service Compliance a dispensé une formation sur le thème de la corruption à la totalité des collaborateurs de la banque ainsi qu'une formation sur les règles de conduite sur le marché à l'ensemble des collaborateurs du secteur Marchés.

D'autres formations spécifiques sont également prodiguées à certains collaborateurs concernés (cours incendie, formation sécurité concernant les risques d'agression, certification informatique, etc.).

Enfin, des cours à destination des responsables d'équipe sont mis en place annuellement. En 2024, le thème abordé concernait la gestion de projet et s'est déroulé sur 2 journées complètes. Une formation à destination des responsables d'équipe intitulée « Dialogue sur les premiers secours en santé mentale pour les cadres », de même qu'une formation sur le feedback, se tiendront en 2025.

Formations continues

La BCJ se montre ouverte aux prises d'initiative des collaborateurs et les encourage à entreprendre des formations professionnelles supérieures certifiantes de types Brevet ou Diplôme fédéral, Certificate of Advances Studies (CAS) ou Diploma of Advanced Studies (DAS). Elle peut participer financièrement et/ou en accordant du temps libre lorsque ces dernières apportent une plus-value à la banque en termes de compétences.

GRI	Formation	Unité	2024	EPT (au 31.12)	2023	EPT (au 31.12)
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par EPT	Nombre	51.21	150.5	45.30	139.45
	Quote-part de femmes	Nombre	37.32	76.3	46.89	65.65
	Quote-part d'hommes	Nombre	65.49	74.2	43.88	73.8
	Cadre	Nombre	25.82	55.3	17.03	50.05
	Non cadre	Nombre	65.96	95.2	61.12	89.4

Le terme « Formation » prend en compte tous types de formation et d'enseignements professionnels, y compris les cours dispensés aux apprentis par l'Ecole professionnelle. Il n'inclut toutefois pas l'encadrement à la place de travail.

Les données pour 2021 et 2022 ne sont pas disponibles car le système de gestion du temps ne permettait pas l'extraction de données exploitables.

Sensibilisation et formation au développement durable

La formation et la sensibilisation des conseillers constitue un élément essentiel de notre démarche responsable. Au regard de la rapidité avec laquelle la réglementation évolue, il est de plus en plus important que nos collaborateurs montent en compétence en matière de durabilité. Différentes formations en ligne et en présentiel ont été organisées et verront le jour afin de renforcer les connaissances relatives à la durabilité dans l'immobilier et l'investissement responsable. La responsable RSE de la BCJ, en collaboration avec les responsables de secteurs, est chargée de développer les connaissances des conseillers en matière de développement durable de manière continue et de mettre en place des formations.

En 2024, une formation de 1.5 jour a été organisée pour les conseillers crédits privés et entreprises avec 4 intervenants externes: Wuest Partner, le Service énergie du Service du développement territorial du canton du Jura, Lutz Architecte et Energie du Jura. Cette formation a permis aux participants de renforcer leurs connaissances sur l'impact du secteur du bâtiment en Suisse, des défis à venir et du cadre réglementaire, d'avoir une vision globale des émissions de CO₂ dans le bâtiment, de prendre connaissance des meilleures pratiques en terme d'assainissement et de construction durable, de mieux comprendre le label Minergie et CECB[®]Plus et d'améliorer leurs compétences afin de pouvoir orienter efficacement leurs clients.

La BCJ a également à cœur de sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs à la question du changement climatique. Suite à l'organisation de la Fresque du Climat organisée en 2022, la banque a déployé en 2024 l'atelier 2 tonnes auprès de 175 collaborateurs avec Wiser Impact. Elle est la première banque à mettre en place de tels ateliers en Suisse.

Un sondage a été mis en place après les ateliers et le taux de satisfaction global est positif. Les participants ont particulièrement apprécié de pouvoir calculer leur empreinte carbone en amont, le format du jeu et les échanges en groupe.

« Le fait d'avoir des ateliers très interactifs, supportés par toute « l'application » qui calcule en temps réel les changements. Très ludique ! »

« La variété des exercices et la prise de conscience que ce cours a provoqué. »

« Les idées et possibilités d'améliorations qui nous ont été proposées étaient multiples et démontrent que l'on peut s'améliorer sur plusieurs aspects. »

Processus de fixation d'objectifs et campagne d'entretiens de développement

Chaque année, en principe durant le mois de février, se déroule la campagne d'entretiens de développement au sein de la BCJ. Après une préparation minutieuse de chaque partie prenante, le collaborateur rencontre son responsable hiérarchique (et/ou fonctionnel, selon les cas) afin de faire le point sur l'année écoulée, en termes d'objectifs, de comportements, d'attentes respectives, etc.

Des objectifs de la banque découlent des objectifs sectoriels; les objectifs d'équipe et/ou individuels sont fixés sur cette base et sont discutés lors de l'entretien de développement. Des objectifs supplémentaires peuvent également être fixés à l'initiative du collaborateur lui-même.

Ces derniers peuvent être qualitatifs ou quantitatifs; l'important étant qu'ils doivent avoir du sens dans l'activité de la personne concernée. En outre, il est désormais recommandé de ne plus fixer d'objectifs individuels quantitatifs mais de privilégier les objectifs d'équipe, afin de favoriser la collaboration.

Le principe est que tous les collaborateurs bénéficient d'un entretien de développement. Toutefois, certains cas ne sont pas intégrés dans ce processus; les collaborateurs entrés en septembre ou après de l'année précédent le cycle d'entretien ne sont pas concernés par l'entretien de développement, mais un entretien de fixation d'objectifs pour l'année à venir est prévu. De même, les collaborateurs absents lors du cycle d'entretiens sont vus avant leur départ, lorsque celui-ci est planifié, ou à leur retour.



Enjeu matériel: Diversité et égalité des chances

La diversité est une richesse que la BCJ valorise activement. Notre effectif est composé de 55 % de femmes et de 45 % d'hommes, avec une représentation féminine au sein de la Direction et du Conseil d'administration. La BCJ promeut l'égalité des chances lors des processus de recrutement et d'évolution de carrière.

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

La BCJ est convaincue que des équipes mixtes élaborent des solutions plus créatives, plus viables et de meilleure qualité. Elle favorise l'égalité des chances et s'engage pour l'égalité des droits pour tous, sans distinction de sexe, d'orientation sexuelle, d'appartenance religieuse ou d'origine. Elle se fixe également pour objectif d'augmenter la quote-part des femmes parmi les cadres et dans certains métiers où le genre est sous-représenté.

+ 6 % d'augmentation chez les femmes cadres depuis 2021

Approche managériale et ses composantes

Il existe plusieurs risques en matière d'égalité des chances et de diversité. Cela peut conduire à des violations de l'intégrité causées par un abus de pouvoir, une discrimination, un harcèlement psychologique ou sexuel.

Aucune forme de harcèlement ou d'intimidation n'est acceptable. Le Code de conduite de la BCJ sensibilise les collaborateurs aux principes généraux à respecter dans les relations de travail avec leurs collègues. Toute personne touchée peut, conformément à

la politique de la banque en matière de dignité au travail, en faire part à sa hiérarchie ou au service RH.

Un accompagnement externe sera également proposé à nos collaborateurs qui souhaitent se confier à une personne externe à la banque, dès janvier 2025.

Lutte contre la discrimination et promotion de la diversité

En vertu des principes légaux qui régissent l'égalité entre les femmes et les hommes, la BCJ s'engage en faveur de la non-discrimination lors des processus de recrutement ainsi que dans la relation professionnelle qui en découle. Elle favorise l'égalité des chances, notamment entre les sexes et les générations, en veillant à une représentation équilibrée entre femmes et hommes tout en assurant une égalité salariale. Nous renforçons ainsi notre esprit d'ouverture et notre respect des individualités et des différences.

Les postes à responsabilités de la banque étant majoritairement occupés par des hommes, la BCJ s'engage à favoriser la présence de femmes au sein de postes cadres, y compris pour les temps partiels, conformément aux principes généraux de la Loi sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) afin de garantir la mixité de l'emploi.

Nous promovons ainsi, sans a priori, des parcours de vie et des situations professionnelles variées.

1 femmes sur 6 personnes à la Direction générale
3 femmes sur 7 membres au Conseil d'administration
27% des cadres sont des femmes

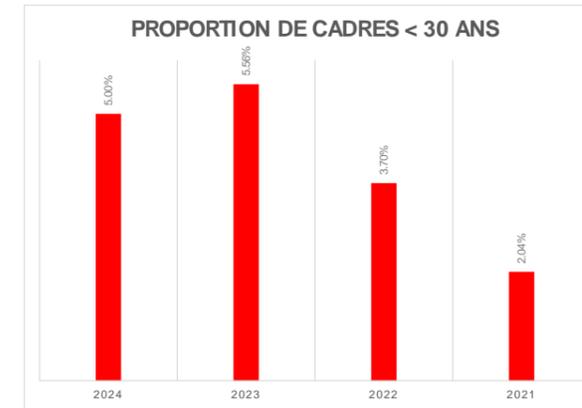
Cadres à la BCJ

GRI	Pourcentage de cadres H/F sur l'ensemble des cadres	Unité	2024	2023	2022	2021
405-1	Quote-part de femmes/cadres	%	26.67	25.93	24.07	20.41
	Quote-part d'hommes/cadres	%	73.33	74.07	75.93	79.59
Pourcentage de cadres selon catégories d'âge						
	< 30 ans	%	5.00	5.56	3.70	2.04
	30-50 ans	%	66.67	66.67	64.81	69.39
	> 50 ans	%	28.33	27.78	31.48	28.57

Collaborateurs non cadres

GRI	Pourcentage de collaborateurs non cadres H/F sur l'ensemble des collaborateurs non cadres	Unité	2024	2023	2022	2021
405-1	Quote-part de femmes/non-cadres	%	68.29	68.93	71.15	74.53
	Quote-part d'hommes/non-cadres	%	31.71	31.07	28.85	25.47
Pourcentage de non cadres selon catégories d'âge						
	< 30 ans	%	34.96	29.13	35.58	31.13
	30-50 ans	%	30.89	37.86	34.62	38.68
	> 50 ans	%	34.15	33.01	29.81	30.19

La BCJ encourage également la jeune génération à accéder à des postes à fortes responsabilités. Ainsi, la proportion de cadres de moins de 30 ans a plus que doublé depuis 2021.



Politique de rémunération

La BCJ applique une stratégie de rémunération globale. Celle-ci s'inspire de la culture d'entreprise, récompense les aptitudes et compétences pertinentes (c'est-à-dire l'accomplissement des exigences), est transparente car elle repose sur des processus compréhensibles et fiables, favorise l'équité salariale interne tout en tenant compte du marché. Elle est axée sur la stabilité et tient compte des performances régulières ainsi que des résultats de l'entreprise. Elle soutient ainsi une culture d'entreprise valorisante et le succès à long terme de la BCJ.

Depuis 2023, la BCJ s'attèle à la revue de sa politique de rémunération, qui comprend le salaire fixe et variable, ainsi que l'ensemble des avantages, de toute nature, perçus par les collaborateurs à l'occasion de leur contrat de travail.

La revue de l'ensemble du paysage fonctionnel de l'entreprise permet de disposer d'une vue d'ensemble des compétences. Selon le principe «salaire égal pour travail de valeur égale» et afin de clarifier les complexités et les exigences des différentes activités, toutes les fonctions de la BCJ sont évaluées à l'aide d'une méthode d'évaluation analytique.

GRI	Répartition au sein des organes de gouvernances (Direction + Conseil d'administration)	Unité	2024
405-1 a	Quote-part de femmes/cadres	%	30.77
	Quote-part d'hommes/cadres	%	69.23
	< 30 ans	%	0
	30-50 ans	%	46.15
	> 50 ans	%	53.85

La répartition hommes/femmes, de même qu'au sein des différentes catégories d'âges, est inchangée depuis 2021.

Les indications relatives à la politique de rémunération des organes de la banque (GRI 2-19), du processus de détermination de la rémunération (GRI 2-20) sont précisés dans le Rapport de gestion 2024 de la BCJ, à la page 45.

L'objectif est de fournir une bonne compréhension du système de salaire de base afin d'en améliorer la lisibilité et la compréhension en termes d'équité salariale interne.

Egalité salariale

Depuis 2019, la BCJ s'insère dans une démarche d'analyse de l'égalité salariale avec l'entreprise Comp-On AG.

La certification Fair-ON-Pay s'inscrit dans la continuité d'une gestion responsable des ressources humaines qui privilégie l'égalité des chances ainsi que l'épanouissement professionnel des collaboratrices et collaborateurs.

Le label Fair-ON-Pay Advanced a été obtenu en 2023 au terme d'une analyse approfondie effectuée par la société externe, reconnue par le Bureau fédéral de l'égalité en matière d'analyses salariales. Avec l'obtention de ce label, ladite société atteste que la BCJ respecte les principes d'un «salaire égal pour un travail de valeur égale», tel que stipulé par la Constitution fédérale.

L'analyse de l'égalité salariale a été effectuée sur la base d'une méthode d'analyse reconnue Best Practice par la Coalition internationale pour l'Égalité salariale (EPIC) et mène à une certification valable 4 ans. Ce label permet de promouvoir l'égalité salariale de manière proactive et durable, de renforcer l'image de marque de l'entreprise en tant qu'employeur attractif et équitable et de prouver le respect des dispositions légales nationales et internationales (LEg, ILO Convention, CRD 5) et des critères ESG (CSR).

Une analyse de maintien devra être effectuée tous les deux ans; nous nous engageons ainsi à maintenir le label de manière durable.



GRI	Unité	2024	2023	2022	2021	
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle ¹	coefficient	4.77	4.33	4.15	3.70

¹ Ratio de rémunération totale annuelle = rémunération annuelle totale du Directeur général / rémunération totale médiane de l'ensemble des collaborateur-trice-s (hors DG).
Base de calcul = rémunération fixe pour l'exercice sous revue, plus la rémunération variable pour l'exercice précédent payée l'année concernée.
Les rémunérations fixes et variables de tous les collaborateurs, extrapolées à plein temps, sont prises en compte dans le calcul du salaire médian.

Evolution de la rémunération totale annuelle	Unité	2024	2023	2022	2021
Rémunération la plus élevée	%	9.93	4.60	15.37	-7.10
Rémunération médiane	%	-0.22	0.39	2.83	0.03

Il est important de noter que la baisse de la médiane de rémunération totale peut être attribuée à l'engagement récent d'un grand nombre de jeunes employés, souvent rémunérés à des niveaux inférieurs en raison de leur expérience limitée.

Cette situation reflète une tendance courante où de jeunes talents sont recrutés pour injecter de nouvelles idées et perspectives dans l'entreprise. Bien que cela puisse temporairement abaisser

la médiane de rémunération, il est crucial de reconnaître que ces jeunes employés représentent un investissement à long terme. Avec le temps, leur rémunération augmentera à mesure qu'ils acquièrent de l'expérience et des compétences, contribuant ainsi à la croissance et à la compétitivité de l'entreprise.

À la fin de l'année 2024, le salaire le plus élevé était sept fois supérieur au salaire le plus bas.

Enjeu matériel : Santé, sécurité et qualité de vie au travail

Assurer le bien-être des employés est une priorité pour la BCJ. Des initiatives telles que des programmes de bien-être, incluant des activités sportives et des formations, ont été instaurées comme éléments fédérateurs depuis de nombreuses années.

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

Le bien-être au travail de nos collaborateurs est une priorité essentielle. Nous nous engageons à créer un environnement de travail de bonne qualité qui favorise l'épanouissement personnel et professionnel de chaque membre de notre équipe. Pour cela, nous mettons en place des initiatives visant à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ainsi qu'à garantir des conditions de travail optimales. Nous croyons fermement qu'un collaborateur épanoui et motivé contribue positivement à la performance globale de notre entreprise.

Approche managériale et ses composantes

La BCJ mesure la satisfaction et le bien-être au travail à travers la mise en place d'une enquête QVT (qualité de vie au travail) réalisée avec un partenaire externe. Elle offre des places de travail confortables. Selon les lieux et les besoins, des postes de travail à hauteur réglable permettent de travailler debout. Elle propose des horaires de travail flexibles. Tous les postes, y compris ceux à responsabilité managériale, peuvent être occupés à temps partiel.

Avantages pour les collaboratrices et les collaborateurs

La BCJ applique une politique égalitaire en termes d'avantages, dans le sens où chaque employé de la BCJ a les mêmes préséances que ses pairs.

Parmi les avantages offerts à nos collaborateurs, nous pouvons notamment citer les aménagements du temps de travail, qui peuvent se présenter sous la forme de l'accès à une activité à temps partiel à tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise, y compris la Direction, l'annualisation du temps de travail, les horaires flexibles, le télétravail ou le travail mobile permettant de travailler dans une succursale plus proche du domicile du collaborateur.

Télétravail à la BCJ	2024	2023
Nombre total de jours de télétravail	736.5	644.4
Répartition hommes / femmes	53 % / 47 %	51 % / 49 %
Répartition cadres / non cadres	63 % / 37 %	65 % / 35 %

Le télétravail a été rendu disponible à l'ensemble des fonctions éligibles dès 2023. Les données avant 2023 ne sont pas disponibles car le précédent système de gestion du temps ne permettait pas ce suivi.

Consciente que l'équilibre vie privée-vie professionnelle est une condition sine qua none dans la satisfaction des collaborateurs, la BCJ offre un minimum de 26 jours de vacances ainsi que la possibilité d'acheter jusqu'à 10 jours de vacances supplémentaires ou de profiter d'un congé non payé afin de bénéficier de plus de temps libre pour s'adonner à des activités privées ou pour mener des projets personnels.

D'autres avantages sociaux financiers sont également offerts aux collaboratrices et collaborateurs BCJ, notamment le versement d'un 13^e salaire, la prise en charge partielle par l'employeur des primes d'assurance perte de gain maladie et accident non-professionnel ainsi que des cotisations à la caisse de pension largement en dessus du minimum légal. Le salaire en cas d'empêchement de travailler est également prévu par la Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire (CPB), dont la BCJ est signataire, et ceci en dessus des seuils légaux.

GRI	Obligations liées aux régimes des retraites	Unité	2024	2023	2022	2021
201-3	Degré de couverture du Fonds de Prévoyance BCJ (selon art. 44 OPP 2, état au 31 décembre)	%	121.9	118.3	114.7	126.4
	Ratio LPP assuré / LPP minimal	%	3.5	3.4	3.2	3.3
	Taux de cotisation de risque et d'épargne (part employé et employeur en % du salaire assuré)	%	27	27	27	27
	Part employeur dans les cotisations	%	66.7	66.7	66.7	66.7

Au 31.12.2024, il n'existe dans les comptes de la Banque aucun engagement économique découlant des institutions de prévoyance (passif au titre du régime de retraite).

Fonds de Prévoyance BCJ

Le personnel de la BCJ est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura. L'organisation, la gestion et le financement de cette Caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Il s'agit d'une caisse en primauté des cotisations dont les prestations dépassent largement le minimum légal. L'affiliation à la Caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. La répartition des cotisations entre l'employeur et les employés est de 2/3 – 1/3 sur la globalité du plan de prévoyance.

Tous les assurés ont droit aux prestations de retraite dès leur 62^{ème} anniversaire. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans. Le Fonds de prévoyance assure un pont AVS entre l'âge de la retraite et l'âge AVS. L'employeur verse une cotisation extraordinaire unique au moment de l'ouverture du droit à la rente Pont AVS pour le financement qu'elle prélève dans une provision spécifique, constituée pour chaque collaboratrice et chaque collaborateur.

Santé et sécurité au travail	Unité	2024	2023	2022	2021
Jours d'absence par collaborateur (maladie + accident)	Nombre	7.64	9.14	n/a	n/a
Pour cause de maladie	Nombre	6.02	7.68	n/a	n/a
Pour cause d'accident	Nombre	1.62	1.46	n/a	n/a

Les données avant 2023 ne sont pas disponibles car les données issues du précédent système de gestion du temps n'étaient pas exploitables.

Lors de différentes occasions comme un mariage, la naissance d'un enfant ou la réussite des examens CFC ou de formation professionnelle supérieure, la BCJ offre des primes à ses collaboratrices et collaborateurs. De même, les jubilaires sont remerciés chaque année à l'occasion du plénum du personnel (séance plénière) et se voient offrir des prestations pécuniaires et/ou en temps selon l'ancienneté.

En sus des avantages collaborateurs précédemment évoqués, la BCJ offre des congés maternité et paternité d'une durée supérieure au minimum légal, respectivement de 16 et 3 semaines, payés à 100%. De manière générale, un congé non payé supplémentaire peut également être accordé à la suite du congé maternité, sur demande de la collaboratrice.

Il est important de préciser que le congé parental n'a aucun impact sur la fonction occupée ni sur l'évolution de la carrière au retour du collaborateur ou de la collaboratrice.

GRI	Unité	2024	2023	2022	2021	
401-3	Total d'employés ayant bénéficié d'un congé parental	Nombre	6	10	6	3
	Congé paternité	Nombre	4	8	2	0
	Congé maternité	Nombre	2	2	4	3

100% des collaboratrices et collaborateurs au bénéfice d'un congé parental en ont bénéficié dans sa totalité. Toutes et tous ont repris leur activité professionnelle au sein de la BCJ au terme de celui-ci.

16 semaines de congé maternité payées à 100%
15 jours de congé paternité payés à 100%
Possibilité d'acheter 2 semaines de vacances supplémentaires

Partenariat avec la Croix-Rouge jurassienne

Afin de pouvoir permettre aux parents qui travaillent et ne savent pas à qui confier leur enfant malade ou accidenté, la BCJ a signé une convention avec la Croix-Rouge jurassienne en 2024. Elle permet de mettre à disposition des collaborateurs de la banque un service de garde à domicile du lundi au vendredi pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Vie au sein de la banque

Différentes activités sont organisées par le groupe « Sports et loisirs » au sein de la banque chaque année; ainsi, les collaborateurs, et parfois leur famille, sont invités à des activités sportives ou ludiques offertes par la banque. Un repas du personnel est également organisé annuellement, organisés par les différentes succursales et selon un thème défini par leurs soins.

En 2024, l'ensemble des collaborateurs a été invité à deux reprises afin de partager un moment de détente. Ces derniers ont ainsi pu bénéficier d'une soirée karting et d'une journée dans le canton de Lucerne afin de profiter d'une balade sur les pans du Mont Pilatus. Ces activités ont permis à pas moins de 84 collaborateurs de passer un moment agréable, renforçant ainsi les liens entre les équipes.

Commission Santé et Sécurité au Travail

La Commission Santé et Sécurité au Travail, composée des responsables des Ressources humaines (RH), de la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE), de la Sécurité, ainsi que deux représentants des collaborateurs et d'un membre de la Direction, se réunit au moins une fois par année pour aborder des thèmes relatifs à la santé et la sécurité au travail.

En 2024, la Commission de Santé et Sécurité a proposé à la Direction d'intégrer au règlement des horaires de travail un congé particulier afin d'agir ensemble pour une bonne cause qui peut sauver des vies; le don du sang. Près de 4% des collaborateurs ont bénéficié de cette mesure qui prévoit l'octroi d'un congé d'une heure et demie pour s'y rendre.

Formations santé et sécurité

Au sein de cette Commission, les formations en termes de sécurité physique sont également discutées.

En 2024, une formation concernant la prévention face aux hold-up et les agressions à destination des collaborateurs Retail en contact direct avec la clientèle, de même que les apprentis, a été réitérée avec une société externe. Au total, trente collaborateurs ont participé à la formation.

En outre, une formation sur l'utilisation des extincteurs s'est déroulée à l'attention des responsables incendie désignés.

Une formation aux premiers secours et défibrillateurs a également été organisée, à destination des responsables incendie et points de contact identifiés.

Baromètre Qualité de Vie au Travail (QVT)

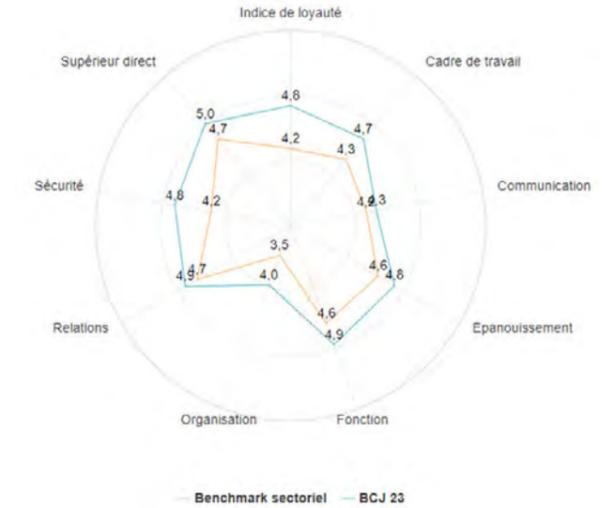
En 2023, une enquête sur la qualité de vie au travail a été mise en place avec l'aide d'un prestataire externe. Un questionnaire en ligne a été transmis aux collaborateurs qui ont pu y répondre de manière 100% confidentielle. Les données de 147 répondants (sur 156) ont été recueillies et traitées par le prestataire, seules des données agrégées ont été transmises à la BCJ.

94% ont répondu au QVT

Résultats

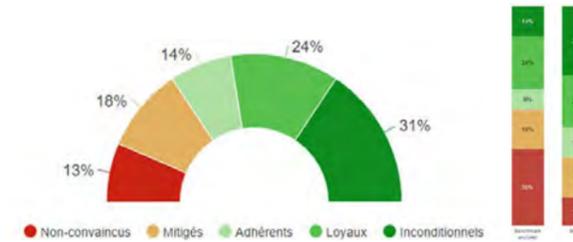
Les résultats ont été présentés à la Direction et de la Commission RH, ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs lors du plénum du personnel qui se tient à la fin du mois de janvier.

En comparaison au secteur bancaire, nous obtenons de bons résultats généraux.



On remarque également qu'une majorité des collaborateurs (69%) obtiennent un score positif voire très positif dans le calcul de l'indice de loyauté, qui est une moyenne de trois paramètres:

- **La satisfaction générale:** « Je suis satisfait de ma situation professionnelle actuelle ».
- **Le réengagement:** « Si c'était à refaire, je m'engagerais à nouveau dans cette entreprise ».
- **La recommandation:** « Je recommanderais mon entreprise à l'une de mes connaissances ».



En comparaison à l'indice de loyauté du secteur bancaire, on constate que la BCJ obtient de très bons résultats.

Ces derniers démontrent le potentiel d'attractivité de la BCJ pour un public externe, dans un contexte de marché du travail relativement sec et où le personnel qualifié a tendance à devenir une denrée rare.

Il est intéressant également de constater que la majorité des notes remontées dans le QVT sont satisfaisantes, les moyennes globales n'étant jamais en dessous de 4 (sur 6).

Les rubriques ayant reçu les meilleures notes se trouvent dans le schéma ci-contre. On constate que, parmi les éléments qui encouragent la qualité de vie au travail pour les collaborateurs de la BCJ, la relation avec les collègues, de même que la confiance du et envers les responsables, sont des éléments primordiaux.

L'encouragement au développement durable ainsi que la clarté des attentes de la hiérarchie envers les membres du personnel sont également deux éléments qui participent à cette qualité de vie au travail.

La Direction a toutefois travaillé sur des mesures concrètes afin de répondre à certaines doléances des collaborateurs, notamment grâce à la mise en place d'un système visant l'amélioration continue des processus, élément constitutif primordial de notre stratégie actuelle.

Les TOPS QVT



5,6 /6

Moyenne

Relation avec les collègues



5,4 /6

Moyenne

Encouragement au développement durable



5,3 /6

Moyenne

Confiance du responsable



5,3 /6

Moyenne

Attentes claires



5,2 /6

Moyenne

Confiance envers le responsable

Nos avancées 2024

- Présentation des résultats découlant de l'enquête QVT à l'ensemble des collaborateurs
- Mise en place d'une formation « Immobilier et durabilité » pour le secteur Crédits
- Organisation d'un atelier de sensibilisation à l'empreinte carbone et pistes d'actions pour les collaborateurs
- Sensibilisation de nos collaborateurs au développement durable et à la RSE
- Poursuite et renforcement du plan mobilité d'entreprise

Nos objectifs 2025

- Mise en place d'une personne de confiance externe (PCE)
- Formation des managers à des thèmes tels que la santé mentale de leur équipe et le feedback
- Poursuite de nos efforts visant à augmenter la proportion de femmes parmi les fonctions à responsabilités
- Renouvellement du label Fair-On-Pay Advanced
- Mise en place d'un séminaire santé

Axe 3 | Clientes et clients

La BCJ souhaite tisser des liens durables avec ses clients en les accompagnant à travers une approche transparente et responsable de leurs projets et investissements. Elle est un partenaire fiable pour les particuliers, les entreprises et les collectivités et offre une gamme complète de produits et prestations dans les domaines de la gestion courante, de l'épargne, des placements, de la prévoyance et des crédits hypothécaires. La gamme de produits et services est complétée de manière ciblée par une offre de produits et services responsables. Grâce à son réseau dense et à son offre digitale, la BCJ répond au besoin de proximité et de professionnalisme.

Approche managériale et ses composantes

La BCJ dispose d'un processus de conseil qui lui permet de couvrir une large palette de besoins individuels de ses clients. En fournissant des services de conseil responsable, elle contribue à prévenir le surendettement dû à une prise de risque excessive. Elle prévient les conflits d'intérêts dans les activités de conseil en accordant des incitations financières avec retenue et de manière responsable.

Grâce à des formations et à des certifications régulières, elle assure que le niveau de compétences de ses conseillers à la clientèle reste élevé. En terme de durabilité, les directives d'autorégulation de l'Association suisse des banquiers (ASB) pour les crédits hypothécaires et le conseil en placement et la gestion de fortune sont appliqués.

Prêts à la clientèle

La BCJ veille à la viabilité, à moyen et long terme, des engagements pris par sa clientèle. Elle limite les risques de crédit en pratiquant une politique de diversification, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs, et en se couvrant par le biais de normes d'avances adéquates. Elle entend entretenir des relations d'affaires avec une clientèle qui a une bonne gouvernance d'entreprise, qui est transparente sur sa situation financière et qui adopte de bonnes pratiques sur les dimensions sociales et environnementales.

Conseil en investissement

La BCJ s'engage à répondre aux attentes de ses clients en leur proposant les solutions d'investissement les plus adaptées à leurs attentes et en tenant compte des risques. En terme d'investissement responsable, la BCJ souhaite avant tout agir avec honnêteté et éviter les fausses promesses. Elle considère la lutte contre l'écoblanchiment comme primordiale afin d'assurer une protection efficace de sa clientèle et d'informer ses parties prenantes. Dans le cadre de son adhésion aux Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI), elle participe à un audit annuel portant sur ses diverses activités. Concernant les produits, des fiches d'informations et des rapports ESG sont disponibles avec des informations climatiques sur les placements.

Enjeu pertinent : Conseil responsable

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

La BCJ accompagne ses clients tout au long de leur vie, en leur fournissant des conseils complets et personnalisés et des produits transparents et compréhensibles. Elle informe ses clients des risques potentiels et propose des solutions qui répondent de manière optimale à leurs besoins. Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociale d'entreprise, la BCJ place également la sensibilisation et la formation de ses conseillers aux enjeux de la durabilité au cœur de sa stratégie.

Sensibilisation des clients

La BCJ s'engage à sensibiliser ses clients et à les éclairer sur les solutions à disposition en matière de durabilité. Pour accompagner au mieux sa clientèle, elle organise des formations pour ses conseillers. En savoir plus dans l'axe « Employeur responsable » en page 40.

Dans le cadre de ses activités de conseil, la BCJ met en place depuis 2024 les deux nouvelles directives ASB en matière d'ESG :

1) Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments

Ces directives visent à sensibiliser les clientes et clients hypothécaires à l'efficacité énergétique de leurs biens immobiliers. Dans ce cadre, différents moyens sont déployés par la BCJ : formation des conseillers crédits, édition d'un guide sur la rénovation énergétique, produit hypothécaire et programmes de conseils énergétiques visant à soutenir et encourager les propriétaires et futurs acquéreurs d'une maison individuelle dans leurs travaux de rénovation et d'assainissements énergétiques.

2) Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune

Ces directives visent à intégrer les préférences ESG (environnement, social, gouvernance) des clientes et clients ainsi que les éventuels risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune et à assurer plus de transparence.

Dans le cadre du conseil en placement et la gestion de fortune, la définition du profil de risque du client est une étape clé. En ligne avec l'application des directives de l'ASB, la BCJ intègre les préférences ESG de sa clientèle. En complément des dimensions financières (objectifs de placement, capacité financière, aversion au risque et horizon de placement), les attentes extra-financières (performances ESG – environnementales, sociales, de gouvernance) sont considérées lors de l'établissement du profil d'investisseur. En fonction des attentes du client, des produits d'investissement spécifiques peuvent être proposés, comme des fonds de placement thématiques visant à investir dans des entreprises qui proposent des solutions aux enjeux environnementaux et sociaux, en relation avec les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

Les clients peuvent exprimer leurs préférences en fonction de trois niveaux d'attente, définis par la BCJ :

Neutre	Ils n'ont pas d'attente particulière en matière de durabilité et ils visent uniquement un objectif de performance financière.
Sensible	Ils souhaitent intégrer des critères ESG comme troisième dimension (Rendement-Risque) dans leur approche d'investissement au travers du respect de la politique d'investissement responsable de la BCJ.
Essentiel	Ils souhaitent aligner leurs investissements sur des activités économiques contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux. De plus, la durabilité doit primer sur la notion de performance. Du fait de leur concentration sectorielle et géographique plus importante, ces investissements devraient être sujet à une volatilité plus élevée.

Enjeu pertinent : Satisfaction clients

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

A la BCJ, la satisfaction de la clientèle se traduit avant tout par la proximité, qui est au cœur de son ADN. Nous veillons à assurer la satisfaction de nos clients sur le long terme en leur offrant un suivi personnalisé, un conseil transparent et professionnel ainsi que des produits compréhensibles et à des prix raisonnables. Nous nous appuyons sur des collaborateurs engagés et compétents. Les services proposés répondent à des critères de haute qualité basés sur la confiance, l'efficacité, l'indépendance et l'intégrité.

Approche managériale et ses composantes

Nous veillons à établir activement des relations avec nos clients en plaçant la situation et les besoins de ces derniers au premier plan. Des contacts réguliers renforcent la relation avec notre clientèle. Les discussions permettent d'améliorer les services et de développer la qualité. Le traitement des réclamations permet d'avoir une vue d'ensemble et de prendre rapidement les mesures qui s'imposent.

Présence physique et digital

La BCJ conjugue avec succès une présence physique forte et une offre digitale innovante pour répondre aux besoins de sa clientèle. En 2024, elle a continué d'investir dans la qualité de son service, notamment grâce à l'organisation de 6 ateliers «Midi Digital BCJ» à Delémont, destinés à accompagner le segment des 50 ans et plus dans l'utilisation des outils numériques, et à la mise en place d'un Atelier Découverte dédié à son e-banking. Ces initiatives, qui rencontrent un vif succès, renforcent le concept de «phygitalisation», combinant les atouts des interactions physiques et digitales pour offrir accessibilité, autonomie et simplicité. Fidèle

Enjeu pertinent : Produits et services responsables

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

Pour la BCJ, la RSE doit s'ancrer dans son cœur de métier. C'est là que se trouve le meilleur levier pour promouvoir le développement durable. Le développement de produits et services favorisant la transition énergétique et écologique dans notre canton est un axe majeur de notre démarche durable, notamment dans le domaine des crédits, qui représentent 72 % du bilan de la banque.

à ses valeurs de proximité, compétence et responsabilité, la BCJ maintient les points de vente physiques au cœur de sa stratégie tout en enrichissant son offre numérique, assurant ainsi une relation client agile et personnalisée.

Une étude a été réalisée en 2024 concernant l'accès au cash pour les clients de la BCJ. Il en ressort que plus de 90 % de la population a accès à du «cash» auprès de l'un de nos points de vente en moins de 30 minutes en transports publics.

Gestion des réclamations

La qualité des services et la satisfaction des clients sont au cœur des priorités de la BCJ. Néanmoins, si ces derniers venaient à ne pas être pleinement satisfaits de leur expérience, ils peuvent en informer la banque afin que cette dernière clarifie la situation et, le cas échéant, prenne les mesures correctrices nécessaires au maintien de la relation de confiance avec la BCJ et ses clients. En savoir plus sur la gestion des réclamation au chapitre «Communication des préoccupations majeures» en page 38 de ce rapport.

Enquête de satisfaction

La BCJ souhaite tisser des liens durables avec ses clients dans un esprit d'ouverture. Afin de mesurer la satisfaction des clients et la perception externe de la banque, une enquête sera réalisée en 2025.

Approche managériale et ses composantes

La BCJ soutient sa clientèle privée et entreprises sur les enjeux de la transition énergétique et écologique à travers une gamme de produits et de services responsables.

La banque intègre les aspects ESG dans les activités de placements, soutient la transition énergétique par le bais de produits hypothécaires spécifiques et de programmes de conseil pour les particuliers et propose un accompagnement pour les entreprises souhaitant mettre en œuvre la durabilité.

Hypothèque JuraEco

La BCJ a lancé en juin 2023 l'hypothèque JuraEco pour les particuliers. Ce produit vise à soutenir la construction ou la rénovation labellisées Minergie et à encourager les propriétaires et futurs acquéreurs d'une maison individuelle dans leurs travaux de rénovation et d'assainissement énergétiques.

Avantages du produit JuraEco :

- Rabais de 0,5 % par année en fonction de la durée du contrat sur le taux fixe ou variable.
- Participation aux frais de certification Minergie et d'audit CECB®Plus à hauteur de 50 %.
- Accompagnement à travers une offre de conseils énergétiques en partenariat avec Energie du Jura.

Volume réalisé via l'hypothèque JuraEco

GRI	Crédits présentant une utilité écologique	Unité	2024	2023
G4-FS8	Hypothèques JuraEco	nombre	85	51
	Volume de prêts JuraEco	mio de CHF	8.3	3

Programme des conseils énergétiques BCJ-EDJ

La BCJ accompagne les Jurassiennes et les Jurassiens dans leurs projets de construction, rénovation et assainissement énergétiques à travers un programme de conseils énergétiques développé en partenariat avec Energie du Jura.

Le programme propose trois types d'offres qui peuvent être combinées :

- Conseil énergétique panneaux photovoltaïques et borne de charge (en option).
- Conseil énergétique isolation et rénovation.
- Conseil incitatif «Chauffez renouvelable».

Pour des travaux d'assainissement conséquent, l'audit CECB®Plus est également disponible. Les conseils sont réalisés par des experts CECB® certifiés du canton du Jura et Moutier, partenaires du programme. L'offre est ouverte à toute la population jurassienne et les frais sont pris en charge dans le cadre de la conclusion d'une hypothèque JuraEco à la BCJ.

La BCJ a également réalisé un guide de la rénovation énergétique qui vise à informer, sensibiliser et accompagner les Jurassiennes et les Jurassiens dans leur travaux de rénovation énergétique disponible sur son site internet bcj.ch.

Audit CECB®Plus

L'audit CECB®Plus permet d'obtenir jusqu'à cinq variantes personnalisées en vue d'une rénovation énergétique. Il permet de bénéficier d'une estimation des coûts d'investissement nécessaires et des frais d'entretien, ainsi que des économies réalisables sur les coûts d'exploitations comme aide à la décision ainsi que du montant des subventions. Le coût d'un CECB® Plus varie entre CHF 1'500.- pour une simple villa à CHF 2'500.- pour de plus grandes constructions. Le CECB® Plus est obligatoire si la demande de subvention est supérieure ou égale à CHF 10'000.-.

Type de travaux réalisés via l'hypothèque JuraEco

Type de travaux réalisés	2024
Construction labellisée Minergie	6
Passage à un chauffage renouvelable	32
Pose de panneaux photovoltaïques	49
Autres travaux (isolation toit, façade, etc.)	27

Emissions du secteur du bâtiment

40% des émissions de CO₂ de la Suisse sont produits par les bâtiments. Le secteur du bâtiment est le principal émetteur de gaz à effet de serre avec environ un quart des émissions de CO₂ en Suisse, qui génèrent quelque 10 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Environ deux habitations sur trois ont été construites avant 1980 et la Suisse est le pays européen qui a le plus recours au mazout pour le chauffage. À cela s'ajoute le fait que plus d'un million de maisons sont mal isolées ou ne le sont pas du tout, ce qui entraîne des pertes de chaleur importantes.

Nombre de conseils réalisés

Prestations	2024	2023 (lancement en juin)
Conseil énergétique isolation et rénovation	8	2
Conseil énergétique panneaux photovoltaïque	5	4
Conseil incitatif «Chauffez renouvelable»	6	1
Audit énergétique CECB Plus	2	-
Total	21	7

Hypothèque JuraEco PME

La BCJ a lancé en novembre 2024 l'hypothèque JuraEco PME. Ce produit permet aux entreprises de bénéficier d'une réduction sur le taux fixe ou variable de 0,5 % (montant max. 2 mio). Il couvre les travaux suivants:

- Les nouvelles constructions labellisées Minergie (toute catégorie).
- Les travaux de rénovation énergétiques: isolation (changement de fenêtres, isolation des combles, etc.), nouveau système de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, optimisation des systèmes d'éclairage.
- Le recours aux énergies renouvelables: pose de panneaux thermiques et photovoltaïques.



Programme Boost PME

La durabilité constitue un enjeu majeur pour les entreprises qui doivent intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur stratégie tout en restant compétitives, naviguer dans un environnement réglementaire en constante évolution et répondre aux attentes croissantes en matière de pratiques responsables.

En tant qu'acteur clé du tissu économique jurassien, la BCJ souhaite soutenir sa clientèle et la sensibiliser aux questions de durabilité, aujourd'hui incontournables. Pour la banque, il est également essentiel d'agir sur le scope 3 et d'accélérer la décarbonation de ses clients.

En parallèle au lancement de l'hypothèque JuraEco PME, la BCJ a mis en place en 2024 le programme Boost PME pour accélérer la transition durable de sa clientèle entreprises. Pour ce faire, elle a conclu un partenariat avec i-moutier, centre de compétences et plateforme d'échange dédié à la durabilité, la responsabilité sociale des entreprises, l'économie circulaire et l'innovation durable dans le secteur industriel. Sa mission est d'accompagner les entreprises dans leur transition vers des pratiques plus responsables, en conformité avec le cadre légal. Pour promouvoir ce programme, une conférence a été organisée par la BCJ.

Le programme Boost PME propose diverses prestations, un soutien financier de la BCJ et un accompagnement avec les spécialistes du réseau de i-moutier.

« Nous sommes ravis du partenariat avec la BCJ. Il renforce notre soutien aux entreprises dans la mise en place de leur stratégie et programme RSE. Nos initiatives, ateliers et projets visent à stimuler, accompagner et soutenir les entreprises dans leur transition environnementale et sociale, ainsi que dans leur démarche d'innovation durable. Notre mission s'inscrit parfaitement dans le programme Boost PME et renforce notre engagement pour la durabilité industrielle et la responsabilité sociale des entreprises. »

Anne Hirtzlin, directrice d'i-moutier

Axes du programme Boost PME

- **Programme d'impulsion RSE**
Ce programme lancé par Creapole et Ascentys s'adresse à toute entreprise qui souhaite avoir une évaluation de sa maturité RSE sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, monter en compétences et bénéficier d'une première feuille de route. La BCJ prend en charge 50 % des coûts.
- **Audit énergétique PEIK**
Cet audit est réalisé en partenariat avec Energie du Jura et Energys. Il est particulièrement intéressant pour les entreprises ayant des coûts énergétiques compris entre 20'000 et 300'000 francs par an. Grâce à cette analyse, un plan d'actions concret est proposé à l'entreprise pour réduire sa consommation d'énergie. La BCJ participe à un soutien financier à hauteur de CHF 1'000.-.

- **Feuille de route décarbonation**
La feuille de route décarbonation est un plan sur mesure permettant aux entreprises d'anticiper et de planifier leur décarbonation en vue d'atteindre l'objectif de zéro émission nette. La BCJ travaille en collaboration avec Energie du Jura et Energys pour les scopes 1 et 2 et Earth Action et Climate Services pour le scope 3. La BCJ prend en charge 25 % des coûts.
- **Programme de conseils sur l'efficacité des ressources**
Ce programme s'adresse aux entreprises de tous secteurs qui souhaitent optimiser leurs processus de production, minimiser les pertes de matières premières et réduire leur empreinte écologique. Dans le cadre de trois journées gratuites de conseil d'une valeur totale de CHF 4'000.- financée par l'Office fédéral de l'environnement, un plan de mesures est élaboré.

La loi Climat et Innovation

La loi Climat et Innovation fixe des exigences spécifiques de réduction de émissions de gaz à effet de serre pour certains secteurs, notamment l'industrie. Ainsi, celle-ci devra diminuer ses émissions de 50% d'ici 2040 et 90% d'ici 2050. Pour y arriver, le Parlement a adopté un programme d'aide fédéral doté de 1,2 milliard de francs pour la période 2025-2030. Il vise notamment à encourager l'utilisation de technologies et de processus innovants. Une des conditions pour déposer un dossier auprès du programme fédéral de soutien est d'avoir préalablement réalisé une feuille de route de décarbonation.



Fonds de placements et mandats de gestion

La BCJ offre une gamme de produits qui tient compte de sa politique d'investissement responsable à travers une offre de placements, mandats de conseil et mandats de gestion. L'offre répond à différents objectifs et approches liées aux attentes des investisseuses et investisseurs. En savoir plus sur la politique d'investissement de la banque en page 59 de ce rapport.

Investissement traditionnel

Les décisions d'investissement sont principalement régies par des objectifs financiers et n'intègrent pas de contraintes systématiques en matière d'ESG. Néanmoins, les critères extrafinanciers peuvent être considérés dans l'intérêt de la personne qui investit.

Investissement responsable

L'exposition des entreprises aux risques ESG et la manière dont elles gèrent ces risques sont prises en compte. Cela permet, d'une part, de renforcer la stabilité des portefeuilles sur le long terme vis-à-vis des risques ESG et, d'autre part, de participer à une dynamique positive en incitant les entreprises à améliorer leurs pratiques selon les critères ESG.

Investissement de conviction

Une partie des investissements visent à privilégier des thèmes et secteurs en lien avec les objectifs de développement durable. Il existe deux types de produits:

- **Les investissements thématiques**
Cette approche concerne les investissements dans des entreprises qui proposent des solutions dans le domaine environnemental ou sociétal (ex. énergies renouvelables, gestion de l'eau, réduction de la pauvreté, éducation, etc.). Elle privilégie les thèmes et secteurs dont l'activité économique est en lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. La BCJ met à disposition de ses clients une gamme de produits catégorisés Article 9 selon la SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).
- **Les investissements à impact ou impact investing**
L'approche d'impact investing a pour objectif d'engendrer un avantage social ou environnemental mesurable en plus d'un rendement financier. Ce qui la distingue d'autres formes d'investissement durable (par ex. de l'investissement thématique), est notamment:
 - > le caractère intentionnel de l'investissement dans un secteur ou une activité capable de générer un impact positif – le processus de gestion capable de le générer.
 - > la mesurabilité de l'impact à l'aide d'indicateurs clés de performance (KPI). L'investissement d'impact représente, selon nous, l'approche la plus pertinente en terme d'investissement responsable.

Principes pour l'investissement responsable (PRI)

La BCJ est signataire des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UNPRI) qui encourage le développement d'une finance durable depuis 2023. Elle requiert de ses signataires un engagement fort pour construire une industrie financière plus durable. La BCJ s'engage à décliner opérationnellement et de manière progressive les six principes énoncés.

SwissClimate Scores

Rendre transparents les effets que les investissements et les financements ont sur le climat permet à chacun de prendre des décisions en connaissance de cause. A cet effet, la BCJ met à disposition de ses clients un rapport ESG qui comprend également des données climatiques alignées sur les Swiss Climate Scores pour les fonds de placement BCJ et les mandats de gestion. Ces scores ont été développés sous la direction de la Confédération, en collaboration avec des experts du secteur et des ONG. Il s'agit de standards qui permettent à chaque investisseur de connaître quelle est l'empreinte environnementale de ses placements. A travers la publication de ces indicateurs, la BCJ s'engage à faire preuve de transparence et à éviter toute forme d'écoblanchiment.

Ambitions et défis

Consciente des nombreux défis et de la complexité de la démarche, la BCJ souhaite continuer d'adopter une approche progressive en s'appuyant sur des principes solides. Il est évident que la prise en compte de données extrafinancières dans le processus d'investissement n'est pas exempte de difficultés pour une banque de petite taille telle que la BCJ. De même, l'investissement responsable reste un domaine soumis à la subjectivité. Notre démarche de l'investissement responsable est considérée comme un processus d'apprentissage et notre stratégie continuera d'évoluer au gré des progrès réalisés dans le domaine afin de refléter au plus juste notre vision en terme d'ESG. En 2025, la BCJ renforcera sa politique d'investissement responsable à travers la mise en place d'un partenariat avec Ethos pour ses fonds de placement et mandats de gestion.

GRI	Volume d'actifs totaux et part ESG ¹ dans la gestion discrétionnaire de la BCJ ²	Unité	2024	2023	2022	2021
G4-FS11	Mandats de gestion de fortune privés avec intégration de critères ESG	nombre	665	625	610	543
	Mandats de gestion de fortune privés avec intégration de critères ESG	mio de CHF	278.5	236.8	220.3	233.2
	Mandats de gestion de fortune institutionnels avec intégration de critères ESG	nombre	11			
	Mandats de gestion de fortune institutionnels avec intégration de critères ESG	mio de CHF	199.4			
	Quote-part des mandats avec intégration critères ESG sur le total des mandats de gestion (par rapport au volume)	%	100	65.83	65.02	64.42
	Fonds de placement BCJ avec intégration critères ESG	mio de CHF	60.1	43.3	n/a	n/a
	Quote-part des fonds de placement BCJ avec intégration critères ESG sur le total des fonds de placements BCJ	%	100	100	n/a	n/a

¹ Qui répond à notre politique d'investissement responsable.

² Gestion discrétionnaire, soit hors mandats de conseil et gestion libre.

Enjeu pertinent : Finance responsable

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

Du côté de l'Union européenne comme en Suisse, l'environnement réglementaire de la finance durable évolue rapidement et les directives dédiées à la finance durable se mettent progressivement en place. Cependant, il demeure un manque de standardisation des critères, des méthodes et des notations. Les organismes de réglementation du monde entier ont reconnu l'importance de favoriser la transparence autour du thème ESG sur les marchés financiers. Plusieurs initiatives ont été lancées dans le but d'établir des cadres réglementaires pour une intégration et un reporting plus clairs, notamment les Swiss Climate Scores, lancés par la Confédération, qui visent à créer une base de transparence sur l'alignement des investissements sur l'Accord de Paris. Les grandes entreprises sont tenues de publier un rapport sur les questions climatiques.

Approche managériale et ses composantes

La BCJ assure dans ce cadre la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrant les risques ESG. Elle travaille aussi à la formation de ses équipes et à la sensibilisation de ses clients en terme de durabilité.

La BCJ soutient la réalisation des objectifs fixés par l'Accord de Paris sur le climat et la neutralité climatique de la Suisse. Outre la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre sur la partie opérationnelle, elle s'engage à participer à la transition énergétique et écologique de son canton par le développement de produits et prestations, notamment dans le domaine des crédits hypothécaires.

Crédits responsables

L'activité de crédit de la BCJ est principalement axée sur le canton du Jura. Avec les crédits fournis aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités, elle participe indirectement à la création et au maintien de nombreux emplois, compétences et services adaptés aux besoins et aux attentes de sa région.

Elle soutient la transition énergétique et écologique de ses clients en mettant à disposition les prêts hypothécaires JuraEco et JuraEco PME et en les accompagnant à travers des programmes de conseil et un soutien financier.

La BCJ évite les opérations susceptibles d'être dommageables à sa réputation ou à son image. Elle fait preuve de vigilance vis-à-vis des risques et des impacts sociaux et environnementaux liés à ses financements. Elle ne finance aucun projet dans le domaine des énergies fossiles.

Investissement responsable

En tant que gestionnaire d'actifs, la BCJ reconnaît que les placements ont un impact, positif ou négatif, sur plusieurs aspects touchant au développement durable, notamment sur l'environnement, la société, l'économie et les droits de l'homme. L'impact réel est indirect, dans la mesure où il est le fait des entreprises dans lesquelles la clientèle investit. La prise en compte de données extra-financières dans le processus d'investissement n'est pas exempte de difficultés pour un gestionnaire d'actifs de taille modeste. La BCJ a pour ambition de faire évoluer son offre et d'adopter une approche progressive.

La BCJ a mis en place une politique d'investissement responsable avec pour objectifs de :

- Présenter les principes de la BCJ en matière de prise en compte des critères ESG (environnement, social et gouvernance) appliqués aux investissements.
- Informer et garantir de la transparence auprès de sa clientèle et de l'ensemble de ses parties prenantes.

La politique s'accorde avec les recommandations émises par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) et Swiss Sustainable Finance (SSF) qui préconisent que «les principes d'un processus d'investissement durable soient fermement ancrés dans une politique d'investissement plus globale». La BCJ est également signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) qui requièrent de la banque qu'elle expose, dans une politique accessible publiquement, son approche en terme d'investissement responsable et ses lignes directrices sur l'intégration des facteurs ESG. La BCJ a également rejoint l'association Swiss Sustainable Finance (SSF).

Afin d'offrir une meilleure compréhension de l'investissement responsable, une FAQ est disponible sur le site internet [bcj.ch](https://www.bcj.ch).

Approche d'investissement responsable

L'exclusion, l'intégration de critères ESG, le best in class, sont les principaux leviers utilisés par la BCJ dans la sélection et la gestion des investissements.

Une politique d'exclusions est appliquée à l'ensemble des fonds de placements et mandats de gestion. Elle vise à exclure de l'univers d'investissement des activités et pratiques qui présentent des risques, tant sur le plan financier qu'extra-financier et les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Synthèse des exclusions appliquées par la BCJ:

- Armement non-conventionnel (exclusion stricte).
- Extraction de charbon thermique et vente à des parties externes (exclusion stricte).
- Entreprises qui possèdent des réserves de combustibles fossiles (exposition du portefeuille de max. 1 %).
- Secteurs du tabac, des OGM, de la pornographie et de l'alcool (exposition du portefeuille de max. 1 %).
- Entreprises ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies, en violation des normes internationales en matière de droits de l'homme, de normes de travail ou de controverses environnementales très graves.

Pour les fonds d'actions et d'obligations en tant que fonds cibles, un contrôle quantitatif best in class est effectué. Seuls les fonds d'actions et d'obligations cibles qui présentent un rating minimum d'au moins BBB (selon l'échelle de rating de notre fournisseur de données MSCI ESG) et une couverture ESG d'au moins 75 % sont intégrés dans l'univers de placement.

La Caisse de pension de la BCJ intègre également ces exclusions et ces critères dans ses placements.

Pour en savoir plus, la politique d'investissement responsable de la BCJ est disponible en ligne sur le site internet [bcj.ch](https://www.bcj.ch).

Notation ESG et limites

Définition

La notation ESG permet d'appliquer des critères extra-financiers pour analyser l'exposition des entreprises aux risques ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) et à la manière dont elles les gèrent. Pour l'analyse ESG des sociétés, des produits et des portefeuilles de titres, la BCJ recourt au fournisseur de données MSCI, qui établit le rating à travers une notation allant de AAA (la plus élevée) à CCC (la plus basse). La notation est basée sur des règles qui identifient les leaders et les retardataires du secteur en fonction de leur exposition aux risques ESG et la manière dont ils les gèrent par rapport à leurs pairs.

Méthodologie d'évaluation

La publication des données ESG des sociétés n'est ni formalisée, ni obligatoire et repose en grande partie sur l'auto-déclaration de celles-ci. Elles sont établies à la fois sur des données de sources internes (rapport annuel, rapport de durabilité, questionnaires extra-financiers) et externes (médias, ONG). Les scores ESG reposent sur des données variées, quantitatives et qualitatives. Elles peuvent parfois tendre à privilégier les aspects positifs avec des risques d'écoblanchiment.

Interprétation de la notation ESG

Le risque ESG ou risque de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) qui, s'il survient, peut avoir un effet négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement. Il est important de comprendre qu'une notation ESG mesure la résilience d'une entreprise face aux risques ESG à long terme et évalue la manière dont les entreprises gèrent ces risques par rapport à leurs pairs, c'est ce qui est appelé la simple matérialité. La notation ESG n'est pas une mesure générale de la «durabilité» d'une entreprise, ni une notation climatique.

Nos avancées 2024

- Intégration des préférences ESG (environnement, social, gouvernance) dans le conseil en placement et la gestion de fortune
- Offre de placements thématiques axés sur les Objectifs de développement durable de l'ONU disponibles
- Rapport ESG et données climatiques basées sur les Swiss Climate Scores pour nos fonds maison BCJ et nos mandats de gestion
- Sensibilisation de nos clients aux aspects de rénovation et de maintien de la valeur de leurs biens dans le conseil hypothécaire
- Lancement de l'hypothèque JuraEco PME et du programme de soutien Boost PME

Nos objectifs 2025

- Mesure de la satisfaction des clients
- Mise en place d'un atelier durabilité pour la clientèle entreprise
- Mise à jour des Swiss Climate Scores
- Formation sur le thème de la finance responsable pour les conseillers en gestion de fortune
- Engagement du dialogue actionnarial avec Ethos

Axe 4 | Environnement

La BCJ mesure ses émissions carbone selon le Greenhouse Gas Protocol. Elle sensibilise ses collaborateurs aux enjeux climatiques et favorise le dialogue sur le développement durable avec ses parties prenantes. Elle propose des produits et services qui soutiennent la transition énergétique et écologique pour sa clientèle.

Enjeu pertinent : Climat et biodiversité

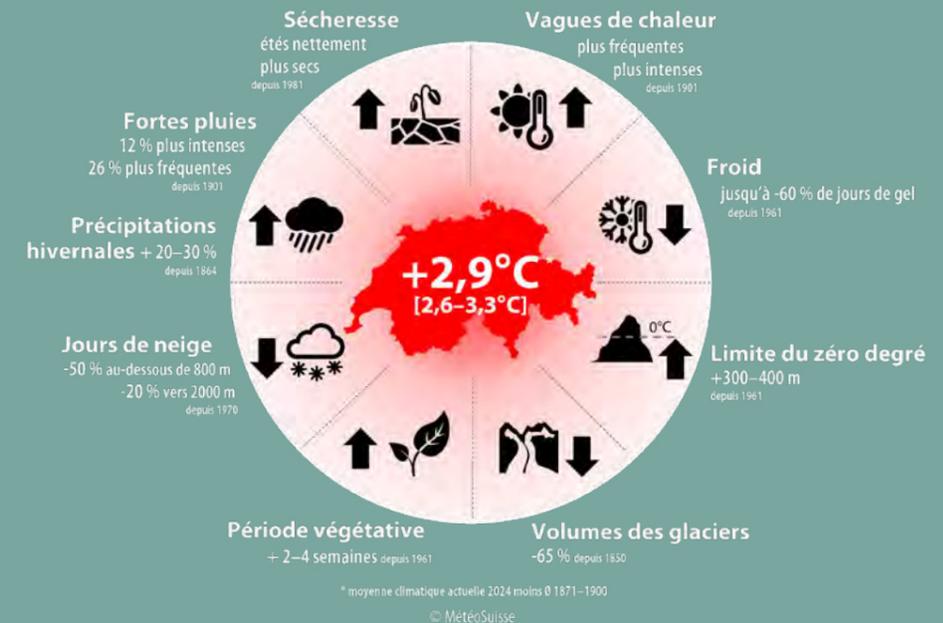
Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

Les activités d'une banque ont des effets sur le climat. Pour la BCJ, l'impact direct est faible par rapport à l'impact indirect provenant des produits et services proposés, autrement dit, via les émissions financées: émissions de CO₂ des entreprises financées par les crédits d'une banque, émissions des bâtiments financés avec une hypothèque, émissions causées par des entreprises, des États ou fonds de placement dans lesquels la clientèle investit. L'effet de levier pour générer une influence positive est donc considérablement plus important au niveau des produits et des services qu'au niveau opérationnel.

Concernant la biodiversité, l'impact de la BCJ est de nature principalement indirecte, puisqu'elle s'exerce par le biais de ses portefeuilles de crédits et de placements. La BCJ reconnaît l'importance de cet enjeu. En tant qu'acteur régional, la BCJ estime qu'il est de son devoir de mener et de soutenir des activités visant à favoriser la biodiversité et de préserver l'espace dans lequel elle opère.

Changement climatique en Suisse et dans le canton du Jura

Les indicateurs montrent que la Suisse est particulièrement touchée par les dérèglements climatiques avec une augmentation des températures de près de 2.9 degrés ces 150 dernières années, soit bien plus que la moyenne mondiale. Les effets sont déjà visibles. On le voit par exemple avec les glaciers alpins qui ont perdu environ 65% de leur volume depuis 1850, l'augmentation des vagues de chaleur, la diminution du nombre de jours de neige et des périodes de froid.



Source : Office fédéral de météorologie et climatologie MétéoSuisse

Dans le canton du Jura, les effets du dérèglement climatique sont déjà clairement visibles. Canicules à répétition et sécheresses estivales ont déjà une influence sur les forêts et les pâturages boisés jurassiens. Les cours d'eau sont aussi régulièrement plus chauds et ont de très faibles débits, ce qui pose des problèmes de survie pour certaines espèces de poissons. La température dans la région augmentera sensiblement en été et en hiver. Les précipitations auront tendance à diminuer en été et à augmenter en hiver dans le canton du Jura, comme dans toute la Suisse. A l'avenir, on prévoit davantage de jours tropicaux, des étés plus secs, des précipitations plus intenses et des hivers moins enneigés.

Approche managériale et ses composantes

La BCJ s'engage à mesurer et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à faire preuve de transparence en publiant les émissions financées pour son portefeuille de crédits et de placements. Elle entend contribuer à une économie respectueuse du climat, en accompagnant les projets de ses clients qui souhaitent limiter leur consommation énergétique, passer aux énergies renouvelables, effectuer une transition vers un modèle plus durable, à travers le conseil et le développement de produits et services. Elle sensibilise ses collaborateurs, la Direction et le Conseil d'administration aux enjeux climatiques et contribue à des projets en faveur de la préservation du climat et de la biodiversité sur son territoire.

Bilan CO₂

En partenariat avec Swiss Climate SA, un bilan carbone est réalisé chaque année afin de quantifier les émissions de gaz à effet de serre. Le bilan couvre la BCJ dans son ensemble (100 % des collaborateurs) comprenant les scopes 1, 2 et 3 sans les émissions financées. Le label Swiss Climate atteste de la réduction des émissions de l'entreprise ainsi que des efforts et des investissements entrepris dans ce but, en conformité avec la norme ISO 14064-1 et suivant les directives du Greenhouse Gas Protocol. La vérification s'effectue par le cabinet d'audit externe indépendant Neosys.

Bilan gaz à effet de serre (GES)

Scopes 1, 2 et 3

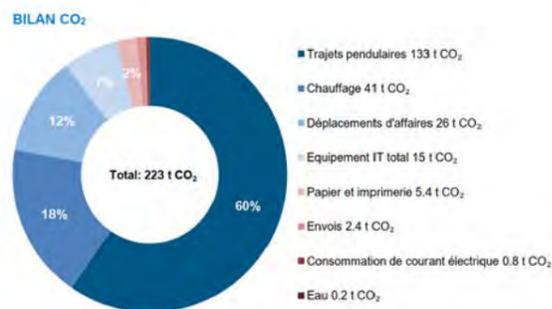
Lors du calcul de l'empreinte carbone, on distingue trois sources d'émission :

Les émissions directes (scope 1) : les émissions directes de GES (gaz à effet de serre) sont des émissions émanant de sources qui appartiennent à l'entreprise ou sont contrôlées par elle, par exemple les émissions liées au chauffage, aux véhicules appartenant à l'entreprise, etc.

Les émissions indirectes (scope 2) : les émissions indirectes de GES (gaz à effet de serre) sont associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée ou achetée.

Autres émissions indirectes (scope 3) : ces émissions couvrent une gamme plus large et incluent les émissions indirectes qui résultent des activités de l'entreprise, mais qui se situent en dehors de son contrôle direct : émissions liées aux trajets des employés vers leur lieu de travail, issues de la production de matériaux importés ou liées aux déplacements d'affaires, émissions liées aux produits et services, à la chaîne d'approvisionnement, etc.

Pour 2023¹, le total des émissions de gaz à effet de serre de la BCJ s'élève à 223 tonnes de CO₂-équivalent.



¹Pour des raisons de contraintes liées à la collecte de données, le bilan carbone reporté dans le présent rapport RSE 2024 porte sur l'année 2023.

Points clés

- Le total des émissions de la BCJ pour l'année 2023 s'élève à 223 t CO₂, ce qui caractérise une baisse d'émissions de -28 % par rapport à l'année précédente et l'année de base 2019.
- Les trajets pendulaires représentent le poste le plus émissif, soit 60 % du bilan total (133 t CO₂). Le deuxième poste est le chauffage à 18 % (41 t CO₂). Suivent ensuite les catégories des déplacements d'affaires à 12 % (26 t CO₂), l'équipement IT à 7 % (15 t CO₂) et la catégorie Papier et imprimerie à 2 % (5 t CO₂).
- Les déplacements d'affaires ont connu la plus grande augmentation, +22 %, bien que l'augmentation reste minime en termes d'émissions (+5 t CO₂).
- Le chauffage a connu la plus grande diminution d'émissions depuis : -55 t CO₂.
- Les émissions totales par ETP ont baissé (-32 %), passant de 2,4 t CO₂ en 2022 à 1,6 t CO₂ cette année. Le chiffre était de 2,30 t CO₂ en 2019.

Commentaires sur les plus grands postes d'émissions

Trajets pendulaires

Avec 133 t CO₂, les trajets pendulaires représentent la source d'émissions la plus importante du bilan CO₂ de la banque en 2023, avec 60 % des émissions totales.

Les collaborateurs de la BCJ sont invités chaque année à compléter un questionnaire relatif à leurs trajets pendulaires. La voiture (essence ou diesel) est de loin la catégorie la plus impactante. La BCJ encourage ses collaborateurs à adopter une mobilité plus douce pour se rendre sur le lieu de travail. Un plan de mobilité a été lancé en 2022. Les collaborateurs peuvent bénéficier d'un rabais de 30 % à l'achat d'un abonnement Vagabond JobAbo ou FlexiAbo ou tester gratuitement les transports publics pendant 1 mois. Ils bénéficient également d'un rabais jusqu'à CHF 500.00 sur l'achat d'un vélo et d'un rabais supplémentaire de 10 % auprès

de magasins partenaires. Enfin, ils peuvent se voir octroyer une prime de CHF 1'500.00 à l'achat d'un petit véhicule électrique et d'une prime de déménagement de CHF 1'000.00 en cas de rapprochement de leur lieu de travail (changement de district ou canton).

En 2024, un atelier de sensibilisation a été mené afin de sensibiliser les collaborateurs de la BCJ à leur empreinte carbone, notamment sur l'aspect de la mobilité. Une enquête spécifique a été lancée afin d'analyser les habitudes, les freins et de déterminer les potentiels d'évolution. Les résultats ont été partagés et discutés au Comité RSE et avec la Direction. De nouvelles mesures, plus incitatives, seront proposées aux collaborateurs en 2025.

Durant le mois de juin 2024, 10 collaborateurs répartis dans 3 équipes ont participé au challenge Bike to work et ont parcouru 1'302 km à vélo pour leurs trajets domicile-travail.

Réduction des émissions de CO₂

-19%

Par rapport à l'année précédente

Part des trajets pendulaires respectueux du climat

25%

Moyenne des trajets pendulaires respectueux du climat en Suisse : 46 %

Émissions par ETP

954

kg CO₂

Chauffage

Avec 41 t CO₂, le chauffage représente le deuxième poste d'émissions du bilan CO₂ de la banque en 2023, avec 18 % des émissions totales. Les succursales de Porrentruy et de Saignelégier sont raccordées au chauffage à distance au bois-énergie provenant de forêts de la région. La réduction des émissions s'explique principalement par le déménagement dans une nouvelle succursale à Delémont. L'ancien bâtiment était chauffé au gaz. Les nouveaux bureaux loués sont dans un immeuble labellisé Minergie.

Le bâtiment est équipé d'une installation photovoltaïque de 1200 m², dont la production annuelle équivaut à la consommation électrique d'environ 50 ménages, ainsi que d'une chaudière à pellets.

Les autres bâtiments chauffés au mazout ne sont pas la propriété de la BCJ et la marge de manœuvre est limitée. La banque utilise de l'électricité respectueuse de l'environnement, produite en Suisse et 100 % d'origine hydraulique, proposée par son fournisseur actuel, SID (Services Industriels de Delémont).

Réduction des émissions de CO₂

-57%

Par rapport à l'année précédente

Part énergie renouvelable

66%

Moyenne des ménages suisses : 18,4 %

Consommation d'énergie pour le chauffage par unité de surface

77,6

Moyenne des immeubles de bureaux : 136 kWh/m²

Détail des émissions de gaz à effet de serre

GRI	Émissions de gaz à effet de serre	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	2019 à 2023 (évolution)
305-1	Émissions directes (Scope 1) ¹	tCO ₂ e	19	50	65	67	73	-74 %
305-2	Émissions indirectes (Scope 2) ²	tCO ₂ e	11	23	24	21	21	-48 %
305-3	Autres émissions indirectes (Scope 3) ³	tCO ₂ e	193	235	219	214	214	-14 %
	Trajets pendulaires	tCO ₂ e	133	165	149	140	138	
	Chauffage	tCO ₂ e	41	95	110	112	119	
	Déplacements d'affaires	tCO ₂ e	26	21	17	16	20	
	Équipement IT	tCO ₂ e	15	18	20	21	21	
	Papier et imprimerie	tCO ₂ e	5.4	5.3	8.9	9.4	6.8	
	Envois	tCO ₂ e	2.4	2	2.1	2	2	
	Consommation de courant électrique	tCO ₂ e	0.8	0.9	1.2	1.3	1.3	
	Total émissions (t CO₂e)	tCO ₂ e	223	308	308	302	308	-28 %
	ETP	tCO ₂ e	139	130.5	122.55	123	134	
305-4	Émissions total par ETP	tCO ₂ e / ETP	1.6	2.4	2.5	2.4	2.3	

¹Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre directement causés par l'entreprise et pouvant être contrôlés.

²Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre qui sont générées par le fournisseur d'énergie externe pour approvisionner l'entreprise en énergie: à la BCJ, il s'agit des émissions issues de la mise à disposition de la chaleur à distance.

³Tient compte de toutes les émissions de GES causées par l'activité d'une entreprise mais générées ailleurs.

Les unités utilisées sont exprimées en tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂e). Le CO₂e regroupe toutes les émissions de gaz à effet de serre à l'instar du CO₂, du méthane (CH₄) ou du protoxyde d'azote (N₂O). Le « e » signifie « équivalent » et indique que tous les gaz sont convertis en équivalent CO₂. Par exemple, une tonne de méthane équivaut à 25 tonnes de CO₂ dans son impact sur le réchauffement climatique.

Consommation d'énergie et des ressources

GRI	Indicateurs	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	2019 à 2023 (évolution)
302-1	Consommation d'énergie au sein de la BCJ							
	Consommation énergétique totale	kWh	662'247	894'658	925'171	926'188	964'487	-31 %
	Consommation de combustible totale	kWh	86'074	292'318	287'778	300'225	320'702	
	Consommation de combustible provenant de sources non renouvelables	kWh	71'230	196'773	284'309	295'037	312'802	
	Ratio de la consommation de combustible provenant de sources non-renouvelables par rapport à la consommation de combustion totale	%	83	67	99	98	98	
	· Gaz naturel	kWh	0	60'771	146'668	152'579	163'024	
	· Mazout	kWh	71'230	136'002	137'641	142'458	149'778	
	Consommation de combustible provenant de sources renouvelables	kWh	14'844	95'545	3'470	5'188	7'900	
	· Pellets	kWh	5'742	73'794	2'570	3'990	6'760	
	· Pompe à chaleur électrique	kWh	9'102	21'751	900	1'198	1'140	
	Consommation d'électricité	kWh	269'474	319'411	336'916	369'745	378'175	
	· Source renouvelable	kWh	269'474	319'411	336'916	369'745	378'175	
	Consommation de chauffage à distance*	kWh	306'699	282'929	300'477	256'218	265'610	
	· Source renouvelable	kWh	306'699	282'929	300'477	256'218	265'610	
	Quote-part d'énergie renouvelable	%	89	78	69	68	68	32 %

Ratios de la consommation d'énergie par catégorie par rapport à la consommation énergétique totale						
Consommation de combustible totale	%	13 %	33 %	31 %	32 %	33 %
Consommation d'électricité	%	41 %	36 %	36 %	40 %	39 %
Consommation de chauffage à distance*	%	46 %	32 %	32 %	28 %	28 %

302-2 Consommation d'énergie en dehors de l'organisation						
Consommation d'énergie totale	kWh	697'602	727'587	584'922	570'573	696'359
Total des déplacements d'affaires		69'826	64'160	50'388	49'064	73'660
· Voitures	kWh	69'826	64'160	50'388	49'064	73'660
· Avion	kWh	-	-	-	-	-
Total des trajets pendulaires	kWh	627'776	663'428	534'534	521'508	622'700
· Voitures	kWh	474'680	484'043	474'382	444'234	540'030
· Motos	kWh	596	1'040	1'763	1'611	1'668
· Transports publics	kWh	152'500	178'345	58'389	75'663	81'001
· A pied, vélo	kWh	15'171	16'466	19'766	40'822	47'870

303-3 Intensité énergétique ¹						
Consommation d'énergie totale au sein de l'organisation par ETP	kWh/ETP	4'749	6'835	7'549	7'527	7'527
Consommation d'énergie totale en dehors de l'organisation par ETP	kWh/ETP	5'003	5'558	4'773	4'637	4'637
Consommation d'énergie totale au sein de l'organisation par ETP	GJ/ETP	17	25	27	27	27
Consommation d'énergie totale en dehors de l'organisation par ETP	GJ/ETP	18	20	17	17	17

305-5 Consommation d'eau						
Consommation totale d'eau	m ³					1421
Eau potable	%	100	100	100	100	100

301-1 Consommation de papier (papier et travaux imprimerie)						
Consommation de papier totale	kg	6'019	5'743	9'657	10'211	7'297
Quote-part de papier recyclé	kg	5'203	5'743	9'541	10'149	7'297
Quote-part papier fibres fraîches	kg	816	0	116	62	0

¹Les ratios sont calculés en divisant la consommation d'énergie totale au sein ou en dehors de l'organisation par le nombre d'ETP de l'année en question. La consommation d'énergie en GJ/ETP est calculée en divisant la consommation d'énergie en kWh par le facteur de conversion de 277.28 kWh/GJ.

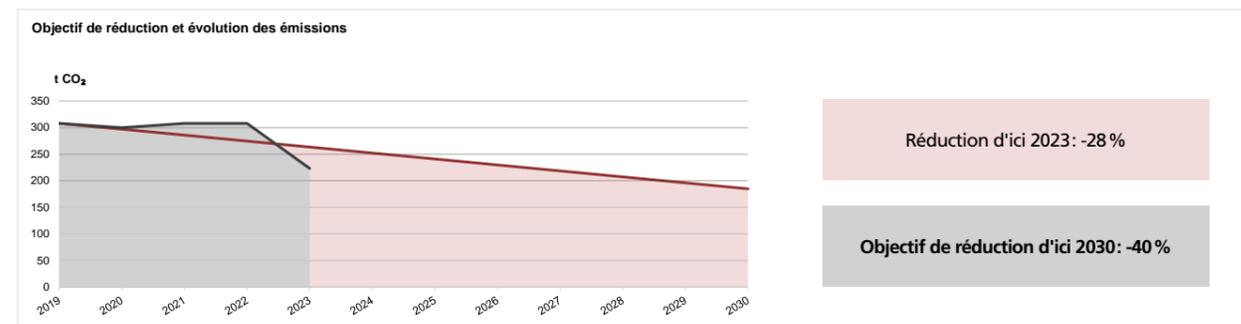
Objectif de réduction

La BCJ s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de -40 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019 sur les scopes 1, 2 et 3 sans les émissions financées.

Par conséquent, l'année 2019 a été retenue comme année de référence afin d'assurer la cohérence et la pertinence du suivi des émissions.

L'année 2020, marquée par les effets exceptionnels de la pandémie de COVID-19, ne permettait pas une comparaison fiable des données.

Entre 2019 et 2022, la BCJ a ainsi réussi à réduire ses émissions de -28 %. Pour poursuivre l'objectif fixé, l'accent va être porté sur le renforcement du plan mobilité d'entreprise et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.



Prise en compte des émissions financées

La Suisse s'est fixée pour objectif d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. L'économie réelle influe directement sur l'environnement à travers sa production et sa consommation de biens et de services. Mais les établissements financiers peuvent aussi participer activement à la lutte contre le changement climatique. La BCJ est bien consciente de ce rôle. Elle entend contribuer à une économie respectueuse du climat, en proposant un conseil ciblé à sa clientèle, en développement des produits et services pour accompagner sa clientèle et en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre.

En 2024, la BCJ a estimé pour la première année les émissions de CO₂ liées aux financements (scope 3.15) pour l'année de référence 2023 avec Swiss Climate SA. Le bilan des émissions financées doit servir de base pour la fixation d'objectifs climatiques et de suivi pour de futures régulations (Art. 964, CO) basés sur la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Cette régulation n'est actuellement obligatoire que pour les grandes banques. Toutefois, la BCJ souhaite s'engager en faveur d'une plus grande transparence et identifier les risques et opportunités de transition liés au climat.

Calcul des émissions financées

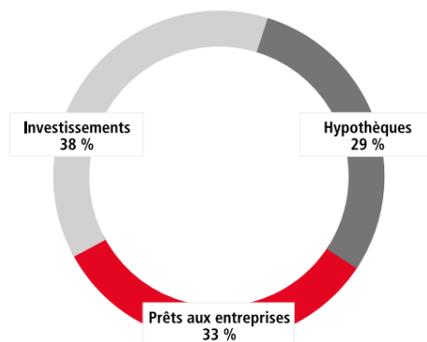
Par les investissements et les opérations de crédit qui sont inhérents à son activité de banque universelle, la BCJ est responsable d'émissions dites financées. Ces émissions sont par exemple liées aux émissions de CO₂ des entreprises financées par les crédits de la banque, les émissions des bâtiments financés avec une hypothèque ou encore des classes d'actifs dans lesquels la clientèle investit.

La BCJ a calculé ses émissions financées (scope 3.15) en prenant les données au 31.12.2023. La réalisation du bilan GES des émissions financées a été effectuée conformément aux principes de comptabilisation du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol) et aux exigences du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). PCAF répartit les émissions financées en sept classes d'actifs. Le périmètre défini pour le calcul effectué se limite, pour la BCJ, aux classes d'actifs suivants: immobilier commercial et hypothèques résidentielles, prêts aux entreprises, mandats de gestion discrétionnaires et fonds d'allocation d'actifs.

Résultats

Les résultats obtenus du premier calcul des émissions financées de la BCJ permettent d'identifier les domaines d'activité les plus émissifs et de définir des mesures pour améliorer la qualité des données. Ce premier pas s'inscrit dans une démarche progressive dont la première étape consiste à concentrer les efforts sur les secteurs prioritaires.

Répartition des émissions financées (t CO₂) par classe d'actifs



Portefeuille de crédits

Prêts hypothécaires

Couverture

Le taux de couverture est calculé comme le rapport entre le nombre d'hypothèques avec des données complètes et le nombre total d'hypothèques.

Les résultats montrent globalement une bonne couverture du portefeuille hypothécaire:

- 85%, équivalant à 2.1 milliards de CHF du portefeuille hypothécaire analysé (celui-ci étant de 2.5 Mrd).

Impact du portefeuille hypothécaire de la BCJ sur le climat

Les résultats sont rapportés dans deux unités de mesure recommandées par la Science Based Target Initiative selon la méthode de calcul «Sector Decarbonization Approach» et correspondent aux unités de mesure utilisées pour les objectifs de réduction dans le secteur du bâtiment. Elles correspondent également à l'unité de mesure recommandée par la FINMA et sont utilisées par les acteurs du marché financier pour rendre compte de l'empreinte carbone de leurs portefeuilles hypothécaires. Les deux indicateurs sont:

- Intensité carbone du portefeuille en kg CO₂e/m²/an.
- Émissions financées en t CO₂e/million CHF/an.

En outre, la quantité absolue d'émissions est indiquée en t CO₂e.

En concordance avec la méthodologie PCAF, les émissions de portée 3 (énergie grise liée à la construction des bâtiments) ne sont pas calculées pour les hypothèques en raison d'une mauvaise qualité des données disponibles sur le marché.

Émissions des immeubles d'habitation et des autres immeubles

Hypothèques	Unité	2023
Immeubles d'habitation		
Intensité par surface	kg CO ₂ e/m ²	32.4
Intensité par investissement	t CO ₂ e/mio CHF	18.5
Émissions en valeur absolue	t CO ₂ e	29'676
Autres immeubles		
Intensité par surface	kg CO ₂ e/m ²	29.3
Intensité par investissement	t CO ₂ e/mio CHF	23.6
Émissions en valeur absolue	t CO ₂ e	11'681
Score PCAF ¹		4-5

¹ Indique le niveau de qualité des données. Échelle 1-5 (1 = meilleure qualité).

Limite de l'étude et niveau de qualité des données

- Les résultats présentés ici sont le fruit d'estimations à l'échelle du bâtiment calculées à partir des données du Registre des bâtiments et logements (RegBL). Ces données ne sont souvent plus à jour ou incomplètes selon les communes. Cela concerne notamment les données relatives aux systèmes de chauffage utilisés pour le chauffage des locaux et la préparation de l'eau chaude.
- Les émissions financées des portefeuilles hypothécaires sont ainsi très élevées / conservatrices pour des raisons méthodologiques et de qualité des données liées au RegBL.
- Afin d'améliorer les données du RegBL pour le canton du Jura, une enquête sera lancée en 2025 par l'Office de l'environnement auprès des propriétaires jurassiens. Ainsi, dans les années à venir, de meilleures données permettront de faire baisser ces valeurs.
- Influence des prix de l'immobilier: les prix de l'immobilier, qui figurent au dénominateur de la métrique «t CO₂eq / millions de CHF investis», influencent considérablement le niveau de l'intensité des émissions. Par exemple, les biens immobiliers dans le canton du Jura sont en moyenne nettement moins chers que les biens immobiliers dans d'autres cantons suisses, ce qui entraîne une intensité d'émission nettement plus élevée.

Prêts aux entreprises

La BCJ est tributaire des informations disponibles sur les entreprises et leurs activités qui sont souvent limitées, ces structures ne disposant pas nécessairement de rapports détaillés sur leur empreinte carbone. Pour cette raison, la BCJ ne publie pas de résultats cette année. Elle poursuivra ses efforts pour améliorer la collecte des données.

Proportion de crédits octroyés à des entreprises des secteurs à forte intensité carbone

Secteurs	2023
Agriculture	4 %
Aluminium	1 %
Ciment	0 %
Charbon	-
Fer et acier	5 %
Pétrole et gaz	0 %
Production d'énergie	9 %
Transport	1 %
Total secteurs à forte intensité carbone	20 %

La catégorisation par secteur à forte intensité carbone est basée sur les critères de la NZBA et de la TCFD.

Avoirs sous gestion

Les données d'émission disponibles pour les scopes 1, 2 et 3 ont d'abord été analysées, en distinguant les mandats de gestion discrétionnaire et les fonds d'allocation d'actifs (FAA). Pour ces deux catégories, les données d'émission proviennent de la base de données du fournisseur externe MSCI. Tant pour les mandats de gestion discrétionnaire que pour les fonds d'allocation d'actifs (FAA) de la BCJ, la couverture globale pour les scopes 1, 2 et 3 se situe dans une bonne fourchette avec une couverture de 66 %

pour les mandats de gestion (189 mio) et 79 % pour les Fonds d'allocation d'actifs (33 mio). L'objectif pour les années à venir est d'améliorer cette couverture afin d'obtenir une image toujours plus complète des émissions par investissements.

Catégories	Indicateur	2023
Mandats de gestion	Émissions financées scopes 1+2 (t CO ₂ e)	5'221
	Émissions financées scope 3 (t CO ₂ e)	40'360
	Total	45'581
Fonds d'allocation d'actifs	Émissions financées scopes 1+2 (t CO ₂ e)	848
	Émissions financées scope 3 (t CO ₂ e)	6'794
	Total	7'642
Mandats de gestion et fonds d'allocation d'actifs	Émissions financées totales¹ (scopes 1+2+3) en tonnes CO₂e	53'223
Mandats de gestion	Weighted Average Carbon Intensity ² (WACI) (t CO ₂ e/Mio CHF chiffre d'affaires)	890.74
	Weighted Footprint ³ (EVIC) en tonnes CO ₂ /Mio CHF	241.11
Fonds d'allocation d'actifs	Weighted Average Carbon Intensity (WACI) (t CO ₂ e/Mio CHF chiffre d'affaires)	999.08
	Weighted Footprint (EVIC) en tonnes CO ₂ /Mio CHF	228.53
Score PCAF		4

¹ L'indicateur «Émissions financées totales (scopes 1, 2 et 3)» représente les émissions totales que la BCJ a financé en 2023 avec ses investissements.

Il s'agit d'un total de 53'223.57 t CO₂ pour les scopes 1, 2 et 3.

² L'indicateur «Weighted Average Carbon Intensity (WACI) (Sales)» exprime l'exposition du portefeuille aux entreprises à forte intensité de carbone, exprimée en tonnes de CO₂ / Mio CHF de chiffre d'affaires.

³ L'indicateur «Weighted Footprint (EVIC)» reflète les émissions totales de CO₂ pour un portefeuille d'investissement normalisé à sa valeur de marché, exprimées en t CO₂ / Mio CHF investis.

Biodiversité

Engagement en faveur de la forêt jurassienne

La biodiversité en Suisse est sous pression. Et si les mesures de promotion produisent des effets localement, la biodiversité demeure en mauvais état et ne cesse de décliner. Un tiers de toutes les espèces et la moitié des types de milieux naturels en Suisse sont menacés. Les succès ponctuels ne parviennent pas à compenser les pertes, dues essentiellement au manque de surface, à l'imperméabilisation, au morcellement, à l'utilisation intensive des sols ainsi qu'aux apports de pesticides et d'azote.

Dans le canton du Jura, la forêt est également impactée par le changement climatique et les phénomènes extrêmes. Ces dernières années, la sécheresse, la canicule, les tempêtes, les gels tardifs ont affaibli les arbres, les rendant plus vulnérables aux maladies et aux insectes ravageurs.

En tant qu'acteur régional, la BCJ estime qu'il est de son devoir de mener et de soutenir des activités visant à favoriser la biodiversité et de préserver l'espace dans lequel elle opère.

Elle s'engage depuis 2021 en faveur de la forêt jurassienne, qui recouvre près de 46% du territoire. La BCJ a mis en place un partenariat avec DB Forêt et Jardin. Les plantations sont effectuées principalement dans des zones de monocultures d'épicéas sinistrées par le bostyche et de hêtres touchés par le sec.

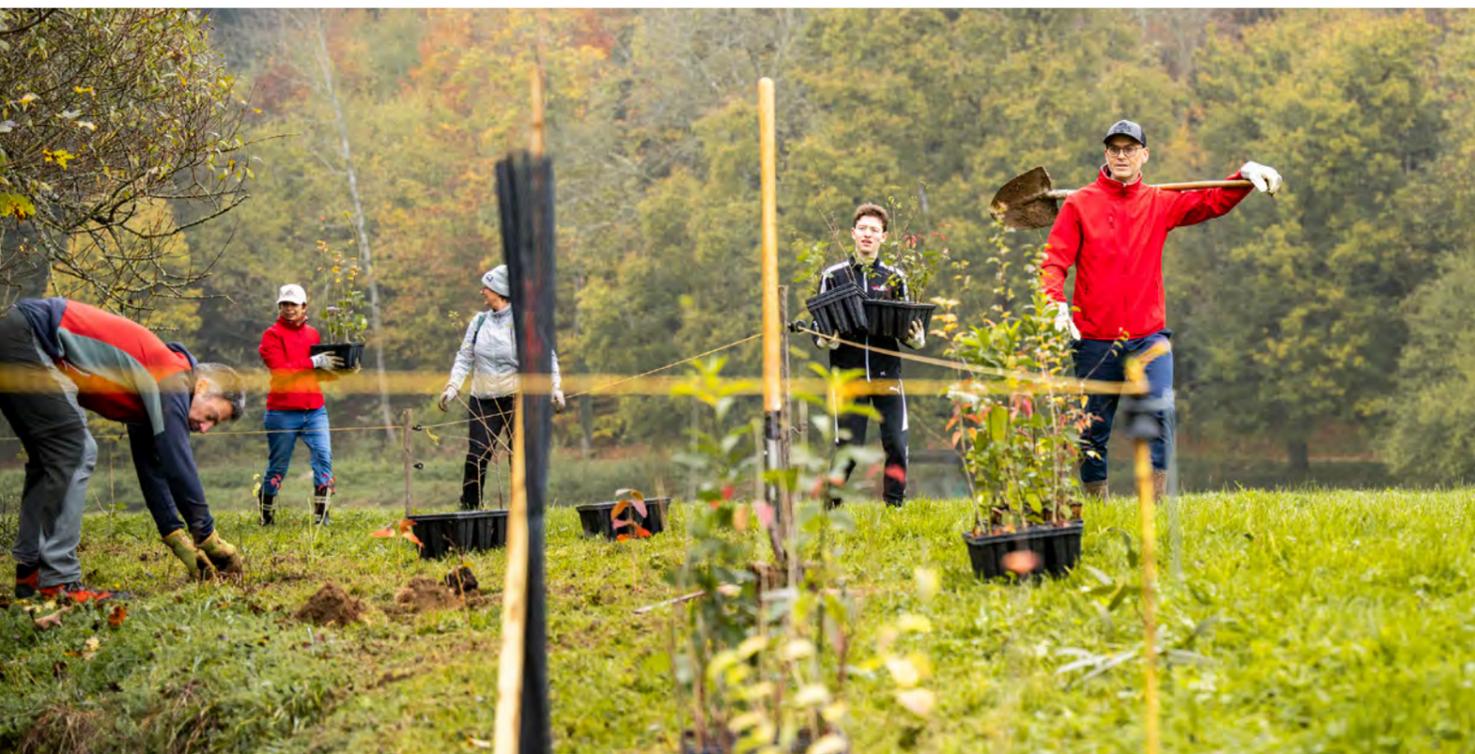
Pour répondre au changement climatique, favoriser une grande diversité et rendre les peuplements plus résilients, différentes essences sont privilégiées: Douglas, mélèze, érable plane, noyer, chêne rouvre, chêne pédonculé, sorbier des oiseleurs, merisier, cormier, tilleul à grandes et petites feuilles, alisier torminal, érable à feuilles d'obier, etc. A ce jour, 4'000 arbres ont été plantés dans le canton du Jura sur les communes de Bressaucourt, Cornol, Courgenay, Villars-sur-Fontenais, Fontenais, les Genevez, Saint-Brais, Montfaucon, Bassecourt et Saulcy.

La BCJ s'engage également par son soutien financier au suivi des plantations sur une durée de 5 ans. Cela permet d'assurer des soins réguliers aux jeunes pousses et d'assurer leur bon développement. A ce jour, CHF 125'000.- ont été investis dans ce projet.

Soutien à la fondation arboRise

En 2024, la BCJ a également souhaité s'engager pour un projet en faveur de la fondation arboRise active en Guinée. La BCJ a fait le choix de soutenir un projet spécifique: l'introduction de cultures intercalaires de pois d'Angole. Cette espèce est peu exigeante en eau, elle n'entre pas en compétition avec les arbres. Elle est aussi facile à cultiver. Elle permet de contribuer à ce que les arbres poussent plus vite pour jouer plus rapidement leur rôle dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le soutien du projet à hauteur de CHF 19'500.- a permis d'ensemencer l'équivalent de 1 ha en culture et s'est bien déroulé. Il a engagé 250 familles dans le projet. Les familles propriétaires de terrains ont été formées par le partenaire d'arboRise GUIDRE en ce qui concerne les avantages du pois d'Angole (importance sur le plan alimentaire, médicinal, fertilisation du sol, lutte contre les mauvaises herbes, engrais vert à travers l'enfouissement des feuilles, des racines et des tiges) et le mode d'ensemencement et de récolte. Après la saison des pluies, les cultivateurs ont établi des pare-feux autour des parcelles pour protéger les cultures intercalaires et les plantations d'arbres. On voit déjà les premières pousses de pois d'Angole. En fin d'année, des réunions des cultivateurs ont été organisées dans les villages pour favoriser l'échange de bonnes pratiques et réfléchir au développement d'une filière.



Nos avancées 2024

- Etablissement d'un bilan carbone sur les scopes 1, 2 et 3 (hors émissions financées)
- Calcul des émissions financées selon la méthodologie PCAF
- Soutien à un projet à fort impact environnemental et social dans un pays du sud
- Plantation de 1'000 arbres en partenariat avec DB Forêt et Jardin

Nos objectifs 2025

- Poursuite de l'objectif de réduction de -40% de nos émissions carbone d'ici 2030 sur la partie opérationnelle
- Poursuite de notre engagement en faveur de la forêt jurassienne en partenariat avec DB Forêt et Jardin
- Renforcement du plan mobilité d'entreprise

Axe 5 | Engagement régional et sociétal

La BCJ crée de la valeur ajoutée à différents niveaux pour sa région, son économie et sa population. Elle le fait de la manière suivante :

- Par le versement des bénéfices et les impôts qui profitent au canton
- En s'engageant en faveur des entreprises locales et en préservant ainsi les emplois dans la région. La BCJ collabore, autant que possible, avec des fournisseurs dans son propre rayon d'activités
- En tant qu'employeur et établissement financier ancré localement, elle a des répercussions positives sur l'économie régionale
- A travers son soutien au sport, à la culture et au monde associatif



Enjeu pertinent : Performance économique

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

Toute la région bénéficie du succès commercial de la BCJ. Elle joue un rôle de premier plan dans le soutien à l'économie locale, tant pour les particuliers, les entreprises, les indépendants que les collectivités locales. L'écosystème local profite directement et indirectement des salaires versés, des dépenses envers les fournisseurs qu'elle choisit dans son propre rayon d'activité et des impôts versés.

Approche managériale et ses composantes

La BCJ vise la stabilité financière. Le mandat de prestations de la BCJ stipule que la banque a pour but de contribuer au développement économique et social de son canton. Elle exerce sa responsabilité sociale d'entreprise en agissant dans l'intérêt de ses clients et en gérant les risques avec prudence tout en visant la réussite économique sur le long terme. C'est sur cette base et dans le respect des principes d'éthique commerciale qu'elle apporte sa contribution à l'économie jurassienne.

Chiffres clés

Pour l'exercice 2024, la BCJ a réalisé un résultat opérationnel de CHF 31.7 millions, en hausse de CHF 0.5 million, soit 1,6% d'augmentation par rapport à l'année précédente. Ce résultat a permis à la banque de renforcer sa solidité financière en attribuant un montant substantiel de CHF 12.5 millions aux réserves pour risques bancaires généraux.

En 2024, la banque a distribué à ses actionnaires CHF 6.75 millions. Les versements au Canton et aux Communes se sont élevés à CHF 8.5 millions représentant un versement par habitant de CHF 115. Ces chiffres illustrent la capacité de la banque à créer de la valeur pour le développement économique du canton du Jura.

Les fonds propres atteignent CHF 316.9 millions (après distribution du dividende), en hausse de 19.2 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette dotation supplémentaire a permis d'augmenter le ratio de fonds propres CET1 à 17,1%, un niveau largement supérieur aux exigences réglementaires minimales.

La valeur économique directe générée par la banque en 2024 s'est élevée à CHF 69.8 millions en augmentation de 2,7% par rapport à l'année 2023, dont 48.0 millions ont été reversés.

Bilan (en millions de CHF)	2024	2023	2022	2021
Total du bilan	4'387	4'287	4'265	4'143
Avances à la clientèle (après compensation corrections de valeur)	3'456	3'313	3'184	3'029
Dépôts de la clientèle (y compris obligations de caisse)	2'652	2'564	2'439	2'397
Fonds propres (après répartition)	316.9	297.7	278.7	267.1

Résultats (en millions de CHF)	2024	2023	2022	2021
Résultat opérationnel	31.7	31.2	20.5	18.4
Bénéfice	13.5	13.2	10.2	9.7

Contribution de la banque

GRI 201-1	Valeur économique directe générée et distribuée (en milliers de francs)	2024	2023	2022	2021
	Valeur économique directe générée	69'831	67'970	52'019	49'156
	Distribution de la valeur économique générée	47'989	46'820	38'556	36'324
	Dividendes aux actionnaires dont:	6'750	6'750	5'250	4'800
	· Dividendes au canton	3'757	3'757	2'922	2'672
	· Dividendes collectivités publiques (y.c. paroisses)	105	105	82	75
	· Dividendes privés et institutionnels	2'887	2'887	2'246	2'053
	· Charge du personnel	20'160	20'698	17'516	16'462
	· Autres charges d'exploitation	15'344	13'794	11'999	11'401
	Impôts, dont:	5'735	5'578	3'791	3'661
	· Canton du Jura	1'761	1'728	1'227	1'239
	· Canton de Berne	351	299	163	166
	· Communes	1'267	1'243	883	889
	· Paroisses	142	140	99	100
	· Confédération	2'214	2'169	1'419	1'267
	Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	6'500	6'500	5'000	5'000
	Versement au canton et aux communes	8'548	8'378	6'537	6'290

GRI 203-2	Impacts économiques indirects significatifs (en milliers de francs)	2024	2023	2022	2021
	Volume de crédits aux particuliers (canton du Jura)	1'997'218	1'939'846	1'863'627	1'788'659
	Volume de crédits aux entreprises jurassiennes*	890'897	840'759	808'566	797'034
	Volume de crédits aux collectivités publiques (canton du Jura)	128'134	138'831	139'387	126'360

*y compris sociétés immobilières

Enjeu pertinent : Création de valeur régionale

Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre

La BCJ est un acteur important et soutient de nombreuses sociétés, associations et manifestations. L'engagement et le soutien financier qu'elle apporte contribuent de manière importante au développement économique et social et au renforcement de l'offre culturelle et sportive de la région. Banque engagée sur son territoire, elle organise chaque année une action citoyenne dans le domaine social ou environnemental. Elle soutient également un projet en faveur de la forêt jurassienne.

Approche managériale et ses composantes

La satisfaction des attentes de ses partenaires permet de consolider l'image de proximité et d'attachement à la banque. La BCJ s'efforce d'établir des partenariats basés sur la proximité, le respect et la confiance. Le dialogue et la sensibilisation sur le thème de la durabilité seront également des axes importants de notre démarche responsable dans les années à venir.

Sponsoring

La BCJ compte parmi les sponsors les plus importants de sa région. Elle soutient différents projets, manifestations et organisations qui enrichissent la vie économique, culturelle et sociale du canton du Jura. Le choix des projets de sponsoring est déterminé par leur caractère régional et un nombre équilibré de partenariats sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre de ses partenariats, la BCJ accorde une importance particulière à une collaboration à long terme. En 2024, 42 % du budget marketing a été consacré au soutien et aux mesures d'accompagnement des projets de sponsoring et la BCJ a soutenu plus de 402 associations et manifestations.

GRI 201-1	Valeur économique directe générée et distribuée (en milliers de francs)	2024	2023	2022	2021
	Sponsoring	726	709	574	578



Club BCJ

Le Club BCJ permet aux clients détenteurs d'une carte BCJ d'accéder à une palette d'offres et de rabais intéressants dans le domaine du sport, de la culture et des loisirs, sur simple présentation de leur carte. Les activités proposées sont concentrées exclusivement sur le canton du Jura. Ce partenariat permet d'offrir de la visibilité à nos partenaires et de faire rayonner l'offre de qualité de notre territoire.

Fournisseurs

La BCJ s'efforce de mettre en place des chaînes d'approvisionnement locales ou régionales. L'essentiel des achats qui n'est pas redistribué au niveau cantonal vient des dépenses liées aux prestataires de services bancaires spécifiques tels que Swisscom et Finnova.

L'intégration de critères de durabilité fait déjà partie de notre politique d'achats mais sera renforcée avec la mise en place d'une politique d'achats responsable et une sensibilisation de nos fournisseurs d'ici 2025.

GRI 204-1	Part des dépenses effectuées auprès de fournisseurs locaux	Unité	2024	2023	2022
	Part des dépenses consacrée aux prestataires en Suisse	%	99	99	99
	dont des dépenses (hors charges de personnel) consacrées aux prestataires dans le canton du Jura	%	24	27	26
	Nombre de fournisseurs domiciliés en Suisse	nombre	766	799	752
	dont fournisseurs locaux (JU)	nombre	489	506	448

Action citoyenne

La BCJ s'engage depuis 2010 en faveur de projets jurassiens dans le domaine social ou environnemental à travers la mise en place d'une action citoyenne. Chaque année, ce sont entre 70 à 90 personnes qui y participent.

En 2024, un projet en faveur de la biodiversité a été mené en partenariat avec l'Office de l'environnement et la Ferme du Bonheur. Plus de 70 collaborateurs de la BCJ, familles et retraités, étaient présents.

Au total, 1'500 arbres et arbustes ont été plantés sur le domaine de la Ferme du Bonheur à Porrentruy. Il s'agit d'espèces indigènes comme le noisetier, l'églantier, le sureau, l'érable champêtre ou encore le tilleul. Financée par la BCJ, l'opération favorisera la biodiversité présente, en offrant un couvert et une source de nourriture à de nombreuses espèces animales, tels que mammifères, oiseaux et insectes. Le paysage s'en verra aussi embellir avec des peuplements végétaux qui apporteront des éléments structurants à la surface agricole.

Ces derniers favoriseront aussi considérablement les déplacements de la faune et la dispersion de la flore le long de l'Allaine et entre les deux massifs forestiers, assurant ainsi un « maillage » écologique.

La plantation d'une berge boisée le long de l'Allaine aura également pour effet d'assurer à terme un ombrage sur les eaux. Une attention particulière doit, en effet, être portée sur l'augmentation de la température des eaux due au réchauffement climatique et aux étiages prononcés qu'il provoque. Le responsable du domaine nature à l'Office cantonal de l'environnement, Laurent Gogniat, souligne que la faune piscicole est « extrêmement sensible aux températures hautes » et que « certaines espèces de poissons sont sous stress à partir de 20 degrés ». Le projet mis en place dans les environs de la Ferme du Bonheur représente ainsi un bon exemple de pratiques à encourager et à généraliser. Cette action a également permis de sensibiliser les participants à l'importance de favoriser et de préserver la biodiversité et aux projets menés par la Ferme du Bonheur.

Le Saviez-vous ?

Afin de favoriser la biodiversité dans les jardins, le guide « Jardins vivants » édité par l'Etat jurassien propose 14 actions avec des fiches pratiques à télécharger sur le site www.jura.ch/jardinsvivants

Actions citoyennes réalisées depuis 2010

Année	Travaux menés	Bénéficiaire
2010	Lutte contre l'impatiante glanduleuse aux étangs de Bonfol	Office de l'environnement
2011	Rénovation de la Ferme de la Combe-es-Monin à Saulcy	Association des Parents et Amis de la Fondation Père
2012	Nettoyage et travaux à la réserve naturelle de l'étang de la Gruère	Centre Nature les Cerlatez
2013	Achalandage et décoration des espaces de vente du Marché de Montcroix à Delémont	Caritas Jura
2014	Nettoyage des routes et berges du Doubs à Goumois	Parc Naturel Régional du Doubs
2015	Action en faveur de la sauvegarde du lièvre brun (entretien et plantations de haies)	Office de l'environnement
2016	Action « Sauvons le Doubs » (nettoyage des rives et du cours d'eau)	Maison du Tourisme – Office de l'environnement
2017	Aménagement de chemins de randonnée à Vermes	Association JuraRando
2018	Sensibilisation et formation à la réanimation cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur et ateliers en relation avec la prévention cardio-vasculaire	Fondation RéaJura Coeur
2019	Réalisation de 120 tableaux de vie pour les résidents du Home la Promenade à Delémont	Résidence la Promenade Delémont
2020	Pas d'action pour cause de pandémie	
2021	Mise en terre de 265 plants dans une forêt sinistrée par le bostryche à Bressaucourt avec DB Forêt et Jardin Sàrl	Commune de Bressaucourt
2022	Confection d'un set vitaminé et du terroir pour les bénéficiaires de la Fondation	Fondation Aide et Soins à Domicile Jura
2023	Création d'espaces favorables à la biodiversité, plantation et financement d'une haie indigène de 1'000 arbustes	Fondation Rurale Interjurassienne et Ville de Delémont

Finance mission

FinanceMission

La BCJ et l'ensemble des Banques Cantonales s'engagent en faveur de l'éducation générale financière des jeunes en Suisse. Les 24 Banques Cantonales ont fondé l'Association en collaboration avec les Associations faitières d'enseignants de Suisse alémanique (LCH) et de Suisse romande (SER), dans le but de promouvoir la compétence financière et de lutter efficacement contre l'endettement des jeunes. FinanceMission a pour objectif de sensibiliser les jeunes à une utilisation responsable de l'argent et de développer leurs compétences en matière de finances. Pour ce faire, l'association met à disposition une offre basée sur les programmes scolaires, ludique et instructive, destinée à un enseignement en classe.

En savoir plus sur le site internet financemission.ch

jeuneset budget.ch

Le magazine en ligne jeunesetbudget.ch aborde les questions relatives aux enfants et aux adolescents vis-à-vis de l'argent. Il permet aux parents de trouver des informations, des conseils et des astuces sur des thématiques telles que l'argent de poche, les cadeaux en espèces, le budget, la dette, etc. La BCJ soutient ces projets qui contribuent à la promotion de l'éducation financière auprès des jeunes et qui constituent les bases d'une gestion consciente et maîtrisée de l'argent par les jeunes.

Nos avancées 2024

- Plus de 402 associations et manifestations soutenues
- Mise en place d'une action citoyenne en faveur de la biodiversité
- Soutien à Finance Mission

Nos objectifs 2025

- Organisation d'une action citoyenne
- Dialogue et sensibilisation sur le thème du développement durable et contribution à une plus grande prise de conscience de nos parties prenantes

Index du contenu de la norme GRI

Déclaration d'utilisation:

La BCJ a communiqué ses données conformément aux normes GRI pour la période du 01.01.2024 au 31.12.2024

GRI 1 utilisée

GRI 1 Fondation 2021

Norme GRI		Renvois, commentaires explicatifs et omissions
Informations générales (GRI 2)		
L'organisation et ses pratiques de reporting		
2-1	Détails de l'organisation	RSE24, p.11 ; RG24
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	RSE24, p.8
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	RSE24, p.8
2-4	Reformulations d'informations	Aucune
2-5	Assurance externe	Les données du rapport RSE n'ont pas fait l'objet d'un audit externe à l'exception du bilan carbone et du label Fair-ON-Pay qui ont été contrôlés et validés respectivement par Neosys et par la Société Générale de Surveillance SA (SGS).
Activités et travailleurs		
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	RSE24, p.11
2-7	Employés	RSE24, p.41
2-8	Travailleurs qui ne sont pas employés	RSE24, p.41
Gouvernance		
2-9	Structure et composition de la gouvernance	RG24, pp. 24-29
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG24, p.31
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG24, p.25
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	La stratégie de la banque, notamment ses valeurs et sa stratégie RSE, relève de la responsabilité du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration est responsable de déterminer l'adéquation et l'efficacité de l'intégralité du processus de gestion des risques et poursuit progressivement l'intégration des critères ESG, en particulier climatiques, dans l'ensemble de ses activités.
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	RSE24, p.16
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Le rapport RSE de la BCJ est examiné et approuvé par la Direction générale et par le Conseil d'administration
2-15	Conflits d'intérêts	Code de conduite du personnel
2-16	Communication des préoccupations majeures	RSE24, p.33, p.38
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	La responsable RSE informe au moins 1 fois par année le Conseil d'administration des sujets liés au développement durable. Actuellement, aucune formation n'est mise en œuvre pour l'organe de gouvernance le plus élevé.
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Le Conseil d'administration effectue son auto-évaluation annuelle conformément aux exigences de la Circulaire FINMA 2017/1. Cependant, il n'existe aucune évaluation spécifique concernant la gestion des thèmes économiques, environnementaux et sociaux.
2-19	Politiques de rémunération	RSE24, p.47 ; RG24, p.45
2-20	Processus de détermination de la rémunération	RG24, p.45
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	RSE24, p.48
Stratégie, politiques et pratiques		
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	RSE24, pp. 14-15
2-23	Engagements politiques	Aucun engagement politique n'est pris par la BCJ.
2-24	Intégration des engagements politiques	Aucun engagement politique n'est pris par la BCJ.
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	RSE24, p.33, p.38

2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	RSE 24, p.33, p.38
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Il n'y a aucun cas identifié par la BCJ en 2024
2-28	Adhésions à des associations	La BCJ est, entre autres, membre de l'Union des Banques Cantoniales Suisses (UBCS) et de l'Association suisse des banquiers (ASB) qui sont amenés à défendre les intérêts du secteur bancaire suisse, respectivement des Banques Cantoniales.

Engagement des parties prenantes

2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	RSE24, pp.19-20 et pp.36-37
2-30	Négociations collectives	La BCJ est signataire de la Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire.

RSE24: Rapport de responsabilité sociale d'entreprise 2024 / RG24: Rapport de gestion 2024.

Index du contenu de la norme GRI

Norme GRI		Renvois, commentaires explicatifs et omissions
Thèmes pertinents (GRI 3)		
3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	RSE24, p.23
3-2	Liste des thèmes pertinents	RSE24, pp.23-25
Axe d'engagement « Gouvernance »		
Enjeu pertinent: Ethique et gouvernance		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, p.31
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	RSE24, pp.35-36
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	RSE24, p.33
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	RSE24, p.33
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Aucun cas
Enjeu pertinent: Dialogue, implication et transparence avec les parties prenantes		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, pp.36-38
Enjeu pertinent: Protection des données et sécurité IT		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, pp.36-39
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Aucune
Axe d'engagement « Employeur responsable »		
Enjeu pertinent: Formation et développement des compétences		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, p.43
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	RSE24, p.45
404-3	Pourcentage des employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	RSE24, p.45
Enjeu pertinent: Diversité et égalité des chances		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, p.46
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	RSE24, pp.42-43
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	RSE24, p.46
Enjeu pertinent: Santé, sécurité et qualité de vie au travail		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, p.48
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Tous les employés bénéficient des mêmes conditions et avantages, quelque soit leur taux d'occupation.
401-3	Bénéficiaire d'un congé parental	RSE24, p.49

Axe d'engagement « Clientes et clients »		
Enjeu pertinent: conseil responsable		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, p.53
Enjeu pertinent: satisfaction client		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, p.54
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Aucun procès et aucune réclamation à caractère juridique dans ce sens n'ont été identifiés en 2024
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Aucun procès et aucune réclamation à caractère juridique dans ce sens n'ont été identifiés en 2024
Enjeu pertinent: produits et services responsables		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, p.54
Enjeu pertinent: finance responsable		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, p.59
Axe d'engagement « Environnement »		
Enjeu pertinent: climat et biodiversité		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, pp.63-64
305-1	Émissions directes de GES (Scope 1)	RSE24, p.66
305-2	Émissions indirectes de GES (Scope 2)	RSE24, p.66
305-3	Émissions indirectes de GES (Scope 3)	RSE24, p.66
305-4	Émissions totales de GES par collaborateur	RSE24, p.66
305-5	Réduction des émissions de GES	RSE24, p.67
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	n/a La BCJ ne possède pas d'usine ou d'unité opérationnelle
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (Nox), d'oxydes de soufre (Sox) et autres émissions significatives	n/a La BCJ ne possède pas d'usine ou d'unité opérationnelle
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	RSE24, p.67
302-3	Consommation énergétique par collaborateur	RSE24, p.67
301-1	Matières utilisées par poids ou volume	RSE24, p.67
Axe d'engagement: engagement régional et sociétal		
Enjeu pertinent: performance économique		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, p.73
201-1	Valeur économique directes générée et distribuées	RSE24, p.74
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	
201-4	Aide financière publique	La BCJ ne bénéficie d'aucune subvention étatique
Enjeu pertinent: création de valeur régionale		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	RSE24, p.75
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	RSE24, p.75

RSE24: Rapport de responsabilité sociale d'entreprise 2024 / RG24: Rapport de gestion 2024.

CERTIFICAT

Par ce certificat Swiss Climate SA octroie à la

Banque Cantonale du Jura

le label de qualité



La société Swiss Climate SA, détentrice du label Swiss Climate CO₂, confirme les faits suivants :

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre a été établi pour l'année 2023, en conformité avec la norme ISO 14064-1 et suivant les directives du Greenhouse Gas Protocol. L'organisation citée ci-dessus dispose d'une politique climatique, a identifié ses opportunités et risques liés au changement climatique et connaît ses principales sources d'émissions. Un objectif de réduction des émissions de CO₂ a été défini en se fondant sur des mesures concrètes. L'engagement de l'organisation est communiqué à l'interne comme à l'externe dans un but de transmission de l'information et de sensibilisation.

La conformité du bilan avec les directives de certification du label a été contrôlée par la société d'audit Neosys. Cette distinction a une validité de cinq années, sous réserve d'un audit de contrôle annuel.

Durée de validité du label :	Du 16.12.2022 au 15.12.2027
Dernier audit :	12.12.2024
Numéro de registre :	CH64S0125

Berne, 09.01.2025



Othmar Hug
Directeur, Swiss Climate AG



Certificat CH19/0871

Le système de management de

Banque Cantonale du Jura

Rue des Malvoisins 23, 2900 Porrentruy, Suisse

a été audité et certifié selon les exigences de

Fair-ON-Pay Advanced

Pour les activités suivantes
Respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes sur la base des critères de la norme Fair ON Pay avec un seuil de tolérance exigeant



Ce certificat est valable du 28 octobre 2023 au 27 octobre 2027 et reste valide jusqu'à décision satisfaisante à l'issue des audits de surveillance.
Version 2. Certifié depuis le 28 octobre 2019



Autorisé par Daniel Willemain	Autorisé par Jan Meemken
----------------------------------	-----------------------------

SGS Société Générale de Surveillance SA
Technoparkstrasse 1, 8005, Zurich, Switzerland
t +41 (0)44 445-16-80 - www.sgs.com



Ce document est un certificat électronique authentique destiné à l'usage professionnel du Client uniquement. Les versions imprimées du certificat électronique sont autorisées et seront considérées comme copies. Ce document est délivré par la société sous réserve des Conditions Générales SGS pour les Services de Certification disponibles sur [Conditions Générales | SGS](#). Nous attirons votre attention aux clauses contenues sur la limitation de responsabilité, d'indemnisation et de juridiction. Ce document est protégé par le droit d'auteur et toute altération non autorisée, contrefaçon ou falsification du contenu ou de l'apparence de ce document est illégale.

Page 1 / 1




Impressum

Coordination

Caroline Christe, responsable RSE

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à ce rapport

Photographies

© Banque Cantonale du Jura | Image et Son

Réalisation graphique

Banque Cantonale du Jura – www.bcj.ch